

Journal de Madagascar du comte de Modave

Du 5 septembre au 11 décembre 1768

Un manuscrit des Archives Nationales référencé : A. N. Col C/5a/2, n°12, « Journal de ce qui s'est passé au Fort Dauphin dans l'île de Madagascar depuis le lundi 5 septembre 1768 jusqu'au 11 décembre suivant ». La transcription a été réalisée à partir de la photographie du manuscrit conservé à Aix en Provence.

*

C'est un manuscrit broché de 53 folios numéroté de 1 à 53, soit 105 pages d'une écriture professionnelle, une des copies que le comte de Maudave a fait réaliser à destination du ministre et des administrateurs de l'Isle de France. Il n'offre pas de difficulté de déchiffrement, ce qui est préférable étant donné les nombreux noms propres, toponymes et patronymes. On trouvera, entre crochets, le numéro du folio que nous transcrivons pour faciliter tout report au manuscrit.

Le journal commence le 5 septembre 1768, jour de l'arrivée en rade du Fort Dauphin de *la Garonne*, flûte du roi qui amène sur la grande île le comte de Maudave. Le journal s'achève le 11 décembre, à quelques jours de l'appareillage de *l'Ambulante* du Fort Dauphin pour son retour à l'Isle de France. Cette flûte transporte une copie du présent journal¹ :

« Je rends compte à M. Poivre de la situation où les choses sont ici. Je n'ai pas assez de temps pour lui envoyer une copie de l'extrait de mon journal, et je vous serai très obligé de lui communiquer celle que j'ai l'honneur de vous adresser. Je lui mande que vous le ferez »

Dans cette même lettre adressée à Dumas, Modave précise la portée de son journal :

« Je dois vous prier d'observer qu'il ne faut le considérer, je parle de mon journal, que comme le dépôt de mes pensées. Je m'exprime souvent d'une manière tranchante et décisive ; mais ce n'est pas ainsi que je veux me conduire, car je n'entreprendrai rien d'important sans savoir au préalable quelles sont vos intentions. »

*

On connaissait les extraits de ce journal publiés par M. Pouget de St André², on constatera que ce descendant de M. de Modave, n'a retranscrit qu'une faible partie du manuscrit, mais surtout qu'il s'est permis beaucoup de liberté par rapport au texte du journal.

*

Nous laissons à d'autres, le soin d'analyser ce document, deux remarques cependant.

B. Foury, dans son étude *Maudave et la colonisation de Madagascar*, passe beaucoup de temps à démolir l'argumentation de quelques personnes qui ont prétendu que Maudave, dans des temps plus anciens, avait séjourné à Madagascar, et que son projet d'y établir une colonie s'appuyait sur sa propre connaissance du pays. La lecture de ce journal devrait convaincre tout un chacun que Maudave n'avait jamais mis les pieds à Madagascar avant d'y débarquer le 5 septembre 1768. Non pas qu'il en convienne dans son récit, mais l'absence de la moindre allusion à un tel séjour antérieur, soit pour remarquer la persistance des choses ou au contraire les changements survenus, une telle indifférence au passé ne peut s'expliquer que par son inexistence. D'ailleurs, lui-même témoigne dans son journal au 5 octobre « Plus je m'instruis des affaires du pays, plus je sens combien les relations de Flacourt sont exactes et judicieuses. C'est un témoignage que je lui rends avec d'autant plus de plaisir que c'est lui que j'ai suivi dans tout ce que j'ai proposé au gouvernement. »

Deuxième remarque, certains auteurs ont souligné l'attitude progressiste de Modave qui comptait établir une colonie en s'appuyant sur des travailleurs malgaches libres. Ils ont jugé par là que Modave était opposé à l'esclavage. C'est ce qu'on aurait pu supposer en s'en tenant à son projet où il écrivait :

« On distribuera des terres à plusieurs familles ; elles n'y seront cultivées que par des hommes libres. Notre sûreté dans le pays et la force à acquérir pour l'établissement même et pour l'Isle de France, ne

¹ Base docu=>29 novembre 1768 - Modave à Dumas. Du Fort Dauphin. Etat de la colonie.

² *La colonisation de Madagascar sous Louis XV d'après la correspondance inédite du comte de Maudave.*

Par H. Pouget de St André. Paris, Challamel aîné, 1886.

doivent pas permettre à la colonie projetée d'admettre des esclaves à son service ; mais les naturels du pays pourront être employés en les payant »

Nous lisons dans ce journal que la main-d'œuvre malgache utilisée aux travaux du Fort Dauphin se composait de *marmites*, dont Modave indique, (au folio 2) le statut : « des esclaves appartenant aux chefs du pays et que nous louons d'eux. » Que ces marmites aient été libres ou esclaves ne change rien au fond de l'affaire, ils formaient une main-d'œuvre particulièrement bon marché, bien davantage que des esclaves qu'il aurait fallu acheter. Ces travailleurs étaient rémunérés en rasades d'eau de vie et leurs chefs par quelques présents et bouteilles d'eau de vie. En réalité l'attitude de Modave vis-à-vis de l'esclavage est semblable à celle de tous les colons de l'Isle de France : il ne conçoit pas de s'en passer ; en témoigne les très nombreux esclaves qu'il fera passer à l'Isle de France durant son séjour à Madagascar, afin d'y travailler sur ses propriétés. De plus, on lira tout au long de ce journal que c'est tout le peuple malgache qu'il méprise et qu'il a pour projet d'asservir, comme en témoigne ce passage au folio 30 : « Leurs vies mêmes ne sauraient arrêter nos progrès, car ils sont perfides et paresseux, ils sont aussi lâches et ivrognes. Nous les contiendrons par la terreur et nous les exciterons par l'eau de vie. »

Journal de ce qui s'est passé au Fort Dauphin dans l'île de Madagascar
depuis le lundi 5 septembre 1768 jusqu'au 11 décembre suivant

[f°1]

Du lundi 5 septembre

La flûte *la Garonne* a mouillé dans la rade du Fort Dauphin le lundi 5 septembre 1768 à onze heures et demie du matin. A midi, M. Vauquelin a envoyé un canot à terre sur lequel j'ai fait embarquer le Sieur Pestré, garde-magasin avec une lettre pour M. de Valgny qui commandait dans le fort. Je l'informais par cette lettre de mon arrivée et de l'établissement projeté à Madagascar auquel je l'invitais de concourir en me faisant part de ses lumières et de ses réflexions.

Vers les trois heures après midi, je suis venu à terre pour examiner l'état du fort et conférer avec M. de Valgny. Après avoir fait le tour du fort et de la presqu'île où il est situé, je suis revenu à bord. Avant de m'embarquer, un chef dont le village est dans la pointe d'Itapère, est arrivé au fort avec une cinquantaine de nègres armés de fusils et de sagaies. Il a amené trois bœufs ou vaches dont il m'a fait présent. Je les ai joints au troupeau du Roi. Il est entré dans le fort et il m'a proposé de faire conjointement avec lui un serment pour nous assurer l'un de l'autre. Cette auguste cérémonie a été exécutée au milieu de l'esplanade du fort. On a mis à terre une grande tasse pleine d'eau de vie, de poudre à canon, de pierres et de balles de fusil. Le chef qui se nomme Dian Mananzac, entouré de tous ses Noirs, leurs armes à la main, était vis-à-vis de moi que les Français du fort environnaient. Il a trempé le bout de sa sagaie dans la tasse où j'ai mis en même temps la pointe de mon épée. Il s'est tenu dans cette noble attitude pendant qu'il prononçait son serment ; lequel serment porte en substance qu'il jurait de ne me faire aucun tort, ni à ceux qui viendraient traiter au Fort-Dauphin ; de m'aider dans tout ce que je lui demanderais, etc.

J'ai dit à peu près les mêmes choses. Alors il a pris la tasse. Il en a bu à sept différentes reprises la meilleure partie et m'a généreusement abandonné le reste, que j'ai bu ou fait semblant de boire, en observant les mêmes interstices. Les balles et les pierres à fusil ont fait une partie du casuel du Noir qui nous servait d'interprète.

Cette cérémonie terminée, je suis revenu à bord de *la Garonne*. M. Avril chargé de la traite est absent du fort depuis le 4. On l'attend à tout moment. Je rendrai compte à mesure que les occasions s'en présenteront de mes conversations avec M. de Valgny. Je présume d'avance qu'il sera fort utile au succès des desseins du gouvernement sur l'île de Madagascar, et qu'il s'y portera franchement et de bonne volonté.

6 septembre

Aujourd'hui à sept heures du matin, j'ai envoyé un détachement de quinze hommes à terre pour s'établir dans la fort, sous les ordres de M. de Linetot, officier de la Légion, et j'y suis venu moi-même dans le dessein de ne plus retourner à bord. J'ai ordonné que M. de La Richardie et M. le chevalier de Chapuis, tous deux volontaires dans la Légion, feraient le service, l'un de sergent et l'autre de caporal. J'ai parcouru de nouveau tous les environs du fort que je me propose de faire lever exactement. On a débarqué partie de nos effets. Dian Mananzac a fait travailler ses Noirs pour les transports dans le fort, au moyen d'un petit subside dont nous sommes convenus à l'amiable. M. le chevalier de Poilly a fait dresser des tentes hors du fort pour y loger le détachement de la Légion qui est à ses ordres. Quelques jeunes gens ont été à la chasse, et ils m'ont rapporté qu'ils ont vu le plus beau pays du monde.

7 septembre

Le reste du détachement de la Légion est débarqué ce matin. On l'a tout de suite arrangé dans le camp dont les tentes touchent aux murs du fort. J'ai fait arrêter et conduire à bord de *la Garonne*, à la réquisition de M. le chevalier de Poilly, un caporal de la Légion qui tenait des discours insolents et séditieux. Il sera conduit aux fers à l'Isle de France. M. de La Marche, suivi de trois ou quatre autres personnes, est allé ce matin à la chasse dans le dessein de reconnaître le pays. Ils ont rapporté quelques oiseaux rares et ils s'accordent tous à dire que rien n'est plus beau et plus riche à l'œil que les campagnes qu'ils ont traversées. Le fils d'un chef nommé Raphène, établi à quelques lieues d'ici, est arrivé ce matin au fort avec quatre bœufs qu'il a traité et un dont il m'a fait présent, outre neuf cabris que nous avons également traités. J'avertis une fois pour toute que les bœufs qu'ils me donneront suivant l'usage seront toujours joints au troupeau du Roi, et que je reconnais ce présent par quelques bagatelles que je leur fais délivrer des magasins. Nous n'avons point encore de nouvelles de M. Avril.

[f°2] J'ai consulté aujourd'hui M. de Valgny pour savoir si je ne ferais pas bien d'informer Mainbou de mon arrivée et l'inviter de venir au fort. Il ne voit aucun inconvénient dans cette démarche. Je prends la journée pour les arrangements préliminaires et je ferai partir après demain un ambassadeur. On verra les raisons qui me déterminent dans l'exposé que je ferai incessamment des affaires de ce pays. Quand je dis incessamment, il faut entendre, lorsque je serai mieux instruit.

On a continué à débarquer nos effets. Les Noirs de Dian Mananzac s'étaient accordés à travailler pour quinze balles de fusil par tête. Ils se sont lassés de bonne heure et je ne leur en ai fait donner que dix. Voilà jusqu'à présent les grands événements qui nous occupent.

8 septembre

On a continué à débarquer aujourd'hui nos effets, et à les monter au fort. Je me suis fâché contre Dian Mananzac, parce que je ne vois point arriver les marmites qu'il m'a promis. On sait à l'Isle de France que ces marmites ne sont ni de tôle ni de cuivre : mais simplement des esclaves appartenant aux chefs du pays et que nous louons d'eux. Il ne m'en est venu que trois, quoique Dian Mananzac m'en ait promis plus de 200. Il est arrivé un chef avec lequel nous avons traité une dizaine de bœufs. Ce chef ne sait guère vivre, car il ne m'a point fait de présent. Aussi n'a-t-il point eu d'eau de vie.

J'ai été me promener ce matin jusques à l'étang que j'ai remonté à partir du lieu où il se dégorge dans la mer, jusques au milieu de la plaine. Cette portion de terre me paraît très belle et très bonne, quoique sableuse. Elle est couverte d'herbes et d'arbres parmi lesquels j'ai vu quelques citronniers et un arbre qui ressemble à l'if, quoiqu'un peu moins touffu.

M. Avril est revenu de sa tournée pendant laquelle il a couru environ 30 lieues de pays et vu, dit-il, dix à onze rois dont les principaux vont venir au fort. J'envoie demain le sieur Pichard chez Mainbou. Les instructions que je lui donne termineront cet article.

On dira à Mainbou qu'il est arrivé au Fort Dauphin un officier supérieur envoyé par un ordre exprès du Roi pour commander dans l'île de Madagascar à tous les Français que le commerce y attire ; qu'il est enjoint à cet officier d'offrir la protection de Sa Majesté aux différents chefs qui voudront vivre en bonne intelligence avec les Français ; qu'on emploiera les moyens les plus efficaces pour assurer aux amis de la nation la paisible possession des biens dont ils jouissent ; qu'on ne veut rien acquérir à leurs dépens, mais simplement s'entendre avec eux et commercer réciproquement les uns avec les autres ; que le gouverneur de l'Isle de France, instruit des intentions du Roi, a fortement recommandé au gouverneur du Fort Dauphin de renouveler avec Mainbou l'ancienne amitié qui le lie à la nation ; qu'il est important que Mainbou vienne tout de suite au Fort Dauphin pour conférer avec le commandant français ; qu'on lui promet que ses ennemis n'entreprendront rien contre lui pendant son absence et qu'il recevra des marques assurées de l'affection des chefs de la nation.

Le sieur Pichard aura attention d'employer tout ce qu'il pourra pour engager Mainbou de se rendre au Fort Dauphin ; observant cependant de ne point le menacer, mais de le déterminer, si cela se peut, par la considération de ses propres intérêts. Il verra s'il y a moyen de faire amener des bœufs et des marmites. Il observera ce qui lui paraîtra mériter quelque attention, et surtout la nature du pays et le genre de ses productions

9 septembre

Le sieur Pichard est parti ce matin avec deux soldats, un interprète et quelques Noirs pour se rendre chez Mainbou auquel j'envoie par lui un présent d'eau de vie. J'ai fait part de cette ambassade à Dian Mananzac, ennemi de Mainbou, quoique son frère. Je l'ai motivé de l'usage invariable de la nation française de cultiver par des honnêtetés soutenues ses anciens amis ; je lui ai fait dire que cette démarche n'apporterait aucun changement dans les dispositions où j'étais de bien vivre avec lui. Il a disputé quelque temps ; enfin il a compris que je ne pouvais pas me dispenser de cette marque de déférence pour le chef avec lequel notre nation a eu le plus long commerce.

Quelques moments après le départ de la personne que j'envoie à Mainbou, Dian Mananzac, escorté de tous ses Noirs, s'est rendu au tombeau de son père qui est situé sur une petite éminence, à une portée de fusil du Fort Dauphin. Ce lieu est marqué par un poteau auquel on a attaché un bœuf. Les Noirs ont environné la sommité et

Dian Mananzac a fait une longue apostrophe aux mânes de son père, dont le résumé est qu'il y a longtemps qu'il est errant et fugitif par l'excessive ambition de son frère dont l'avarice l'a tenu écarté du lieu où repose leur père commun ; que depuis quelques mois il s'est remis en possession de la meilleure partie d'un héritage auquel il avait autant de droit que son aîné ; qu'il priait son père de l'aider dans ses entreprises ; qu'il savait que pendant son vivant il avait toujours été l'ami des Français ; qu'il venait de faire avec leur commandant un serment d'union et de fraternité ; qu'il voulait imiter son père dans la fraternité et la constance de ses liaisons avec eux. Cette [f°3] évocation contenait beaucoup d'autres belles choses qui reviennent à ce que je viens de dire. Les deux fils de Dian Mananzac ont égorgé le bœuf ; on a aspersé [*sic*] de son sang toute l'assemblée, et quelques personnes du fort qui s'y sont trouvées ont été obligées de s'en laisser barbouiller le front. Dian Mananzac est parti après cette cérémonie religieuse pour se rendre à sa palissade d'où il m'a promis de revenir dans cinq jours. La chair du bœuf immolé a été partagée aux Noirs de son escorte.

Dian Mananzac propose d'établir un village auprès du fort, pour notre plus grande commodité, et il me demande de le regarder comme notre principal ami dans le pays, de manière que nous traitions désormais par lui dans l'intérieur des terres ; nous offrant en revanche d'une protection si déclarée, la disposition de tous ses sujets qui travailleront les terres aux environs du fort, sous notre direction. Ce serait une grande affaire car on pourrait par ce moyen mettre en valeur 50 ou 60 mille arpents de terre. M. Avril paraît croire que cet homme exécutera ce qu'il nous promet. Je n'en puis encore rien dire, mais je vais le voir venir. Il est certain que par les forces de Dian Mananzac ou par son influence, l'établissement du Fort Dauphin deviendrait en peu de temps florissant et considérable, puisque dans l'état actuel des choses, ceux de nos Français qui s'y fixeraient dirigeraient la culture d'un espace considérable de bonne terre à laquelle on pourrait employer neuf à dix mille Noirs.

J'ai été dîner aujourd'hui à bord de *la Garonne*. Il ne s'est rien passé de nouveau à l'établissement. M. de Vauquelin est venu sur le soir à terre. Nous attendons chaque jour des bœufs de traite pour compléter la cargaison du vaisseau où on continue à en débarquer nos effets, et nous les transportons, petit à petit, dans l'enceinte de nos murs.

10 septembre

Une vingtaine de Noirs de Dian Mananzac sont arrivés ici aujourd'hui, de retour d'une course où leur maître les avait employés avant mon arrivée pour découvrir où avaient passé quarante bœufs qu'on nous avait volé en deux fois. On a su que ces bœufs ont été enlevés par les gens de Regou, vraisemblablement à la persuasion de Mainbou. C'est un fait que nous éclaircirons dans quelques jours et qui certainement sera redressé.

J'ai envoyé ce matin deux volontaires nommés Le Grand et Bertrand au village de Dian Mananzac pour lui faire des compliments de ma part et montrer en même temps à ses sujets et à ses voisins qu'il est notre ami. Ils ont ordre de revenir avec lui, et je les attends mardi au plus tard.

Je prends des mesures pour envoyer un détachement dans le nord, jusqu'à Mananzari. M. de Valgny s'est déterminé de très bonne grâce à être de la partie et je me flatte que cette opération produira son utilité.

On a continué à transporter, du bâtiment à terre, le reste de nos effets. Nous n'avons pu en voiturer aujourd'hui dans le fort, M. le chevalier de Poilly ayant jugé à-propos d'aller avec presque toute la garnison couper des feuilles nécessaires à la couverture des cases qu'on fera construire hors du fort pour loger la troupe ; car le froid et la pluie rendent le séjour des tentes fort incommode.

M. de Fijac a trouvé sur une hauteur, à la portée de canon du fort, plusieurs pièces d'une pierre qui ressemble au marbre et au granit. Ce sont les vestiges d'anciens tombeaux. Ces pierres qu'on travaille à polir ne peuvent pas avoir été tirées du lieu où elles sont. Quoiqu'elles soient fort dures, elles prennent très bien le poli.

Dimanche 11 septembre

Mon député à Mainbou est revenu ce matin à midi. Il m'a dit que Mainbou était au moment d'être attaqué par un chef dont l'armée était à vue de sa capitale ; qu'il a voulu moyennement un accommodement entre les puissances belligérantes ; mais que ses bonnes intentions ont été inutiles. Nonobstant cette crise, Mainbou m'a fait dire qu'il sera ici vendredi prochain, et qu'il me prie de l'attendre.

M. de Vauquelin est venu dîner avec moi vers le soir. Il est arrivé un contretemps au vaisseau. On y a mis pavillon en berne et tiré un coup de canon. M. de Vauquelin y est retourné ainsi que ces autres messieurs. J'ignore encore quel est cet accident, quoiqu'il paraisse que c'est un câble cassé. On n'a pas cessé de crier et de travailler à bord depuis cinq heures du soir jusqu'à présent dix heures.

Plusieurs de nos jeunes gens ont été se promener cet après-midi. Ils se sont apparemment égarés car nous n'avons point encore de nouvelles d'eux. Ils passeront une mauvaise nuit, ce qui est un petit malheur et ce qui est bien dû à leur peu de précaution et de conduite.

12 septembre

Nos coureurs sont arrivés à minuit, bien fatigués et bien désorientés. Ils s'étaient perdus dans les bois.

J'ai monté à cheval ce matin à huit heures. J'ai fait une tournée de quatre lieues. J'ai vu un espace de terrain que je veux acquérir pour le Roi, capable d'occuper et d'enrichir 50 habitants et de nourrir grassement cinq à six mille bêtes à cornes. Je vais faire dessiner exactement cet emplacement qui sera la dépendance et la mère [f°4] nourrice du Fort Dauphin. J'expliquerai les avantages que j'en espère dans un mémoire sur cet objet.

Mainbou m'a envoyé complimenter. Il me fait dire qu'il me prie d'envoyer au-devant de lui M. Avril et huit soldats et qu'il sera ici vendredi. Il offre le remboursement des bœufs qui ont été volés. M. Avril compte partir jeudi pour aller à la rencontre de Mainbou. Un autre chef nommé Ramasasas a également envoyé ici pour annoncer son arrivée à vendredi prochain. Il promet d'amener beaucoup de bœufs et de faire apporter beaucoup de riz. Ses gens conduisaient trois bœufs qu'on a traités.

L'accident arrivé hier à *la Garonne* nous a tenus en peine jusqu'à minuit. Ce vaisseau en est quitte pour un câble qui a cassé.

J'ai fait partir cet après-midi M. Bouchet et quelques personnes de bonne volonté sous l'escorte de M. Dolvet et de deux canoniers pour ouvrir un chemin en ligne droite du Fort Dauphin au village où j'ai été ce matin.

13 septembre

Nous n'avons pas grand-chose de nouveau aujourd'hui. Le fils et le frère de Ramansoulou, chef qui demeure environ à dix lieues d'ici dans le sud, vers le bord de la mer, sont venus au fort avec quelques bœufs de traite et m'ont annoncé la prochaine arrivée de ce chef. On a travaillé toute la journée au chemin dont il est parlé ci-dessus, on reprendra demain la même besogne.

14 septembre

Les volontaires que j'avais envoyés chez Dian Mananzac sont revenus aujourd'hui avec ce chef. Je lui ai fait tirer cinq coups de canon. La garnison sous les armes bordait la haie aux côtés de la porte du fort, et pour égayer ces nègres, nos tambours battaient les marionnettes. Dian Mananzac a amené les marmites qu'il nous a promis. Il vient s'établir auprès de nous et il doit commencer demain à bâtir un village, au lieu que je lui ai marqué.

Une heure après son arrivée Dian Ramansoulou est venu lui-même. Ce chef est fort riche à ce qu'on dit, et je le crois assez, vu la somptuosité de son équipage. Deux Noirs le portaient sur leurs épaules. Il était assis au milieu d'une espèce d'échelle dont deux échelons étaient joints par une sorte de châssis de cordes. Les Noirs avaient la tête passée dans les échelons des deux bouts et les côtés étaient appuyés sur leurs épaules. J'ai bu de l'eau de vie avec ces deux chefs. Ils sont actuellement à se reposer. J'ai fait préparer les armes de la garnison et charger à boulets les canons. J'ai ordonné que sans faire semblant de rien, on veilla soigneusement sur cette multitude de nègres. Ce n'est pas que je présume d'avoir rien à en redouter, mais il n'est pas hors de propos de se tenir sur ses gardes.

Retombe, autre puissant chef, m'a envoyé avertir de sa prochaine arrivée. Je l'attends demain ou vendredi.

Il me semble que Dian Mananzac a grand besoin de la protection du Fort Dauphin : ce que je juge par toutes ses démonstrations. Je ne connais pas encore assez les affaires intérieures de ce pays pour me déterminer sur ce que je dois faire. Cependant comme il me paraît qu'il ne demande guère que des apparences de faveur et de protection, il n'y a pas grand inconvénient à les lui accorder.

Dian Mananzac est frère consanguin de Mainbou duquel j'ai tant parlé dans les mémoires que j'ai eu l'honneur de remettre à M. le Duc de Praslin. Ce Mainbou est vieux et fort ivrogne. Il se laisse conduire par Dian Ramaz, son fils qui est un méchant nègre. Il a soulevé tous ses voisins contre son père que ses capitaines et ses principaux sujets ont tous abandonné pour se donner à Dian Mananzac. Ce dernier, allié aux autres chefs, paraît fort animé contre Mainbou. Je lui ai fait déclarer que nous n'abandonnions jamais nos anciens amis et que je prétendais qu'on laisse en repos la vieillesse de Mainbou.

On a continué à percer le chemin qui conduit au village. Je fais commencer demain un jardin entre le puits et le parc aux bœufs.

Le dessinateur a commencé hier à lever les environs du fort. J'ai vu aujourd'hui son ouvrage où je trouve assez de précision. Je ferai comprendre dans cette carte tout ce qui est entre les montagnes et la mer autour des deux baies.

J'ai envoyé cet après-midi un soldat de la Légion aux fers à bord de *la Garonne* pour avoir emmené quatre de ses camarades dans les terres avec leurs armes sans la permission ou l'ordre de personne, ce qui est un exemple très pernicieux.

15 septembre

Les deux chefs qui sont ici sont entrés ce matin dans le fort et Dian Ramansoulou m'a proposé de faire un serment d'union et de fraternité avec lui. Je ne répéterai pas la description de cette formalité. Cependant il me semble que ce dernier chef est bien aise de donner un air plus majestueux à cette cérémonie. Il a demandé un rasoir ; lorsque j'ai voulu en savoir l'usage, [f°5] il m'a fait dire que c'était pour se faire une incision et en tirer

de son sang que je boirais et que je lui rendrais politesse pour politesse. Je l'ai prié de m'éviter cette formalité, en lui disant que les chefs de guerre français ne s'abreuyaient jamais que du sang de leurs ennemis. Cette excuse a été reçue avec acclamation par tous les nègres qui l'entouraient. J'en ai été quitte pour boire à sept reprises différentes une décoction de poudre, de pierres à fusil, d'or et d'argent bien détrempés dans de l'eau de vie.

Dian Mananzac m'a promis la cession des terres que je lui demanderais aux environs du fort. J'ai déjà jeté mon plomb, et j'espère lever incessamment toutes les difficultés.

Les deux rois devaient venir dîner aujourd'hui avec moi. Je m'étais préparé pour les recevoir. La fête n'a pas eu lieu parce que leurs Majestés avaient pris de bonne heure leur café ; c'est-à-dire qu'elles avaient bu les deux bouteilles d'eau de vie que je leur fais donner chaque jour.

J'ai tracé cet après dîner sur le flanc du fort, au-dessous du parc aux bœufs, un jardin potager ; ce qui sera très utile pour l'établissement où l'on manque absolument de légumes. La terre me paraît bonne et je présume qu'elle sera d'un bon rapport.

Il est arrivé ce soir trois nouveaux envois de Retombe qui m'assurent que ce chef sera à la palissade samedi ou dimanche sans faute.

Dian Mananzac doit commencer demain à jeter les fondements du village qu'il veut bâtir près du fort.

16 septembre

Dian Ramansoulou est parti ce matin et est venu prendre congé de moi. Je lui ai généreusement fait présent de deux aulnes de toile blanche. Il doit renvoyer son frère avec des bœufs. Point de nouvelles de Mainbou qui sans doute ne viendra pas. On continue à travailler au jardin. Il ne s'est rien passé d'important ni dans le fort ni dans la rade. Nos charpentiers, aidés de ceux du vaisseau, travaillent à monter le chaland. Nous n'avons encore pu obtenir que 22 marmites. Ces gens-ci promettent promptement mais ils exécutent avec lenteur.

17 septembre

Retombe est arrivé ce matin avec une quarantaine de Noirs et neuf bœufs. Je lui ai fait tirer cinq coups de canon et je l'ai envoyé après un quart d'heure de conversation avec Dian Mananzac. Il fait très mauvais temps depuis trois jours. La pluie empêche les Noirs et les bœufs d'arriver, ce qui retarde le départ de *la Garonne*. Il me vient de nouvelles idées sur les traites de bestiaux. Je ne pense pas qu'on puisse les soutenir dans la forme où elles sont aujourd'hui. J'en ferai un mémoire à part.

Les courbes du chaland sont déjà dressées, il pourra être en état à la fin de la semaine prochaine.

Dian Mananzac nous donne 25 Noirs qui conduiront M. de La Marche et sa suite jusques à la vallée d'Amboule [Ambouve]³ Nous avons décidé entre nous que ces messieurs feront plus sûrement et plus promptement leur voyage sans être escortés d'un détachement de soldats qui leur feraient peut-être plus d'embarras qu'ils ne leur seraient utiles. Il ne s'est passé rien de nouveau aujourd'hui.

Dimanche 18 septembre

M. de Vauquelin est venu dîner aujourd'hui à terre avec messieurs les officiers de *la Garonne*. J'ai fait présent à Dian Mananzac d'une tente pour se loger, ce qui m'a paru le transporter de joie. Un homme de Ratsimivé est venu me dire ce matin que son maître avait 50 bœufs à traiter ; mais qu'il n'osait venir au fort à cause de Mainbou avec lequel il était en guerre ; que si je voulais lui envoyer quelques Blancs il m'amènerait tous ses effets. J'ai fait partir en conséquence M. de La Coulonnerie avec 10 soldats pour aller chez ce chef, et je l'attends mardi ou mercredi.

19 septembre

J'ai monté ce matin à cheval et j'ai engagé Dian Mananzac à m'aller attendre au village dont j'ai précédemment parlé. Il s'y est rendu avec 50 ou 60 Noirs armés, et pour lui montrer plus de confiance, je ne me suis fait accompagner que de messieurs Fijac et Dallemand et d'un interprète. Je lui ai proposé d'assigner des terres pour donner des jardins, des maisons de campagne et des parcs à bœufs aux Français. Il m'a prié de le suivre. Il m'a fait tourner l'angle de la longue montagne et il m'a montré une belle et spacieuse vallée bornée de tous côtés par une chaîne de collines et par la mer. Il m'a dit que c'était le terrain qu'il nous réservait et qu'il cédait également la partie de la plaine vers le bord de la mer, qui s'étend depuis le fort jusqu'à l'angle de ladite montagne où commence notre nouvelle possession, afin que nous puissions nous y rendre en marchant toujours sur nos terres.

J'ai voulu visiter ce beau vallon. Je l'ai trouvé boisé et arrosé à faire plaisir. La terre m'a paru d'une très bonne qualité. Il y a [f°6] le long de la montagne qui le borne à l'Est un horra magnifique, c'est-à-dire un vaste champ de riz avec ses canaux et ses coupures pour la distribution des eaux qui s'y répandent de tous côtés. Ce champ est si grand que j'ai eu peine à en voir le bout après trois quarts d'heure de marche. Il est coupé en carreaux réguliers avec des murs de terre pour élever et distribuer les eaux. Sa largeur est inégale, mais j'ai remarqué qu'il est

³ On trouvera dans la suite tantôt *Ambouve*, tantôt *Amboule*.

possible de la quadrupler dans beaucoup d'endroits ; de la tripler dans quelques autres, et de la doubler presque partout.

Ce vallon contient au-moins neuf à dix lieues de superficie de bonnes terres propres à être cultivées avec la charrue. Elles présentent presque partout d'excellents pâturages, et dans les lieux où ils sont moins bons, il sera aisé de les changer. Notre nouveau domaine est borné au sud-est par le grand étang qui se dégorge dans la baie des Galions, à une demi-lieue du fort. Il s'en trouve plusieurs autres dont la plupart sont très poissonneux.

Dian Mananzac m'a laissé faire tranquillement toutes mes recherches. Je suis venu le rejoindre. Je lui ai dit que cet espace de terre paraissait me convenir. Il m'a répondu qu'il les cédaux Français en signe d'amitié et d'alliance.

Nous sommes revenus au fort après dîner. Je lui ai envoyé un habillement complet. Il est venu me voir. Nous sommes allés ensemble sur le tombeau de son père. On a immolé un bœuf et là il a déclaré qu'il nous reconnaissait pour ses amis et ses protecteurs ; qu'il nous faisait don des terres que j'avais parcourues le matin ; que ni lui ni sa postérité ne les réclameraient jamais ; qu'il nous en garantissait la paisible jouissance contre tous les gens du pays ; qu'il n'était plus Madécasse mais Français ; que si les Anglais entreprenaient de nous troubler, nous pourrions disposer de lui et de tous ses gens pour nous défendre. Le serment contenait beaucoup d'autres articles semblables. J'y ai répondu sur le même ton. J'avais invité à la cérémonie messieurs de la Marine du Roi qui ont juré tous comme moi. Dian Mananzac était habillé à la française, et n'avait point du tout mauvaise mine.

J'ai ajouté aux présents que je lui ai envoyés deux petits pierriers de fer des quatre qui étaient dans le fort à mon arrivée et une paire de beaux pistolets. Ces bagatelles l'ont transporté de joie. Il m'a déclaré qu'il n'avait que deux femmes ; que comme j'étais son frère il était juste qu'il partageât avec moi, et le bon de l'histoire est qu'il les a effectivement envoyé chercher et que je serai contraint d'en choisir une après-demain.

J'ai fait dresser une manière de procès-verbal de la cession desdits terrains. Cette pièce a été signée par les principaux témoins de la cérémonie. Elle restera en original dans les archives du Fort Dauphin, et j'en enverrai des copies authentiques à l'Isle de France et à la Cour.

Cette cession est plus importante qu'on ne croirait d'abord. Je ferai un mémoire particulier sur cet objet et sur la manière dont je présume qu'il faudra procéder à l'établissement. Plus je vois les choses de près, plus je me persuade que j'ai bien raisonné dans ce que j'ai proposé à M. le Duc de Praslin. Je n'ai pas un mot à rétracter dans tout ce que j'ai pris la liberté de mettre sous ses yeux.

L'artillerie de la place et celle du vaisseau se sont fait entendre lorsque Dian Mananzac est entré dans le fort, vêtu à la française et après qu'il est rentré chez lui ensuite de la cérémonie.

J'ai équipé d'un habit à moi un Noir nommé Cartouche et digne de ce nom. Il parle bien français, il sert Dian Mananzac et a beaucoup contribué au succès de l'affaire d'aujourd'hui. Comme il est d'une moyenne taille et que je suis très grand, sa figure et sa gravité sont bonnes à voir. Il coûtera au Roi une pension de deux gobelets d'eau de vie par jour.

20 septembre

M. de La Marche est parti aujourd'hui avec M. de Valgny pour tâcher de pénétrer dans le nord jusqu'à Mananzari. L'objet de ce voyage est plus particulièrement spécifié dans les instructions que je leur ai remises en commun. Je n'en dirai rien ici, mais je ne puis trop louer le zèle et la bonne volonté que M. de La Marche a témoignés à cet égard. J'espère que cette course sera utile et nous donnera des connaissances plus particulières d'une grande partie de l'île que nous n'en avons eue jusqu'à présent.

MM. de La Marche et de Valgny sont accompagnés de M. Linetot, officier de la légion, qui a désiré de faire ce voyage, et de MM. de Monvert, Laureau, Sauval, Clergue chirurgien, et Ansé interprète. Ils paraissent tous pleins d'ardeur et de joie. Je les ai fait saluer à leur départ de cinq coups de canon. Je compte que cette course sera de deux mois, à deux mois et demi, et je me flatte de les revoir tous ici en bonne santé. Je leur ai fait donner des marchandises de débit pour en traiter dans leur route, uniquement pour leur subsistance et les autres facilités du voyage.

21 septembre

Ratsimivé me paraît un fripon. Il m'a demandé un détachement pour conduire ses bœufs au fort. Ce détachement est revenu et n'a rien amené, et ce chef me fait dire froidement que la peur qu'il a de [f°7] Mainbou l'empêche de me satisfaire. Il veut à présent que je lui envoie des fusils pour armer ses gens. C'est se moquer du monde. Je vais envoyer M. Avril en campagne avec un autre détachement pour tâcher d'avoir des bœufs.

Nos voyageurs continuent leur route dans le nord. J'en ai eu aujourd'hui des nouvelles. Il me paraît qu'ils sont contents.

Dian Mananzac est venu dîner avec moi. Nos coutumes paraissent lui plaire. Ce serait une grande affaire si on pouvait les faire embrasser dans ce pays.

J'ai envoyé visiter aujourd'hui nos nouvelles terres. Le rapport qu'on m'en a fait confirme les espérances que la première inspection des lieux m'a données.

On reprendra demain le travail commencé pour ouvrir un chemin sur le village dont j'ai parlé ci-dessus. Ce chemin mène également à nos terrains et il fera la limite naturelle des possessions de Dian Mananzac et des nôtres.

M. le chevalier de Poilly m'a engagé de pardonner au caporal que j'avais fait arrêter le second jour de notre arrivée. J'ai consenti qu'il revint à terre. Nous avons eu cette nuit une alerte. Trois Noirs se sont montrés derrière le fort et un a monté sur la muraille dans le dessein, je crois, de procurer l'évasion de nos esclaves. La sentinelle a tiré un coup de fusil qui a fait fuir les voleurs.

22 septembre

Il a fait toute la journée un temps horrible. Je n'ai pu laisser partir M. Avril. Je plains fort nos voyageurs. Cet après dîner 12 de nos esclaves ont eu l'adresse de briser leurs fers et de se sauver, favorisés par la pluie. On s'en est aperçu assez à temps pour les attraper tous, à la réserve de trois. Dian Mananzac est entré ce matin dans le fort avec des bas à ses jambes et portant ses souliers à sa main, parce qu'il prétend qu'ils le blessent. Ce trait et la fuite de nos esclaves sont les seuls événements remarquables de la journée.

23 septembre

M. de La Richardie, député par nos voyageurs, que la pluie a retenu à sept lieues d'ici, est arrivé cet après midi avec une lettre de M. de La Marche pour moi dans laquelle il me fait la relation de ses aventures. Elles ne sont pas encore bien considérables. Il demande un supplément de vivres et d'eau de vie qui leur sera porté demain par quatre soldats que j'y envoie exprès sous la conduite de M. de la Coulonnerie. Ils continueront leur route aussi gaiement qu'ils l'ont commencée.

M. Avril partira demain escorté par 16 soldats sous les ordres de M. de Mareüil. Il va tâcher de faire venir des bœufs au fort pour le chargement de *la Garonne*. J'espère que son voyage sera utile. Dian Mannanzac partira aussi de son côté dans deux jours pour ramasser les siens. Rien de nouveau.

24 septembre

M. Avril est parti ce matin, comme je me l'étais proposé et M. de La Richardie est allé rejoindre ses compagnons. On nous a ramené un de nos esclaves fugitifs, ce qui jusqu'à présent réduit notre perte à deux. M. Bouchet a continué à tracer le chemin. Il croit que son opération sera finie lundi.

Dimanche 25 septembre.

M. de La Coulonnerie et le chevalier de Chapuis sont revenus. Ils m'ont dit que nos voyageurs étaient partis ce matin pour aller coucher sept lieues plus loin que le village où ils les ont trouvés. Ils paraissent toujours fort gais et fort résolus, et M. de La Marche me marque que si la faim les obligeait de revenir, ce ne serait du moins qu'après avoir mangé leurs souliers.

J'ai été dîner aujourd'hui à bord de *la Garonne*, j'y ai mené Dian Mananzac qui n'avait jamais vu de vaisseau. La mer l'a incommodé. Il n'a pas voulu manger. Il est revenu de bonne heure à terre et M. de Vauquelin a eu la bonté de lui faire tirer trois coups de canon. J'ai fait sortir des fers le soldat que j'avais envoyé à *la Garonne*.

26 septembre

Dian Ramasoulou est arrivé aujourd'hui avec 23 bêtes. J'ai refusé de le voir parce qu'il avait promis de m'en amener 40, et aussi parce qu'en arrivant il ne m'a pas envoyé complimenter. J'ai reçu ses excuses et demain je lui donnerai audience avant de monter à cheval. M. Bouchet a achevé aujourd'hui la brisée et je ferai incessamment travailler au chemin. M. de La Coulonnerie et M. Dolvet s'y sont employés toute la journée.

27 septembre

Dian Ramasoulou a été joint aujourd'hui par quelques-uns de ses gens qui lui ont amené 26 bœufs, de sorte qu'on lui en a traité 49. Ratsimivé piqué des choses que je lui ai fait dire par son frère en a envoyé 50 qu'on a également traités ; de manière que si la course que M. Avril fait nous vaut seulement 40 bœufs, *la Garonne* sera en état de partir.

J'ai été aujourd'hui avec les principales personnes du fort et [f°8] MM. les officiers de la marine du Roi passer la journée sur notre territoire. Nous l'avons couru et examiné tant que nous avons pu ; et je trouve que c'est une très bonne acquisition et que les habitants qu'on y fixera seront très bien. Les principaux travaux sont faits. J'estime que dans l'état actuel des choses on en peut tirer 300 milliers de riz.

28 octobre

On a traité aujourd'hui 13 bœufs. Dian Ramasoulou est venu prendre congé de moi. Je lui ai fait un petit présent de toile et d'eau de vie. Il m'a laissé deux marmites et m'a promis de m'en envoyer incessamment en plus grand nombre avec d'autre bétail.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. de La Marche, datée de Feinoavou du 25. Il me demande un nouveau subside. Je ferai partir demain M. de La Coulonnerie avec ce secours. Le chevalier de Chapuis sera du voyage avec trois soldats.

On nous a apporté aujourd'hui un paquet de chanvre bien grainé. Il est très abondant dans cette partie et il a été reconnu pour être précisément de la même espèce et qualité que celui de France.

29 septembre

M. de La Coulonnerie et M. le chevalier de Chapuis sont partis ce matin avec cinq soldats sous la conduite de trois nègres qui m'ont été fournis par un chef de la vallée d'Amboule que M. de La Marche m'a envoyé. Ce détachement porte quelques secours en toiles et autres effets à M. de La Marche.

Retombe est arrivé ce matin avec des bœufs qu'il a traités. Les femmes de Dian Mananzac sont aussi arrivées aujourd'hui pour s'établir dans le nouveau domicile de leur mari. Il s'est désisté à ma prière de la galanterie qu'il croyait me faire en m'en cédant une. Je les ai vues ce matin toutes les deux en grande cérémonie et leur ai fait à chacune un présent. Le frère de Ratsimivé a resté ivre pendant deux jours dans le fort et est parti aujourd'hui. Nous avons trouvé en fouillant pour planter les palissades du jardin une cache contenant plusieurs morceaux de fer à différents usages. Cette cache me paraît être un reste de l'ancien établissement. On prétend qu'il y a entre le fort et l'ancien gouvernement 16 canons de fonte enterrés. Si cela est, nous les trouverons quelque jour.

30 septembre

Retombe est parti ce matin après avoir traité ses bœufs. M. Avril et le détachement aux ordres de M. de Mareüil sont également revenus dans la matinée. Ils ont amené 30 bœufs et un chef nommé Remainou qui parle assez bien français et qui me paraît plus civilisé, plus honnête que ceux que j'ai vu jusqu'à présent. Un envoyé de Mainbou a trouvé M. Charbonnet à deux lieues d'ici où il levait une carte. Il l'a prié de ménager ma protection à son maître pour lui procurer la paix avec ses ennemis.

J'ai fait commencer aujourd'hui une poudrière derrière le fort. Elle sera faite dans huit ou dix jours. M. de Vauquelin commencera dimanche à embarquer ses bœufs pour s'en retourner à l'Isle de France. Nos gens qui reviennent de détachement se louent beaucoup de l'accueil que les chefs leur font dans leurs villages.

Les deux frères Fijac sont partis à la pointe du jour pour aller explorer la montagne d'où l'on assure que jadis on a tiré de l'or. Nous saurons dimanche ce qu'ils auront découvert.

1^{er} octobre

Remainou est retourné ce matin dans ses états. Il est arrivé aujourd'hui un grand événement. M. le chevalier de Poilly est allé où M. Charbonnet avait trouvé des gens de Mainbou. Il en a déterminé deux à le suivre au Fort Dauphin et il me les a amenés avec un bœuf dont ils me faisaient présent. Ils ont été reconnus par les gens de Dian Mananzac qui ont pris l'épouvante et dont la plupart se sont sauvés abandonnant le village qu'ils ont construit auprès du fort. Ce chef n'était pas ici, mais à une lieue au pied de la montagne. Il a bien vite été informé de la fuite de ses gens. Il a envoyé dire au fort à l'illustre Cartouche que je soupçonne être l'auteur secret de tout ce vacarme, qu'il viendrait demain au fort et qu'il ramènerait les fuyards. J'ai admiré dans cette occasion le sang-froid de mon cuisinier qui, voyant décamper tout ce monde, s'est armé d'un fusil et a couru au milieu de ce tas de nègres et de négresses fuyants, pour arrêter sa maîtresse qu'il a ramenée triomphalement dans le fort où plusieurs nègres sont revenus avec la nuit.

J'ai posé la première pierre de la poudrière que je fais faire derrière le fort.

Du dimanche 2 octobre 1768

Dian Mananzac est arrivé ce matin fâché et honteux de la fugue de ses gens. On a embarqué cet après-midi 200 vaches ou veaux. J'ai reçu un exprès de M. de La Marche de l'entrée de la vallée d'Emboule, avec un journal de ses aventures jusqu'au 27. J'ai renvoyé ce matin les gens de Mainbou sous la conduite de M. le chevalier de Poilly. Il a trouvé un indien qui lui a dit me connaître beaucoup. [f°9]

3 octobre

Les bœufs, Dieu merci, sont tous embarqués. Dian Mananzac s'est signalé dans cette occasion. *La Garonne* travaille à se touer. J'espère que nous ne la verront plus demain. Il est venu quelques bêtes qu'on a traitées au nombre de dix à douze. La femme de Retombe m'a envoyé complimenter. Elle sera demain au fort. Dian Mananzac est retourné à son village, après avoir reçu un petit présent que je lui ai fait. M. Fijac est revenu à midi, bien harassé et n'ayant pu voir ce qu'il cherchait. MM. de Poilly, Pestré et Bouchet sont embarqués sur *la Garonne*.

4 octobre

La Garonne a bien de la peine à gagner la pleine mer. Elle est encore mouillée à l'entrée de la rade. Des gens de Ratsimivé sont venus traiter une douzaine de bœufs. La femme de Retombe m'a envoyé dire ce matin de faire

partir un détachement pour aller au-devant d'elle. Je ne veux point me mettre sur ce ton de sorte que je l'ai refusé. Elle n'est pas venue et peut-être ne viendra-t-elle point. Rien autre chose de nouveau.

5 octobre

La femme de Retombe est arrivée ce matin avec une suite de neuf à dix dames ou demoiselles et dix à douze gardes du corps. Cette cour voyage fort lestement et n'est guère chargée d'habits ni d'équipages. La princesse m'a fait présent d'une chèvre et d'un petit paquet contenant six ou sept livres de riz. J'ai reconnu cette magnificence par de l'eau de vie.

La Garonne est toujours mouillée à l'entrée de la rade. Il me semble qu'elle a jeté beaucoup de bœufs à la mer. Les vents paraissent constants dans leur contrariété. Comme il a plu pendant 24 heures, peu de gens s'empressent à nous venir voir, et les nouvelles ne sont point abondantes. J'ai cherché des guides pour le pays d'Elfissach, et après bien des peines, j'en ai trouvés. J'enverrai dans deux ou trois jours à y envoyer chercher de la vigne.

Plus je m'instruis des affaires du pays, plus je sens combien les relations de Flacourt sont exactes et judicieuses. C'est un témoignage que je lui rends avec d'autant plus de plaisir que c'est lui que j'ai suivi dans tout ce que j'ai proposé au gouvernement.

6 octobre

La Garonne n'avance guère. Elle est presque toujours au même endroit. Cela diminue considérablement son chargement. Cependant j'espère, pour ne pas dire que je suis certain, que les contrariétés qui la retiennent vont finir, car le Roi notre ami m'a envoyé ce matin son sorcier pour me dire qu'il avait fait toutes les conjurations nécessaires pour obtenir un bon vent et que j'en verrai la preuve demain matin.

Ces nègres sont infatués des absurdités de la magie. Ils sont en effet trop bornés et trop simples pour n'être pas sorciers. Ils ne font rien sans consulter leurs magiciens, qui sont des gens non moins ignorants que le commun des nègres, mais beaucoup plus effrontés. On les nomme *Ombiasses*. Quelques-uns savent lire et écrire en caractères arabes. C'est à peu près à quoi se borne leur érudition. Tous les grands du pays ont de ces ombiasses autour d'eux, qui font à peu près les fonctions pareilles à celles des directeurs et des confesseurs de nos princes, et qui ont par-dessus eux le pouvoir de rendre malades, immobiles, tristes, gais, agiles ou paralytiques, et de faire venir la pluie ou le beau temps.

Les charmes dont ces misérables se servent se nomment *auli* et vulgairement ils les appellent *grigri*. Ce sont de petites pièces de corail ou de verroteries arrangées de différentes manières qu'ils portent au col, aux bras, aux jambes, sur la poitrine ; comme les Musulmans portent leurs amulettes et les Portugais et les Siciliens leurs scapulaires. Les ombiasses font deux grigris qui résistent aux coups de fusil, qui cassent le mousquet dans la main de celui qui tire ou qui l'empêchent de partir malgré la bonne qualité de la poudre. Ils leur attribuent mille autres avantages suivant la fantaisie de celui qui veut s'en charger.

J'ai fait nettoyer aujourd'hui au bas du fort un ancien four à chaux dans lequel j'ai trouvé quelques briques faites autrefois par nos Français. Il y a deux fours pareils dans les environs. J'ai fait ramasser du corail pour faire un peu de chaux.

Madame Retombe, comme disent les nègres, est partie ce matin avec un petit présent. Dian Ramafela, grand de la vallée d'Amboule, est venu aujourd'hui au fort avec une quarantaine de nègres. Il m'a apporté un billet que M. de La Marche lui a donné pour des vivres qu'il lui a fournis. Je l'ai fait payer et gratifier. Il est parti avec promesse de revenir et d'amener avec lui des bœufs et des esclaves.

Les gens de la vallée d'Amboule paraissent se ressentir de l'opulence et de la meilleure police qui vont en augmentant à mesure qu'on avance dans le nord. Il me semble aussi qu'ils sont plus respectés et mieux obéis de leurs gens. Celui qui m'est venu aujourd'hui avait un air honnête et poli. Il portait à son col une chaîne de grigris où j'ai remarqué quelques légers ouvrages d'or pareils à ceux que j'ai vus autrefois dans les Indes aux femmes arméniennes. Il n'est entré avec lui dans ma tente que ses principaux capitaines, [f°10] au lieu que, lorsque les chefs de cette partie viennent me voir, les plus misérables gredins de leur suite se ruent sur les chaises et sur les tables, et font une presse horrible, malgré les efforts des sentinelles.

Ces espèces de princes sont brutes et grossiers et ne diffèrent guère que du plus au moins. Il est superflu de leur faire des compliments. Ils ne répondent qu'en répétant une fois ou deux *Sahoa voila qui est bien* et ils ne comprennent pas grand-chose au-delà de ce mot. On dit que dans la partie du nord les chefs sont absolus et qu'ils font massacrer leurs gens pour oui et non. Ici au contraire leur autorité sur eux me paraît bornée. En deux ou trois occasions j'ai vu Dian Mananzac employer inutilement les prières et les exhortations pour engager ses gens à travailler, et quand il fut question de transporter les bœufs à *la Garonne*, il se rendit lui-même au bord de la mer pour contraindre par sa présence les nègres à les embarquer.

J'ai fait mettre aujourd'hui aux fers le principal boulanger du fort qui est un ivrogne dont on ne peut tirer parti.

7 octobre

La Garonne n'a pas eu besoin des sorciers. On a si bien travaillé à bord, quoique le vent soit toujours de la même partie, qu'elle a doublé ce matin la pointe du Tolanhare où le Fort Dauphin est situé et qu'elle a appareillé tout de suite. On ne la voyait plus à onze heures et demie. J'ai fait apporter au fort une petite pirogue restée sur la plage pour la faire raccommoier et nous en servir sur les étangs. Rien de nouveau.

8 octobre

Le fils de Dian Ramahababoue est arrivé aujourd'hui, envoyé par son père. Il a traité 17 bœufs. Ce chef demeure à 15 lieues d'ici, dans la partie de l'ouest nord ouest. Il passe pour être fort riche en troupeaux et son fils assure qu'il n'a jamais vu de Blancs et qu'il a bien envie d'en voir. Je ne lui ai pas encore donné audience.

J'ai couru aujourd'hui un grand danger. Dian Mananzac est venu dîner avec moi. Il s'est mis de bonne humeur à l'aide d'un peu de vin et d'eau de vie. Il a oublié qu'il avait reçu mes excuses au sujet de sa femme qu'il voulait si généreusement me céder. Il m'a déclaré qu'il était trop mon ami pour ne pas partager son bien avec moi, et qu'ainsi il allait m'envoyer sa femme. Il m'a tenu parole et j'ai eu d'autant plus de peine à m'en dépêtrer qu'elle est vieille et laide et que ce changement ne lui déplaisait pas. Enfin je lui ai fait entendre raison et l'ai renvoyée. Ces peuples sont dans cet usage bizarre qui est d'autant moins prêt à finir que les étrangers acceptent souvent leurs offres. Il n'y a point de nation sur la terre où les femmes et les filles soient de meilleure composition. On nous les amène de tous côtés et chacun s'en est pourvu à sa fantaisie. Les fruits de cet agiotage commencent à se multiplier, et c'est un désordre auquel il est très difficile de remédier. Nos prêtres y sont bien empêchés. Il y a ici une vieille négresse qui est la pourvoyeuse en titre d'office. On a beau la chasser, elle ne manque pas de revenir et je n'ose la faire punir dans la crainte de mécontenter les gens du pays.

Je compte me mettre dans quelques jours en campagne et voir moi-même tous nos voisins. Je veux visiter l'étang de Fanshere pour vérifier ce qu'en disent les relations de Flacourt.

Dimanche 9 octobre

Il ne s'est absolument rien passé de nouveau dans cette journée, à la réserve du fils de Ramahababoue qui m'a fait promettre que j'enverrais visiter son père. Il était ivre quand il a pris congé de moi et il m'a dit plus de 20 fois pour adieu, à votre santé.

J'ai envoyé dire à Dian Mananzac d'être ici demain sans faute. Je veux tout de suite conclure sa paix avec Mainbou et rétablir la tranquillité publique dans cette partie. Ils ont séparément grande envie de s'accommoder. Leurs dissensions nous font tort, elles empêchent qu'on amène des bœufs au Fort Dauphin ; et Mananzac, occupé à attaquer ou à se défendre, ne nous fournit aucun secours. La guerre lui sert de prétexte ou de raison. Quand il aura fini, ce motif ou cette défaite ne lui serviront plus et je verrai clairement ce que je dois attendre de lui. Si j'ai sujet de n'être pas content de sa conduite, je lui retirerai ma protection et je choisirai un autre chef pour notre agent. J'ai pris Mananzac parce qu'on m'a conseillé de le prendre, et je ne sais jusqu'à présent si j'ai bien ou mal fait.

Comme il me paraît nécessaire de faire un établissement au Fort Dauphin, nous ne pouvons nous dispenser d'avoir à notre dévotion un chef accrédité dans le pays et des liaisons particulières avec nous suffisent pour nous donner ce crédit. Ce chef doit être assez puissant pour nous fournir des bras pour les travaux principaux. C'est la base sur laquelle nous devons former notre projet. Il sera peut-être indispensable un jour [f°11] de contraindre tous les chefs à relever d'un autre. Je pense qu'on peut insensiblement préparer cette espèce de révolution par des moyens doux et qui naissent d'eux-mêmes. Tels sont par exemple l'attention de marquer une grande considération pour celui que nous aurons choisi : lui faire souvent de petits présents et pacifier soigneusement les démêlés qui s'élèveront entre lui et ses voisins. J'ai déjà essayé cette conduite. Mais je quitterai Mananzac s'il n'y répond pas mieux, et je prendrai plutôt le fils de Mainbou si je le juge utile au bien de nos affaires. C'est à la vérité un méchant nègre. Il est détesté dans le pays, parce qu'il est courageux et entreprenant, mais il a de l'esprit et parle bien français.

La partie de Madagascar où est situé le Fort Dauphin est très peuplée. On compte à 10 ou 20 lieues à la ronde plus de 25 chefs principaux auxquels nos Français mal avisés prodiguent indécemment le grand nom de roi. Le plus puissant d'eux n'a pas trois mille sujets. Leurs guerres ne sont que des enlèvements de troupeaux et d'esclaves, d'incendies de baraquas et quelques meurtres en trahison par-ci, par là. Leurs batailles se passent en injures mêlées de quelques coups tirés au hasard. Cependant tout brutes et tout barbares qu'ils sont, on trouve parmi eux des lois fondées sur d'anciens usages qui passent successivement du père aux enfants. On y voit aussi une apparence de police et une sorte d'hierarchie politique. Ces divers détails sont expliqués dans les relations de Flacourt et je ne les répéterai point.

L'assiette de leurs villages est ordinairement bien choisie. Ils sont pour la plupart sur des éminences entourées de deux rangs de palissades rangés en formes de claies. En dedans règne un parapet de terre battue, de trois à quatre pieds de haut, dans lequel on passe, de cinq en cinq pieds, un morceau de gros roseau des Indes connu sous le nom de *Bambou*, qui fait l'effet d'une meurtrière. Quelques-uns de ces villages sont ceints d'une fosse de quatre à cinq pieds de largeur et cinq à six pieds de profondeur.

La demeure du chef se nomme *le Donac*. Elle consiste en trois ou quatre baraques couvertes en feuilles, mais un peu plus grandes que celles des autres nègres. Ce lieu a son enceinte particulière. Le chef y demeure avec ses femmes et ses enfants, ses esclaves et quelques nègres affidés pour sa garde. Les portes des villages et des donacs sont des troncs d'arbres grossièrement équarris, soutenus par des espèces de pentures de bois et qui se ferment en-dedans avec une tringle. La palissade est forte et assez bien entendue.

Ces chefs marchent toujours armés d'un fusil et d'un bâton ferré, orné au bout d'une petite houppe de poils de vache. C'est leur sceptre et leur main de justice. Ils ne sont distingués de leurs sujets que par un bonnet de laine rouge. Je n'ai remarqué qu'eux et leurs principaux capitaines qui portassent une pareille coiffure. Presque tous ces nègres sont munis de fusils et de sagaies. Ces dernières sont leur arme primitive.

Lorsqu'on délibère avec ces chefs, les nègres de leur suite ont le droit de dire leur avis. Ils parlent souvent tous à la fois, ce qui fait un beau charivari. Ils sont fort lents à se résoudre et beaucoup plus lents encore à exécuter. La paresse est leur vice radical, au point qu'ils sont exposés à de grandes famines dans le pays du monde le plus fertile. Ils ne plantent guère que des *patates* et quelque peu de riz, et assurément ils ne tirent pas la centième partie de ce que leurs terres pourraient leur fournir. Ils ont des troupeaux en quantité. Les pâturages sont excellents et les bestiaux y multiplient presque sans soins ; ce qui est, je crois, la plus grande raison de leur extrême abondance.

Malgré la lâche indolence de ces nègres, je suis persuadé que l'établissement que nous ferons au milieu d'eux les excitera à travailler. L'usage que nous ferons des bœufs pour labourer la terre fera naître leur admiration et flattera leur paresse naturelle. Ils ont assez d'aptitude pour les arts et les métiers ; il me paraît donc vraisemblable que la force de notre exemple, aidée des persuasions de la cupidité, surmontera la lâcheté de ces peuples. Je connais aussi d'autres moyens de les contraindre à travailler et je n'en négligerai aucun. Lorsque je serai en état de me faire craindre et que j'aurai de l'eau de vie à donner abondamment, ils ne me refuseront rien. Cette denrée est le souverain mobile de toutes leurs actions. Mais nous en avons souvent fait un usage pernicieux en la leur donnant pour le droit des marchés, ce que nous appelons en France *pot de vin*. Ce n'est pas ainsi que je veux m'y prendre. Je ne leur en accorderai que comme une marchandise d'échange, ou comme le prix des travaux qu'ils feront pour l'établissement.

Nous étions également dans un autre usage très mauvais que la nouvelle administration de l'Isle de France a sagement abrogé. Nous leur portions des piastres dont nous leur avons appris l'utilité et la valeur. Cet argent était perdu pour le commerce des Indes et en général pour la nation. Il passait presque tout entre les mains des Arabes qui fréquentent la côte de l'ouest. Ils tiraient ces piastres pour la vente des toiles blanches et bleues, des guingans et des mouchoirs qu'ils apportaient à Madagascar. Nous entendions alors si peu nos véritables intérêts, qu'un exemple qui était pour ainsi dire sous nos yeux ne nous faisait pas changer de conduite.

Il est hors de doute qu'il y a de l'or et de l'argent dans cette île. [f°12] Ces deux métaux y sont assez communs, surtout en remontant vers le nord. Il en est venu des étrangers. Les forbans y ont dépensé une partie du leur, et l'on en trouve encore des pièces fabriquées suivant l'usage des nations auxquelles ces pirates les avaient enlevées. Les gens du pays traitent parfois des boutons de manche, d'habits et de vestes, des boucles de col et des souliers. Ils portent des ornements d'or de fabrique indienne ou arménienne, ce qui est incontestablement un reste des forbans. Un grand nombre d'eux ont des bracelets d'argent qui leur viennent de nos piastres qu'ils ont fondues. Mais cette masse d'or et d'argent est trop considérable pour venir uniquement du dehors. Ils en tirent certainement des rivières et des montagnes de leur pays. On montre encore, à quatre lieues d'ici, un endroit où les Portugais ont fouillé avec succès il y a près de deux siècles. Les gens du pays ont comblé les excavations qu'ils avaient faites à la montagne. La tradition en était encore fraîche du temps de Flacourt. Il indique si bien le lieu dans sa relation qu'il sera aisé de le trouver lorsque nous serons en état de le chercher.

M. Dumas, sentant bien l'importance de cette découverte, a jugé à propos de me faire accompagner d'un homme auquel il a confiance pour essayer si quelque heureux hasard ne lui fera rien rencontrer. Cela me paraît un peu prématuré, et des recherches trop curieuses pourraient, dans ces faibles commencements, exciter l'inquiétude des gens du pays. Cependant je laisse agir cette personne par déférence pour celui qui l'envoie, par le peu de peine qu'elle se donne et par le peu d'apparence que ses recherches aient aucun succès.

Je sais très bien où est cette montagne. Je l'environnerai de nos possessions ; et lorsqu'elle sera au milieu de nos domaines, nous la tournerons sans dessus dessous, peut-être inutilement, mais du moins sans inconvénient.

10 octobre

Dian Manazac est venu ce matin, comme je lui avais fait dire ; mais je ne lui ai pas articulé un mot du sujet qui me l'avait fait mander. Il a dîné avec moi, ainsi que Ramasoulou. Après dîner je lui ai monté une garde sur l'inexécution de ses promesses, et particulièrement à l'égard des marmites. Je lui ai dit nettement que s'il continuait à me jouer, je l'enverrai au diable, et prendrai un autre chef. Il m'a fait beaucoup d'excuses et de nouvelles promesses ; mais je l'ai renvoyé persuadé que je ne croirais désormais qu'aux effets. Je lui ai refusé le traitement ordinaire qu'il reçoit quand il vient au fort. Ce qui l'a fort mortifié. Enfin il est parti, et en partant il a

laissé neuf marmites en m'en promettant d'autres pour demain et me faisant assurer que d'ici à quelques jours je serai content de lui. J'ai répondu que l'eau de vie ne marcherait désormais qu'après l'exécution des paroles données. Voilà un grand article de brandevin.

Ramasoulou, témoin de cette scène, m'a dit que si je voulais le prendre au service de l'établissement, je n'aurais jamais à me plaindre de lui ; qu'il ferait venir des bœufs en abondance au fort ; qu'il nous fournirait beaucoup de riz et un grand nombre de gens de travail ; qu'il obligerait Mananzac de s'exécuter ; et que de concert ils nous serviraient tous deux à notre satisfaction. J'ai accepté sa bonne volonté et je l'ai associé à Mananzac. Il va venir s'établir avec nous. Je le verrai venir et comme il fera, je ferai.

On dit qu'il s'est donné aujourd'hui une grande bataille entre l'armée de Retombe et celle de Regou. Je n'en ai encore point de détail, je sais seulement que, par la grâce de Dieu, il n'y a pas beaucoup de sang répandu.

11 octobre

Je n'ai plus entendu parler de la grande bataille de Retombe contre Regou. Rabefala est arrivé ce matin avec un beau troupeau de bœufs qu'il a traité. Je l'ai très bien reçu et lui ai fait les honneurs ordinaires. Il m'a dit que depuis plus de 10 ans il n'avait voulu avoir aucune communication avec les Français, à cause d'une action en effet très mauvaise et très punissable qu'un certain homme fit impunément à peu près à cette époque. Il enleva des Noirs de Rabefala qui travaillaient pour lui et fut les vendre à l'Isle de France. On y prit le parti d'étouffer l'affaire et de renvoyer ces malheureux dans leur pays. Cet homme est aujourd'hui secrétaire de la Compagnie des Indes dans le Bengale.

Rabefala m'a dit de plus que le bruit de mon arrivée dans le pays lui avait fait désirer de traiter comme autrefois avec les Français, mais comme il avait tardé longtemps, il avait peur d'être mal reçu. Ce chef s'exprime fort bien et paraît plus décent et plus civilisé que les autres. Il était suivi de 12 de ses capitaines et de plus de cent hommes armés. Il m'a semblé qu'il se faisait respecter de ses sujets. Sa parure et ses vêtements n'ont rien d'absolument différent de ceux des autres. Il doit dîner demain avec moi.

J'ai fait mettre aujourd'hui le feu à un four à chaux pour achever la poudrière.

12 octobre

Rabefala a dîné avec moi. Il se conduit avec plus de décence que les autres nègres. J'en excepte cependant une légère gentillesse qu'il m'a faite après dîner. [f°13] Il a incidenté sur le présent que je lui offrais, ne le trouvant pas assez considérable. Cela m'a paru assez gaillard. J'ai renvoyé mon présent au magasin et lui ai dit qu'il pouvait partir quand il voudrait. Il s'est ravisé et m'a fait demander excuse et mon présent.

J'ai reçu aujourd'hui deux lettres de M. de La Marche, l'une de chez Raosandri, et l'autre des bords du Mananpani. Ces pauvres voyageurs essuient beaucoup de fatigues, mais ils voient, chemin faisant, les plus beaux pays de la terre. M. de La Marche compte m'envoyer M. Pichard et M. Le Grand dans une pirogue. Je les attends pour parler plus en détail de leur course et de leurs découvertes.

La fournée de chaux que j'ai fait faire a assez bien réussi. Les lettres de M. de La Marche m'ont été apportées par un capitaine de Raosandri. C'est un grand de la vallée d'Amboule duquel j'ai déjà parlé. Il a quatre frères qui partagent avec lui la souveraineté de ce pays. Ils ont très bien reçu nos voyageurs et s'offrent de se lier et de négocier avec nous. M. de La Marche qui a bien examiné la vallée d'Amboule pense que nous pourrions commercer avantageusement avec les Amboulois. Mais il croit que la nature des chemins est si mauvaise que ce sera un grand obstacle. C'est pourquoi il propose de faire un établissement sur le Mananpani, à trois lieues dans les terres. Cette rivière se décharge dans la mer à Manatengha. Il croit qu'il y a mouillage. Flacourt assure le contraire, et M. Pichard vérifiera le fait sur les lieux.

Je serais de l'avis de M. de La Marche, si l'on pouvait trouver un abord pour les vaisseaux. Il est sûr qu'on tirerait pendant plusieurs années une grande quantité de bœufs de la vallée d'Amboule et des pays circonvoisins ; mais je m'en tiens toujours à la nécessité d'un établissement au Fort Dauphin. Celui qu'on propose sur le Mananpani serait le premier échelon pour nous porter vers le nord. Je ne crois pas que la difficulté des chemins soit aussi grande que M. de La Marche l'a vue. Ils n'ont pas pris assez avant dans les terres, et je suis persuadé qu'en se tenant à 15 ou 20 lieues de la mer, on ne trouverait sur la route que de vastes plaines, quelques montagnes isolées, ou du moins coupées par des vallées aisées à traverser.

13 octobre

Le capitaine de Raosandri est parti ce matin, avec un présent que M. de La Marche m'a demandé pour ce chef, savoir quatre livres de poudre, cent balles, une grande tasse de porcelaine, un pain dont il a la curiosité de goûter, et une bouteille d'eau de vie. Ce capitaine m'avait apporté unealebasse pleine des eaux minérales d'Amboule. Je ne me connais pas en drogues médicinales. Je les ai fait examiner par M. de Mille, chirurgien, qui les a trouvées aigres et sulfureuses.

Le frère de Ratsimivai [Ratsimivé] est venu ce soir au fort avec une trentaine de bœufs pour traiter.

Dian Mananzac envoie de temps en temps sonder le terrain pour avoir de l'eau de vie. Néant à la requête jusqu'au temps où il s'exécutera et remplira partie de ses promesses. Il est, à une lieue d'ici, très occupé à bâtir un village, à l'endroit même où il est né. Cet ouvrage fini, il reviendra au fort, promettre et demander ; mais il n'aura rien de moi que je ne tiens de lui.

J'attends avec impatience l'arrivée de M. Pichard. Il me semble qu'il m'apportera des détails intéressants. Je ne vois pas que mes voyageurs puissent pousser jusqu'à Mananzari. Ils essuient de trop dures fatigues. D'après ce que je saurais par M. Pichard, je les ferai revenir. Mais si cela se peut, ce sera par une autre route. Toutefois il faut attendre.

14 octobre

J'ai appris ce matin que le capitaine de Raosandri qui est parti hier avait amené quatre esclaves pour les traiter, mais quand il a su qu'on ne donnait point de piastres, il les a ramenés sans en parler. Nous aurons de la peine à faire perdre le goût de cette denrée aux nègres de cette île. Cependant il faut ne point s'écarter de ce plan, dussions-nous en souffrir pendant dix ans. Ils seront à la fin contraints de s'en passer. Si le hasard nous fait trouver des mines d'or un peu abondantes, nous pourrions avec le temps nous relâcher à cet égard.

J'ai voulu ce matin vérifier par moi-même ce que Flacourt dit de la rivière de Fanshere à son embouchure. J'ai monté à cheval et je me suis d'abord rendu sur le haut de la montagne qui ferme la partie méridionale de l'anse que nous nommons mal à propos des Galions. Je me flattais que je découvrirais de là un grand pays ; mais la disposition des montagnes barre la vue. J'ai pris dans le bois et je suis venu aboutir à la plage de la seconde anse, au-delà de cette hauteur dont l'extrémité se nomme le cap de Ranevate. J'ai suivi la côte jusqu'au lieu où l'étang d'Ambouve, formé par la rivière de Fanshere, se mêle avec la mer. Il se décharge par un canal de 50 à 60 toises de longueur, où la mer entre quand elle est haute, et par lequel les eaux du lac se dégorgeant lorsqu'elle est basse.

[^f14]

Flacourt dit que le canal est fermé pendant une partie de l'année. Cela pouvait être de son temps, mais actuellement il est toujours ouvert et n'a pas moins, dans les basses eaux, de cinq pieds de profondeur. A la haute marée la mer s'y précipite à filer 8 nœuds comme disent les marins.

Ainsi l'étang d'Ambouve, formé par la rivière de Fanshere, reçoit sans interruption les eaux de la mer ou lui verse les siennes par un canal qui ne se bouche point. Cela mérite d'être remarqué. Cet étang a plus d'une grande lieue dans tous les sens. Il est depuis la mer, en suivant à peu près son milieu, et se dirigeant sur une haute montagne qui le borne au nord, d'une profondeur suffisante pour les plus grands vaisseaux.

J'ai eu tort de dire dans un mémoire à M. le Duc de Praslin que la langue de sable qui le sépare de la mer avait 500 toises de large, elle n'en a certainement pas soixante.

La mer se brise et s'élève considérablement sur cette barre. Mais j'ai dans l'esprit qu'en coupant cette langue de sable, et la bordant des deux côtés d'un bon quai, l'effort de la mer ou le poids des eaux de l'étang emporterait la barre et rendrait l'entrée de l'étang sûre et facile, ce qui ferait sans comparaison le plus beau port de l'univers.

Un des avantages de cet étang, c'est que la rivière de Fanshere qui s'y perd, est flottable à 15 ou 18 lieues au-dessus. Les terres qu'on nous a cédées aboutissent au sud-ouest à l'étang d'Ambouve et bordent ses rivages au nord-est. Il y a dans cette partie un beau village au bord de l'eau qui nous appartient.

Le pays à l'ouest de l'étang présente de grandes prairies assez vertes. Sa forme est irrégulière. Deux autres grandes flaques se vident dans celle-ci. Le niveau des eaux me paraît au-dessus de celui de la mer. Je pense que le travail à faire pour se procurer un port n'est pas prodigieux. C'est sans doute sur les bords de l'étang d'Ambouve que nous devons nous établir. La rade du Fort Dauphin sera encore longtemps notre débouché vers la mer. Les voitures pourront aisément rouler d'ici à cet étang, en évitant les sables et prenant dans les terres.

Ainsi nous avons aujourd'hui deux beaux et grands villages auxquels il ne manque que des habitants. Un territoire assez étendu, très fertile et déjà tout cultivé. Que les colons arrivent et tout ira bien.

La plaine au-delà de la rivière de Fanshere est bornée de tous côtés par une chaîne de hautes montagnes qui forment un arc autour de ce grand cintre.

La rivière de Fanshere, dans la partie que j'ai pu remonter ou découvrir, est très large et très profonde. A l'endroit où elle se perd dans l'étang, les eaux sont douces aux marées basses. Le lac est tellement mêlé des eaux de la mer que j'ai vu un gros requin à l'extrémité du lac, dans le fond des terres. Cela m'a paru extrêmement poissonneux. J'en ai parcouru plus de la moitié dans sa partie occidentale, toujours dans l'eau jusqu'à mi-jambe. Je faisais lever une quantité prodigieuse de poissons de toute espèce. J'ai dit que sa forme était très irrégulière. En effet il entre dans les terres et forme de tous côtés de petits golfes. La grande profondeur est vers le milieu. J'attends M. Sirandré ou M. Pichard pour le faire lever exactement avec toutes ses sondes. Mais je répète qu'il sera très aisé d'ouvrir son dégorgeoir, de manière à y faire entrer de grands vaisseaux. C'est un ouvrage que 200 Blancs et 500 nègres feront en trois ou quatre mois.

Je sais bien que ce travail exige de grands préliminaires. Aussi n'ai-je garde de le regarder comme l'opération la plus poussée et la plus immédiate. Il faut attendre que l'établissement du Fort Dauphin ait pris une certaine consistance. C'est un bonheur particulier que les terres qui nous ont été cédées aboutissent à cet étang, précisément dans le lieu le plus favorable. J'avoue que je ne m'en étais pas aperçu et que je ne l'avais pas soupçonné. Cette partie de nos concessions qui vient se terminer au lac est une grande forêt qui m'avait caché cet avantage. Je n'avais examiné que les parties du nord et de l'ouest. J'ai été agréablement surpris lorsque j'ai vu du bord de la mer que la moitié de l'étang d'Ambouve était incontestablement compris dans notre nouvelle acquisition.

Le second village qui nous appartient et qui est précisément sur les bords du lac, est assis sur un plateau qui en domine les eaux et qui est lui-même pourvu d'une source abondante qui se perd dans la rivière. C'est un lieu qui m'a paru très agréable et très propre à former une partie de l'établissement. Je dis une partie, parce que je présume qu'il est à propos d'élever les fortifications au-delà de la rivière, et ne laisser dans l'intervalle de cette rivière au Fort Dauphin, que de simples cultivateurs. C'est une idée que je développerai avec plus de détail lorsque j'aurai vu par moi-même une plus grande étendue de pays. Je ne puis que soupçonner ce qu'il convient de faire et je me réserve le droit, ou de confirmer, ou de révoquer ma première idée.

Les relations de Flacourt mettent la décharge du lac d'Ambouve [f° 15] dans la mer, à 8 minutes de distance du Fort Dauphin. Ce qui fait trois lieues moins un tiers. Cette mesure est exacte, mais comme le lac s'étend dans les terres à l'ouest et à l'est, la situation du village dont je viens de parler n'est guère qu'à une lieue et demie du Fort Dauphin. Le chemin peut être aisément accommodé et rendu praticable pour les voitures. C'est un ouvrage que 50 hommes feront en huit jours. Il n'y a point de terres à remuer, mais simplement des bois à élaguer, et ces bois sont pour la plupart des espèces de buissons.

Il faut remarquer que les côtes du lac dans les terres sont presque toutes bordées de roches de la même nature que ce granit ou ce marbre dont j'ai déjà parlé. Il paraît que ces masses ont été charriées par les eaux : car elles ressemblent à des monceaux de pierres mises les unes sur les autres. Cela me paraît fort avantageux en ce qu'il sera aisé, lorsqu'on voudra travailler, de tirer les matériaux de ces monceaux. Il y en a une quantité effroyable. Nous pourrions construire une ville et les ouvrages qui en dépendent, sans paraître les avoir diminués.

Les faces des montagnes qui tombent sur la rivière sont couvertes de bois de haute futaie. La forêt qui borde l'étang, dans l'espace de deux lieues que j'ai parcourues, ne manque pas non plus de grands arbres. Ainsi rien ne nous empêchera de construire des bâtiments dans l'étang d'Ambouve lorsque son entrée conduira librement à la mer.

On jugera aisément par la carte particulière que je fais dresser des environs du Fort Dauphin, de tous les avantages qu'on peut se promettre d'un bon établissement dans cette partie. Il me paraît difficile d'en trouver ailleurs d'aussi considérable, en les regardant sous la double face de l'utilité qu'on peut tirer du territoire et de la sûreté contre les ennemis étrangers : car je confirme ce que j'ai dit plusieurs fois, nous n'avons rien à craindre des gens du pays et que le seul ennemi que nous trouverons dans cette partie, capable d'arrêter ou plutôt de retarder nos progrès, sera la lâche indolence des nègres que nous surmonterons par la patience, par l'exemple et par l'eau de vie.

Aussitôt qu'on verra dans le pays, que nous songeons à nous établir solidement au Fort Dauphin et sur l'étang d'Ambouve, la prophétie que j'ai faite dans tous les mémoires présentés à M. le Duc de Praslin, s'accomplira sans en rien rabattre. Les nègres soumis aux Rohandrians comme sujets libres et non comme esclaves, viendront demander à vivre sous la protection de notre pavillon. Ce n'est pas une vaine espérance, mais une chose de fait : car la plupart des familles de ce pays changent aisément de maîtres ou de protecteurs, elles accourent en foule auprès de quiconque peut assurer leur tranquillité. A ce prix nous ne manquerons pas de sujets.

15 octobre

Le frère de Ratsimivai s'en est retourné aujourd'hui après avoir fini sa traite. Un beau Noir, esclave au fort, a trouvé le moyen de se sauver du bloc après avoir rompu ses fers, et il s'est évadé pendant la nuit.

Mainbou a fait attaquer aujourd'hui les Noirs de Mananzac qui gardaient les troupeaux à une lieue du fort. Il lui a enlevé 300 bêtes et dix esclaves. Au premier bruit que j'ai entendu, j'ai fait partir un détachement de dix hommes aux ordres du sieur Gontin, pour secourir Dian Mananzac. Il est revenu cet après midi et m'a rapporté les nouvelles que je viens de dire. Cette irruption me fait prendre la résolution d'envoyer demain M. de Mareüil chez Mainbou avec 22 Blancs bien armés. L'objet de ce détachement est spécifié dans l'instruction que je donne à M. de Mareüil de laquelle voici la teneur.

M. de Mareüil dira de ma part à Mainbou que je suis fort étonné de l'acte d'hostilité qu'il vient de faire, après avoir reçu de ma part des assurances du désir où j'étais de conclure sa paix avec Dian Mananzac ; qu'il ne peut pas ignorer que son frère est sous la protection des Français puisqu'il demeure à une lieue du Fort Dauphin, sous les remparts duquel il a même construit une habitation ; que je veux savoir précisément et sans délai quelle est l'intention de Mainbou ; qu'il ne peut continuer la guerre contre Mananzac sans la faire directement aux

Français, et qu'il faut qu'il donne à cet égard une réponse positive à M. de Mareüil ; que s'il veut la paix il est indispensable qu'il rende tout de suite à son frère les troupeaux et les esclaves qu'il vient de lui enlever ; que, sans cette restitution, je ne puis m'entremettre de l'accommodement ; que je me verrai contraint avec regret de prendre le parti de notre nouvel ami contre un ancien allié des Français, qui par de mauvais conseils renonce aux engagements qu'il avait pris avec nous : lesquels engagements lui avaient été utiles et honorables. M. de Mareüil n'entrera dans aucun détail sur les raisons de cette guerre, ni avec Mainbou, ni avec Raimaz son fils. Il leur dira simplement et clairement que tous ces éclaircissements sont superflus ; que je veux absolument la paix entre nos voisins et que pour nous procurer un bien si désirable, je ferai la guerre [f°16] sans distinction ni acception à tous ceux qui s'opposeront à un but si salutaire.

M. de Mareüil dira plus particulièrement à Raimaz que je sais très bien que c'est lui qui excite Mainbou à des entreprises contraires à ses véritables intérêts et à notre ancienne amitié ; qu'il devrait cependant sentir qu'il aura quelque jour besoin de nous ; que s'il veut changer de conduite, il y trouvera des avantages actuels et une grande sûreté pour l'avenir ; qu'il faut qu'il vienne au Fort Dauphin conférer avec moi ; que le détachement de M. de Mareüil peut l'y conduire en sûreté ; que je le renverrai pareillement avec une escorte ; et s'il faisait quelque difficulté où M. de Mareüil crut apercevoir de la méfiance, il peut lui offrir de laisser un ou même deux Français dans le village de Mainbou pour y demeurer jusqu'au retour de Raimaz.

M. de Mareüil observera de tenir son détachement dans la plus grande règle ; de ne point souffrir qu'aucun soldat s'écarte sous quelque prétexte que ce puisse être ; de le tenir en bataille sous les armes et M. Gontin à la tête tout le temps qu'il sera dans le village de Mainbou, quelque accueil qu'on lui fasse ; de ne point coucher dans le village de Mainbou, mais de revenir passer la nuit chez Regou, où il restera au bivac⁴ jusqu'à l'heure de son départ pour revenir au fort ; donnant toute son attention à ôter par sa vigilance et le bon ordre de son détachement l'envie qui pourrait venir à ces nègres de lui jouer quelque mauvais tour. Si M. de Mareüil trouve chez Regou ou chez Refis, le Portugais qui me connaît, je le prie de l'engager par de bonnes façons à venir au Fort Dauphin.

M. de Mareüil observera de plus qu'il faut dire à Regou, lorsqu'il se déterminera à faire la paix, s'il ne veut pas avoir les Blancs pour ennemi, que je me charge de régler les conditions de cette paix, mais que je ne souffrirai point qu'il attaque, soit en particulier, soit de concert avec Mainbou, comme il vient de faire, les gens de Dian Mananzac ; que Regou doit songer à mériter l'amitié des Français, et que le seul moyen d'y parvenir est de se tenir tranquille ; que s'il accepte cette proposition, il peut venir au Fort Dauphin où il sera bien reçu et où je traiterai avec lui des moyens de mettre le pays en repos. Fait au Fort Dauphin etc.

Je suis absolument déterminé à contraindre, même par la force, les puissances belligérantes à s'accorder. Ces gueux que nous nommons rois si ridiculement, se volent et se tuent en trahison. Mananzac est lié avec Ratsimivai et Retombe contre Mainbou et Regou. Ils fondent dans l'occasion sur les pacages les uns des autres, et s'enlèvent réciproquement les bestiaux. Il résulte de cet état de guerre que personne n'ose venir au Fort Dauphin et que nos traites languissent. Ceux avec qui nous négocions le plus régulièrement s'excusent de nous fournir des gens de travail, sous prétexte qu'ils ont besoin de tout leur monde pour se défendre. Lorsque je les aurai mis d'accord, ils n'auront plus de défaite.

Je n'imagine pas que Maibou se refuse à l'accommodement. S'il est assez malavisé pour ne pas s'y prêter, je joindrai un détachement aux gens de Dian Mananzac et de ses autres ennemis. Je le ferai attaquer et détruire son village, et je le forcerai de quitter ce pays. Il est vieux. Une vie errante ne lui convient plus. Les offres que je lui faits assurent son repos et je ne puis penser qu'il les refuse. Je saurais après demain, au retour de M. de Mareüil, à quoi je dois m'en tenir.

Dimanche 16 octobre

M. de Mareüil est parti ce matin avant quatre heures. Il était accompagné de M. Dolvet, officier d'artillerie, du sieur Gontin, fourrier de la Légion, et suivi de 25 soldats bien armés. Je l'attends demain dans la journée. Dian Mananzac m'a envoyé dire que si la réponse de Mainbou n'était pas décisive, il marcherait tout de suite à son village pour se venger de l'insulte qu'il lui a faite hier. Rien de nouveau.

17 octobre

Retombe est arrivé ce matin avec des bœufs qu'on a traité. M. de Mareüil est revenu avant midi de chez Mainbou et de chez Regou. Il s'est parfaitement bien acquitté de la commission dont je l'avais chargé. Mainbou lui a répondu en substance qu'il avait été et qu'il serait toujours l'ami des Français ; qu'il ne croyait pas qu'ils se portassent jamais à lui faire la guerre, parce qu'il était très résolu de ne pas leur en donner occasion ; qu'il me priait de considérer que ce n'était pas lui qui avait commencé celle dont je me plaignais et que je voulais terminer, mais bien Dian Mananzac qui lui avait pris des bœufs et des esclaves, sans aucune raison de rompre

⁴ *Bivac*, ancien pour *Bivouac*.

avec lui ; qu'il était prêt de se raccommoier avec son [f°17] frère et de lui rendre tout ce qu'il lui avait enlevé depuis cette rupture, si Dian Mananzac en voulait faire autant.

Mainbou exige pour préliminaire que son frère se retire à Itapere et abandonne ses acquisitions, et nommément celles qui sont autour du Fort Dauphin, et qu'on lui remette entre les mains les trois capitaines de Retombe qui ont tué son fils dans une bataille où ce jeune homme s'est trouvé avec les troupes de Regou, gendre de Mainbou, contre Retombe, frère dudit Regou.

Ces conditions ne sont pas vraisemblablement le dernier mot de Mainbou, et si cela était autrement, l'accord serait impraticable. Je renverrai M. de Mareüil après-demain chez Mainbou, pour lui notifier mes dernières intentions et les termes auxquels je me charge de conclure la paix. Il est nécessaire que des deux côtés on se relâche d'une partie de ses prétentions.

Je ne vois pas que Dian Mananzac puisse jamais nous être aussi utile qu'on me l'a fait entendre à mon arrivée. Cependant il ne serait ni honnête, ni décente, ni même politique de l'abandonner par un pareil motif. Mais je ferai mes efforts pour conclure sa paix avec son frère, et je prendrai des liaisons et des mesures avec Mainbou pour la suite de nos intérêts.

Par tout ce que M. de Mareüil m'a dit, je vois clairement que ce Dian Mananzac n'est qu'un prometteur impuissant et que nous n'en tirerons aucune utilité considérable. Mainbou est persuadé qu'il doit arriver incessamment six mille Français au Fort Dauphin, et il espère qu'on en établira chez lui pour cultiver les terres qu'il offre de donner.

Ce trait doit montrer que la cession qui nous a été faite ne souffrira aucune difficulté de sa part, et je compte bien la faire comprendre dans l'accord à conclure entre les deux frères.

J'ai fait raccommoier aujourd'hui un four à chaux régulier qui me paraît du temps de M. de Flacourt. Je le mettrai incessamment en feu pour fermer d'un mur la partie du fort qui n'est encore qu'en gaulettes. Cet ouvrage suivra immédiatement la poudrière à laquelle on travaille encore et qui sera bientôt finie puisqu'on en est déjà à la voûte. Elle a 10 pieds de large sur 15 de longueur et 12 de hauteur. Elle est faite en partie des débris de l'ancienne église et de la cave de M. de Flacourt. Nous avons trouvé dans les ruines de la première, une pièce d'argent avec l'effigie du feu Roi et la date de 1664, année de l'établissement de la Compagnie des Indes.

18 octobre

L'arbre de la paix porte des fruits de discorde. Notre ami Dian Mananzac se conduit d'une manière inexplicable. Je l'ai fait inviter à trois ou quatre reprises de venir ici pour savoir la réponse de Mainbou. Je n'ai pu obtenir cette déférence et il m'a fait dire plusieurs sottises, comme par exemple que j'aurais dû envoyer M. de Mareüil lui rendre compte de son voyage. Aujourd'hui un de ses capitaines est venu de sa part me demander ce que Mainbou me faisait proposer. Je lui ai répondu que c'était avec Dian Mananzac lui-même que je voulais m'expliquer. Il s'en est retourné en signifiant à tous les Noirs de nous quitter, à quoi la plupart ont obéi. Il y a dans tout cela quelque manœuvre de l'honnête Cartouche. Ce mystère s'approfondira.

Le véritable motif des cavillations de ce chef nègre vient sans aucun doute de la crainte où il est que Mainbou revenant au Fort Dauphin ne reprenne avec nous son ancienne familiarité et sa première supériorité sur eux tous. Ce soupçon n'est pas sans fondement. Je me reproche même de m'être laissé aller à ceux qui m'ont dit que Mainbou était absolument perdu et ruiné, et que Mananzac était le plus puissant des chefs de la province de Carcanossi. Il s'en faut bien que la chose soit ainsi. J'ai fait en cela par bonne conduite une véritable faute ; mais elle n'est pas irréparable.

J'envoie demain M. Avril à Dian Mananzac pour le faire expliquer sur tout ce tripotage. Il sera de retour à huit heures du matin. Je ferai partir ensuite M. de Mareüil pour porter ma réponse à Mainbou.

Je le charge expressément, ainsi que MM. Fijac qui vont faire une tournée, et qui s'arrêteront à Fenerife, lieu de résidence de Mainbou, de faire les plus grands efforts pour m'envoyer du moins Raimaz, son fils. J'ai dans la tête que si cet homme vient au Fort Dauphin, je lui ferai goûter mes idées. Je sais bien qu'on dit que c'est un fripon, mais comme ils se ressemblent tous de plus ou moins, j'aurai avec lui la ressource d'avoir affaire à un homme d'esprit et capable de raisonnement, l'article le plus essentiel que je veux obtenir de son père est de laisser les choses dans l'état où elles sont jusqu'à un temps dont nous conviendrons. En gagnant ainsi du temps, j'aurai celui de m'affermir et de mieux connaître les gens et les divers intérêts du pays.

J'ai oublié de dire que les gens de Dian Mananzac qui gardaient notre troupeau l'ont renvoyé en recevant l'ordre de nous quitter, mais non si fidèlement qu'ils n'en aient détourné neuf bêtes. [f°18]

19 octobre

M. Avril est parti ce matin avant cinq heures pour aller chez Dian Mananzac. Il en est revenu à midi et il me l'a amené auprès du fort. Ce chef s'est arrêté à sa demeure ordinaire et Cartouche est venu me dire qu'il avait trop de peur pour entrer dans la place. J'en suis sorti, suivi d'un seul domestique, et j'ai été m'asseoir au milieu de la troupe de Dian Mananzac. Je lui ai relaté tout ce qui s'était passé de ma part et de la sienne depuis cinq à six

jours. Il m'a fait beaucoup d'excuses et de protestations de fidélité. Alors je me suis levé et je lui ai dit de me suivre dans le fort ; ce qu'il a fait sans difficulté. Je lui ai dit qu'il fallait qu'il se ressouvint une fois pour toutes de bannir ces ridicules méfiances ; que nous ne connaissions point les perfidies et les trahisons ; qu'il serait maître dans tous les cas d'entrer et de sortir du fort, sain et sauf ; que je ne prétendais pas le contraindre d'être mon ami, et qu'il pouvait se regarder dégagé de ses serments s'il lui en coûtait de les remplir.

Il était entré dans la tête de ce nègre que je voulais le livrer à Mainbou. Cette impertinente idée causait toutes ses frayeurs. Enfin il est revenu à me dire qu'il ne donnerait plus de pareilles scènes et qu'il me laissait le maître des conditions de son accord avec Mainbou. Tout cela a été noyé dans un fatras de demandes et de réponses : car les Malgaches sont très prolixes et très verbeux.

En général ces gens s'expliquent très mal, ce qui joint à l'ignorance des Français habitués dans ce fort, m'a fait faire un quiproquo. J'ai dit sur leur périlleuse parole que Dian Mananzac était frère de Mainbou. Il se trouve aujourd'hui que cela n'est pas vrai. Il a été son pupille, et Mainbou, en fidèle tuteur, a refusé de lui rendre son bien lorsque Dian Mananzac a été en âge de le gérer. Les mœurs et les coutumes qui servent de loi dans ce pays ordonnent que les orphelins sont traités de fils ou de frère de ceux à qui on les confie. Ainsi Mananzac n'est que le frère adoptif de Mainbou.

En conséquence des choses convenues aujourd'hui avec ce chef, je renvoie M. de Mareüil à Fenerif, et je lui donne pour règle de conduite l'instruction suivante.

M. de Mareüil aura la bonté de dire à Mainbou que j'ai été fort aise d'être instruit de la disposition où il est de s'accommoder avec Dian Mananzac, mais que cette disposition deviendrait inutile si Mainbou ne se relâchait en rien de ses prétentions ; qu'il doit considérer qu'étant le plus ancien allié des Français, il doit conserver leur amitié ; que la conduite qu'il a tenue depuis que je suis au Fort Dauphin ne me permet pas de croire que notre alliance lui soit aussi précieuse qu'elle devrait lui être ; que les difficultés qu'il fait non seulement de venir au fort, mais même d'y laisser venir Raimaz, ont un fondement si léger que je ne sais qu'en penser ; que je m'attends qu'il sera plus raisonnable à cette seconde tentative que je fais ; que M. de Mareüil amènera Raimaz en toute sûreté ; que pendant son absence, messieurs Fijac et les Blancs qui les suivent resteront à Fenerife pour interdire aux ennemis de Mainbou l'attaque de ce village ; que je renverrai Raimaz avec une bonne escorte qui le ramènera sans aucun inconvénient, lorsqu'il voudra s'en retourner.

M. de Mareüil et MM. Fijac s'efforceront, s'il leur plait, de déterminer Mainbou à m'envoyer Raimaz. Ils lui représenteront que j'ai des choses importantes à lui communiquer et que s'il vient et me satisfait, je lui ferai un présent qui montrera le cas que je fais de son amitié.

Il faut surtout le faire consentir soit à la paix, soit à une longue suspension d'hostilité, en laissant les choses dans l'état où elles sont actuellement, et ne pas perdre de vue la liberté et la sûreté du passage pour tous ceux qui voudront venir traiter au Fort Dauphin.

Je prie ces messieurs d'insister fortement sur tous ces objets et de faire connaître à Mainbou que les affaires ne peuvent pas demeurer dans leur situation actuelle ; que l'établissement du Fort Dauphin nous deviendrait inutile si nous ne pouvions pas y entretenir la tranquillité, et que nous deviendrons, nécessairement et malgré nous, les ennemis de ceux qui la troubleront.

Il faut dire à Raimaz que j'ai une envie particulière de le voir, de l'entretenir et de lui rendre service ; qu'il s'en retournera certainement très content de moi et que s'il apporte des facilités à me complaire, je lui en marquerai une satisfaction réelle et effective. On ne laissera pas ignorer à Mainbou que Dian Mananzac est venu aujourd'hui au fort et qu'il m'a laissé maître des conditions de son accommodement au Fort Dauphin.

Ramahavaké, beau-frère de Retombe, est arrivé ce soir. Il n'était jamais venu au Fort Dauphin. Il avait à sa suite un nègre blessé d'un coup de fusil au travers de la jambe. Je l'ai fait panser et je lui ai proposé de rester jusqu'à sa guérison. Ce chef conduisait trois ou quatre vaches que, chemin faisant, il avait enlevées à Regou.

Dian Mananzac m'a expliqué le sujet de sa rupture avec Mainbou. Les terres qui sont à l'est de la rivière de Fanshere appartenaient au père de Dian Mananzac qui en mourant laissa son fils en bas âge et confia l'administration des biens et la personne du pupille au père de Mainbou. Ce chef mourut peu de temps après et Mainbou se porta pour régent des états de Mananzac et tuteur de sa personne. [f°19] Il le laissa grandir et parvenir enfin à l'âge de 40 ans sans parler de lui rien restituer. Celui-ci alla chercher fortune dans le pays. Il pratiqua les fils des capitaines de son père et par leur secours, il rassembla du monde et se jeta sur ce qui lui appartenait dont il s'empara. Voilà du moins l'état de la question, tel que Mananzac me l'a expliqué. Je crois bien que Mainbou ne manque pas de répliques ; mais si Dian Mananzac m'a accusé juste, son droit ne peut pas être disputé.

Ce n'est pas que je veuille me mêler des intérêts politiques de ces misérables princes. Je ne songe qu'à entretenir la paix et à garantir de toute insulte ceux qui viennent traiter au Fort Dauphin. Je serai sans doute contraint de recourir aux menaces et aux démonstrations offensives. Je ne prévois pas que je puisse me voir dans la nécessité d'aller plus loin. Mais je crois qu'il est sage et prudent d'inculquer de bonne heure dans la tête de ces nègres que

nous défendrons nos amis et que nous maintiendrons, à quelque prix que ce soit, la liberté du commerce. Ils nous redoutent à un point incroyable et l'idée qu'ils ont de nous les contiendra pendant longtemps dans les bornes que nous leur prescrivons.

Ces raisons me font désirer que le fils de Mainbou vienne au Fort Dauphin. Il a plus d'esprit et de sagacité que les autres nègres. Il connaît assez nos mœurs et nos usages. Il comprendra certainement bien les choses que je veux lui dire. Je ne compte en aucune manière sur sa probité ; mais je fais assez de fond sur son bon sens.

MM. Fijac doivent partir demain avec M. de Mareüil. Leur objectif est de visiter, conformément aux intentions de M. Dumas, la montagne d'où les Portugais ont autrefois tiré de l'or. J'ai déjà dit que je n'attendais pas grand fruit de ces recherches qu'on ne peut faire aujourd'hui avec une certaine exactitude. Cependant je les laisse aller, tout persuadé que je sais qu'ils ne découvriront rien. Il est pourtant très décidé comme je l'ai déjà remarqué, qu'il y a de l'or dans les montagnes de Madagascar. Nous en trouverons avec le temps. Flacourt qui a très bien connu l'île, assure qu'il y est dans une grande abondance et surtout en remontant vers le nord. Je pense même qu'il fait encore aujourd'hui la principale base du commerce des Arabes qui ont un comptoir régulier à Bambaitolque, dans la partie du nord-ouest, à peu près vis-à-vis Mozambique. Les Arabes y viennent des îles de Comore, des villes qui sont sur la côte d'Afrique, et même de l'Arabie heureuse. Ils se sont assez étendus dans cette partie de l'île. Ils y ont fondé une école où l'on enseigne à lire et à écrire aux gens du pays, et la religion musulmane a fait quelque progrès dans l'intérieur du pays. C'est un objet sur lequel je m'étendrai lorsque je serai plus particulièrement instruit.

20 octobre

M. de Mareüil et MM. Fijac sont partis ce matin à trois heures pour les divers objets énoncés ci-dessus.

J'ai fait démolir une partie d'une vieille maison pour me servir des décombres aux ouvrages que j'ai ordonnés. La maçonnerie me paraît excellente et d'une force et d'une dureté dont j'ai vu peu d'exemples. Il ne s'est passé dans la journée aucun et peu d'événements, à la réserve d'un boulanger du fort que j'ai fait mettre aux fers pour avoir devant moi des maximes de politique qui ne m'ont pas plu.

21 octobre

J'attendais aujourd'hui M. de Mareüil, et comme il n'est pas encore revenu, je tire une augure favorable de ce délai, lequel délai ne passera pas la journée de demain.

Je n'entendrai plus parler de nos voyageurs et je commencerai à croire qu'ils devaient être au moins aux Matatam. M. de La Coulonnerie qui est arrivé ce matin suivi de quatre Noirs m'a tiré d'erreur. M. de La Marche et sa caravane sont encore sur les bords de la rivière de Mananpani⁵, de sorte que depuis un mois qu'ils sont partis, ils ont fait environ 20 lieues de chemin du sud au nord. Je ne comprends rien à cela et je suspends mon jugement jusqu'à ce que je sois éclairci. Ce n'est pas tout à fait ce que je m'étais promis d'eux. Je vois clairement qu'ils ne sont pas capables d'aller plus loin. Je leur expédierai demain ou le jour suivant pour les faire revenir. Ce voyage sur lequel j'avais tant compté aboutira précisément à rien. Cependant malgré de fortes présomptions, il ne faut pas les condamner sans les entendre.

22 octobre

J'ai expédié aujourd'hui à M. de La Marche pour lui mander de s'en revenir. Je l'attends au commencement du mois prochain.

M. de Mareüil n'est point encore de retour. Cela me fait croire qu'il trouve jour à persuader Mainbou de me donner satisfaction et je compte presque voir Rainas⁶ incessamment au Fort Dauphin. Ratsimivé a fait donner avis à Dian Mananzac qu'il était sur le point de conclure son accommodement avec Mainbou, ce qui facilitera beaucoup les divers accords que je me propose de faire.

Dian Mananzac m'a plu aujourd'hui par une assez bonne action. [f°20] ses Noirs ont arrêté un des Noirs de Mainbou. Ils voulaient le mettre en pièces suivant la coutume et le droit des gens particuliers à cette nation. Dian Mananzac les en a empêchés et m'a envoyé ce prisonnier en me priant de le garder jusqu'à son accord avec Mainbou, pour le rendre ensuite à son maître ; ou de l'acheter si le prix ne se conclut pas ; dans les deux cas ce misérable est assuré de sa liberté.

Il est arrivé ce matin un chef dont j'ai oublié le nom, qui vient de très loin d'ici dans l'ouest. Il assure qu'il menait 200 bœufs et que Regou l'a empêché de passer la rivière, ce que je ne crois pas. Il en a traité six et des moutons et des cabris. Ce misérable n'a pas eu honte de nous en voler trois en s'en allant. On a couru après et on les a repris.

Dimanche 23 octobre

⁵ Large rivière qui baigne la vallée d'Amboule.

⁶ Rainaz ou Ramaz ou Raimaz selon les jours, fils de Maimbou.

Les gens de Ratsimivai sont venus me faire part du rétablissement de la paix entre leur maître et Mainbou. On m'a dit qu'une des conditions de cet accord obligeait Ratsimivai à se joindre à Mainbou pour faire de concert la guerre à Mananzac.

M. de Mareuil m'a envoyé aujourd'hui deux soldats pour me dire qu'il avait été contraint de rester chez Mainbou plus longtemps qu'il ne pensait ; mais qu'enfin il serait demain au fort avec Raimaz ; qu'il me priait d'envoyer un détachement au-devant de lui, ce que je ferai.

On m'a dit que Mainbou ne voulait point entendre à la paix, à moins que Dian Mananzac ne prit le parti de se retirer à Itapère. Je verrai ce que son fils me dira demain. Je tâcherai de le gagner par tous les moyens imaginables. La démarche qu'il fait de venir au Fort Dauphin me donne bonne espérance sur la nouvelle de son arrivée. Les gens de Dian Mananzac se sont encore retirés au mépris de la parole positive qu'il m'avait donnée du contraire.

24 octobre

En conséquence de ce que M. de Mareuil m'a fait dire, j'ai fait partir ce matin M. Gontin avec dix soldats armés pour aller au-devant de Raimaz, sous prétexte de lui faire honneur, mais en effet pour l'empêcher de recevoir ni de commettre aucune insulte. Je l'ai attendu vainement toute la journée et je n'ai eu de nouvelles, ni de lui, ni de M. de Mareuil, ni de mon détachement.

Il n'a pas resté ici un seul Noir de Dian Mananzac. L'honnête Cartouche même m'a demandé la permission de s'en aller. Il vient de temps en temps des gens pour avoir des nouvelles.

25 octobre

Nous avons eu ce matin une espèce d'alerte, mais elle n'était que d'impatience ou de curiosité. Nous avons entendu tirer deux coups de canon du village de Mananzac et ensuite une vingtaine de coups de fusil. J'ai compris que c'était Raimaz qui approchait et que Dian Mananzac, par politesse, faisait saluer le détachement qui l'escortait. En effet il est arrivé à onze heures. Je l'ai bien reçu et je continuerai à le faire manger avec moi ainsi que son fils et le fils de Regou qu'il a amené avec lui. Je lui ai fait présent d'un habit rouge complet, galonné en argent, tiré du magasin du Roi et d'une robe de chambre à moi.

Je lui ai parlé de la nécessité de conclure la paix avec Dian Mananzac ; mais comme Raimaz ne gouverne pas son père, je n'en attends que de bons offices. J'ai parlé à un de ses capitaines nommé Raimonza qui me paraît entendre les affaires et qui m'a promis de porter Mainbou, en lui parlant en particulier, à me complaire sur le sujet de la paix, de sorte que j'espère rétablir bientôt la tranquillité dans cette partie. Raimaz restera au fort la journée de demain. Je le renverrai sous la conduite de M. de Mareuil qui m'attendra à Fenerife où j'irai un jour ou deux après son départ d'ici, pour parler moi-même à Mainbou et voir ce que Raimonza aura gagné sur son esprit. Le rétablissement de la paix dans cette partie est une affaire si intéressante pour les Français du Fort Dauphin que je ne dois rien négliger pour parvenir à ce but. Je commence à connaître mieux l'état des choses qu'au moment de mon arrivée. Je crois que Mainbou est le seul homme dont nous puissions tirer parti ; mais comme notre correspondance lui est également avantageuse, je le prendrai par la considération de son intérêt, pour l'obliger à laisser Dian Mananzac tranquille et remplir ainsi l'engagement qu'on m'a fait prendre avec lui. Je satisferai aux prétentions de Mainbou sur la terre que Dian Mananzac a occupée à son préjudice, par des présents que je lui ferai en marchandises et en denrées qui lui plaisent le plus.

Ce Raimonza dont j'ai parlé est le plus instruit de tous les Madécasses que j'aie vus jusqu'à présent. Il entend fort bien le français et il connaît l'intérieur du pays, de manière à en tirer de grands éclaircissements. Il a été au pays d'Affissach et y a vu la vigne. Il a traité plusieurs fois avec les Quimos. Cette nation [f°21] singulière qui forme un peuple à part dont je vais parler.

Les Quimos sont une race de petits hommes qui, au rapport de Raimonza, n'ont pas plus de trois pieds et demi de haut. Ce sont les Lapons des nègres. Ils habitent une grande vallée entourée de montagnes, à peu près au centre de l'île, à la hauteur de Mananzari. Ces hommes portent une grande barbe. Ils sont gros et trapus. On prétend que leur caractère est doux et sociable, qu'ils ont beaucoup de courage et qu'ils cultivent bien la terre. Leur nation est assez nombreuse, puisque leur pays égale, dit-on, en étendue et en population, la vallée d'Amboule. Ils obéissent à un chef qui les gouverne avec douceur et auquel le fils aîné succède toujours. Ils sont armés de fusils qu'ils traitent avec les Noirs qui commercent avec nous. Ils forgent des sagaies beaucoup plus longues et plus fortes que celles dont les autres nègres se servent, et ils les lancent avec beaucoup de raideur et de dextérité. Ils ont beaucoup de mines de fer et ils savent très bien le travailler. Le père de Mainbou les attaqua autrefois dans leur pays et il fut tué dans cette guerre contre les petits hommes. On assure qu'ils sont fort hospitaliers et qu'ils reçoivent très bien les étrangers.

Il vient d'arriver un accident. Un des Noirs de Mainbou tira un coup de fusil et il tua un capitaine de Raimaz.

26 octobre

Il fut arrêté hier au soir que j'enverrais un Noir de Mainbou escorté de deux soldats pour porter quelques rafraîchissements à MM. Fijac et instruire en même temps Mainbou de l'arrivée de Raimaz au Fort Dauphin. Comme M. de Mareüil m'avait rendu compte que Raimaz avait relâché sur sa demande un Noir de Mananzac que ses gens avaient pris en chemin, je ne fis aucune difficulté de remettre entre ses mains celui que Mananzac m'avait envoyé dernièrement, et ce fut ce Noir que Raimaz destina pour aller à Fenerife avec les deux soldats.

M. Dolvet est parti grand matin pour se rendre au village de Mananzac et lui dire de ma part que je travaillais efficacement à le contenter. Il est revenu à sept heures et il m'a dit que, Cartouche servant d'interprète, Mananzac lui avait répondu que puisque la paix n'était pas faite, il attaquerait Raimaz à son retour, quand même les Français seraient avec lui ; qu'à la vérité il défendrait à ses gens de tirer sur les Blancs, mais qu'il n'épargnerait pas les Noirs de Mainbou ; qu'il m'avait laissé le maître jusqu'à ce moment, mais qu'à présent il voulait l'être. Voilà ce que Cartouche lui a fait dire et que M. Dolvet m'a rapporté.

Vers les neuf heures du matin, un des Blancs partis avec le Noir de Mainbou, est revenu au fort. Il m'a dit qu'il avait été arrêté à une lieue d'ici par une quarantaine de Noirs de Mananzac que l'honnête Cartouche commandait en personne ; qu'il avait commencé par s'emparer des provisions que j'envoyais à MM. Fijac ; que sur ce qu'on lui a dit que cela m'appartenait, il a répondu énergiquement qu'il s'en moquait ; qu'il a ordonné aux gens de Mananzac de tuer le Noir de Mainbou, et que malgré les efforts que nos soldats ont faits pour sauver ce malheureux, il a été sagayé entre leurs bras, et qu'après ce bel exploit, Cartouche a fait rendre aux Blancs le panier et les effets que le Noir portait.

Cette noire action jointe à l'insolente réponse que M. Dolvet m'a rendue m'a mis en fureur. J'ai été au moment de mener moi-même tous les Blancs au village de Mananzac, de le prendre à la gorge dans le dessein de le tenir aux fers dans le fort et de faire pendre Cartouche sur la hauteur que nous nommons le piquet de Mainbou. Les principales personnes de l'établissement m'excitaient encore à me ressentir d'un pareil outrage. Mais la réflexion est venue et m'a contraint de dissimuler. M. de La Marche est à 20 lieues d'ici, peut-être même qu'à compter d'aujourd'hui ou de demain, il est en route pour me rejoindre. Je n'aurais pas pu l'informer de la nouvelle situation des affaires et on serait tombé sur lui dans un moment où il ne pouvait ni ne devait s'attendre à rien de pareil. Le soin de sa conservation m'a donc décidé à me conduire plus modérément.

J'ai dit que j'avais reçu la nouvelle de cet assassinat vers les neuf heures du matin. Un quart d'heure après je fis partir M. de La Coulonnerie avec un interprète pour représenter de ma part à Mananzac à quel point sa conduite devait me choquer. Cartouche ne rendait plus ses réponses. M. de La Coulonnerie est revenu avant midi et m'a dit que Mananzac se confiait à ce que je ferais pour ménager sa paix ; que Raimaz et ses gens pouvaient s'en retourner quand ils le jugeraient à propos ; que, soit qu'il eut des Blancs avec lui, soit qu'il n'en eut pas, il passerait tranquillement ; que si on avait informé Mananzac du renvoi de ce Noir, il ne lui serait rien arrivé ; qu'il viendrait au fort aussitôt que Raimaz serait parti. [f°22] Celui-ci ne savait pas encore le meurtre de son homme. J'ai pris le parti de le lui déclarer. Comme il était encore tout triste de l'accident arrivé hier à son capitaine, ce nouveau malheur ne l'a que médiocrement touché. Il m'a demandé à partir l'après-midi, en me promettant de ne rien dire aux gens de Dian Mananzac. Je lui ai fait des présents pour son père et pour lui. Il est parti sur les trois heures avec un détachement de Blancs à la tête et à la queue de sa troupe, sous les ordres de M. de Mareüil, et je l'ai fait saluer de quelques volées de canon. M. de La Coulonnerie était retourné chez Dian Mananzac d'où il a vu la troupe de Raimaz traverser paisiblement la plaine.

Raimonza dont j'ai parlé dans l'article d'hier m'a dit que la mort de cet esclave n'était qu'une bagatelle et que cela n'empêcherait pas la paix ; qu'il se chargeait d'y déterminer Mainbou et que lorsque j'irais à Fenerife, je verrais le fruit de ses insinuations.

Il peut se faire que ces nègres ne soient que faiblement touchés de ces mauvaises actions. Mais indépendamment de son horreur, celle-ci me paraît à moi d'une très dangereuse conséquence, et je suis très résolu d'en faire une punition exemplaire. J'attendrai que tout mon monde soit rassemblé et je m'en prendrai ensuite à l'infâme auteur de cette perfidie. Il y a une contradiction manifeste entre les deux réponses de Mananzac rapportées par MM. Dolvet et de La Coulonnerie, et il est clair que c'est une ruse de ce misérable Cartouche. Une heure et demie après le départ de Raimaz, je n'ai pas été peu étonné de voir arriver cet honnête homme, aussi paisible, aussi tranquille que s'il n'avait rien à se reprocher. Je ne voulus pas lui faire connaître à quel point j'étais indigné contre lui. Je lui reprochai cependant l'insolence barbare avec laquelle il avait fait massacrer un Noir entre deux Blancs, et je lui refusai des bagatelles qu'il me demandait, pour lui faire penser que mon indignation s'en tiendrait à ces petits effets. Je la retins au fond de mon âme pour la faire éclater lorsque je le pourrais sans inconvénient.

On a enterré le capitaine de Raimaz tué accidentellement pendant la nuit dernière, et les capitaines de Mainbou sont venus me prier en corps d'empêcher les Noirs de Mananzac de l'exhumer et de donner son cadavre à manger aux chiens. J'ai appris par là que c'est une gentillesse que les ennemis vivants font aux ennemis morts.

Raimaz m'a fait présent de la part de Mainbou de deux beaux bœufs, de deux vaches à lait, de deux chapons et d'une négresse.

M. de Mareüil avec une partie du détachement conduira Raimaz jusqu'à Fenerife, d'où il ramènera MM. Fijac qui ne jugent pas à propos d'aller plus loin. Le reste du détachement ne doit aller que jusqu'au village de Refis, et je l'attends demain dans la matinée.

Le séjour de Raimaz au Fort Dauphin m'a fait d'autant plus de plaisir, que ce m'a été une nouvelle occasion de m'instruire, même sur les faits historiques. La catastrophe qui nous a chassés autrefois de ce fort n'est que très imparfaitement détaillée dans les journaux de nos voyageurs, et je n'ai rien trouvé qui m'ait satisfait à cet égard. Une faible tradition en a conservé le souvenir dans l'île de Bourbon, où les Français échappés au massacre se réfugièrent. Cet événement arriva le 25 décembre 1672. Je fixe précisément le jour parce que la scène se passa à la messe de minuit, et l'année, parce que M. de La Haye quitta Madagascar pour s'en aller à la côte de l'Inde avec l'escadre qu'il commandait au mois de mai 1671, où M. Chardin le trouva, comme il le dit dans sa relation. Or nos Français ne furent pas assassinés immédiatement après son départ, puisque des vaisseaux venus de France et qui joignirent M. de La Haye sur la côte de l'Inde relâchèrent au Fort Dauphin dans le courant de ces deux années. L'escadre de M. de La Haye fut détruite par les Hollandais à St Thomé. Il repassa en France sur leurs vaisseaux. Un navire français vint en 1673 au Fort Dauphin. Il mit des gens à terre et les Noirs du pays leur dirent que les Hollandais avec lesquels ils savaient que nous avions la guerre, étaient venus attaquer notre fort et après s'en être emparés, avaient emmené tous les Français.

La chose, comme on sait, ne s'était pas passée ainsi. Les gens du pays justement irrités par 30 ans de cruauté et de brigandage, voyant M. de La Haye parti, et n'ignorant pas qu'il avait emmené avec lui presque tout ce qui était en état de faire la guerre, serrèrent le fort, lui ôtèrent toute communication dans l'intérieur des terres, et après plusieurs attaques et plusieurs ruses, ils trouvèrent moyen de fondre sur nos gens dans le temps qu'ils étaient à la messe de minuit. Heureusement il y avait quelques petites barques dans la rade qui servaient au cabotage, où des femmes, des enfants, des vieillards et quelques hommes trouvèrent moyen de se réfugier et de gagner l'île Bourbon. C'est de là que viennent la plupart des familles de cette île. On y voyait encore il y a 20 ans quelques vieillards échappés dans leur enfance ou dans leur jeunesse au massacre du Fort Dauphin.

Il est aisé de comprendre la haine que les Madécasses portaient aux Français. Le Fort Dauphin tel qu'il est aujourd'hui fut fondé en 1642 par un nommé Pronis, bourgeois de La Rochelle, agent du duc de la [f°23] Meilleraye, à qui le cardinal de Richelieu avait accordé le privilège exclusif du commerce de Madagascar. Quelques relations hollandaises ne font nulle difficulté de lui donner le titre de vice-roi, quoiqu'il ne fut que le simple commis d'une Compagnie particulière ; car le Duc de La Meilleraye avait plusieurs associés. Flacourt lui succéda en 1648. C'est lui dont nous avons les relations les plus exactes et les plus sûres de l'île de Madagascar. Il trouva que son prédécesseur s'était si mal conduit, que quelque temps après son arrivée il le fit mettre aux fers. En effet, outre les vices de l'administration intérieure, cet homme volait et massacrait les nègres sous les plus légers prétextes. Il en vendit même 50 à la fois à un gouverneur de l'île Maurice qui est aujourd'hui l'Isle de France, par la plus honteuse supercherie.

Il paraît que Flacourt était un homme sage et vertueux, mais il trouva les gens du pays ulcérés contre les Français, et, quoiqu'il n'eut avec lui qu'une centaine d'hommes, il conçut le malheureux projet de leur faire la guerre. Malgré la douceur de son caractère, ses relations ne parlent que d'exécutions de nègres et de villages brûlés. J'ai eu la patience d'en compter plus de 200 dans les six ans que dura son gouvernement, et autant de nègres massacrés par ses ordres au Fort-Dauphin. Il fit une tentative pour retourner en France sur une mauvaise barque, laquelle tentative ne lui réussit pas. Il prévint que pendant son absence les Français seraient, ou massacrés, ou contraints d'abandonner le pays. Il laissa une table de marbre posée sur une pyramide dans son jardin, sur laquelle il fit graver ces mots remarquables: *O advena, lege monita nostra, tibi, tuis, vitæque tuæ profutura : cave ab incolis.*

Comme ce voyage n'eut point de succès, il fut contraint de revenir au Fort-Dauphin, où il trouva les choses dans l'état où il les avait laissées. Cela se passait en 1653. Environ deux ans après, il arriva un vaisseau de France sur lequel était le même Pronis dont nous avons parlé, qui venait relever M. de Flacourt. Ce dernier passa en Europe, et Pronis mourut quelque temps après son arrivée. Il eut pour successeur un officier gascon nommé Chamargou, qui fut lui-même remplacé par le président de Beausse, frère de M. de Flacourt. Beausse mourut peu de jours après son débarquement. Le marquis de Montdevergue, ancien domestique du cardinal Mazarin, fut envoyé à Madagascar par M. Colbert, et lorsque M. de La Haye arriva au Fort-Dauphin avec une escadre de dix vaisseaux de guerre, il fit arrêter Montdevergue par ordre du Roi et le fit repasser en France en 1670.

M. de La Haye était revêtu de la qualité de vice-roi de Madagascar. Il s'engagea mal à propos à faire la guerre dans l'intérieur des terres. Il employa à cette guerre les forces destinées contre les Hollandais. Les maladies se mirent dans ses troupes, il n'eut pas de grands succès, et il perdit plus de mille hommes qui pouvaient être plus utilement employés contre les ennemis de l'État ; et c'est peut-être à cette fausse démarche qu'on doit attribuer la fin malheureuse de son expédition.

M. de Montdevergue était accompagné de deux directeurs de la Compagnie des Indes alors nouvellement établie, savoir : François Caron, qui avait été président pour les Hollandais dans le Japon et que M. Colbert avait attiré en

France, et de Jacques de Flacourt, frère du précédent gouverneur du Fort-Dauphin. C'est ce même Flacourt qui fonda le comptoir de notre Compagnie des Indes à la côte de Malabar. Sa postérité subsiste encore aujourd'hui à Pondichéry.

Ces détails historiques répandront un grand jour sur tout ce que je dirai désormais de relatif à notre ancien établissement.

Il faut remarquer que les vexations de nos Français dans l'île de Madagascar ayant soulevé contre nous tous les peuples qui nous environnaient, un chef hardi et courageux, qui se nommait Dian Ramach, entreprit la défense de la liberté publique. Il fut tué lorsque Flacourt fit attaquer et brûler le village de Fanshere. Son fils, nommé Dian Manang, hérita de ses biens et de sa haine contre les Français. Cependant il se réconcilia en apparence avec eux, et il venait familièrement au Fort-Dauphin. Un prêtre de Saint-Lazare, principal aumônier de l'établissement, l'invita un jour à une conférence dans la chambre de Chamargou, gouverneur du fort. Il le pressa de se faire chrétien par toutes les raisons dont il put s'aviser. Ces raisons ne touchaient que médiocrement le chef nègre, mais elles faisaient une vive impression sur l'esprit de Chamargou. Il dit au prêtre : *C'est un opiniâtre dont vous ne tirerez aucun parti ; je vais lui brûler la cervelle pour lui apprendre à vous croire.* Le missionnaire s'y opposa ; mais malheureusement ces mots ne furent pas prononcés si bas que Dian Manang, qui entendait le français, ne comprît qu'il était dans un grand péril. Le rusé nègre dissimula pour se tirer d'affaire, il demanda du temps pour réfléchir à ce qu'on lui proposait, et il invita le prêtre de venir à son village continuer ses charitables instructions. Ce délai lui fut aisément accordé. L'homme apostolique n'eut garde de manquer au rendez-vous ; mais Dian Manangh endurci dans l'infidélité le massacra, au lieu de [f°24] le croire. On le vit souvent depuis, à la tête de ses nègres, ordonner les évolutions et les mouvements nécessaires pour combattre les Français, revêtu du surplis et coiffé du bonnet carré que le prêtre avait apporté pour la cérémonie de son baptême.

C'est ce même Dian Manangh qui, profitant des circonstances, exécuta, quelques années après, le massacre du Fort-Dauphin. J'ai soupçonné en arrivant dans cette île que Mainbou descendait d'une si mauvaise source ; mais par la grâce de Dieu, je me suis trompé. La postérité de cet homme, si difficile à baptiser, subsiste encore aujourd'hui. Son petit-fils est un des plus riches et des plus puissants chefs de cette partie. Il se nomme Rabefala ; il est venu me voir au fort ; j'ignorais alors sa généalogie. Je ne le crois pas plus porté que son grand-père à renoncer aux coutumes et à la foi de ses ancêtres. Ce dernier article ne les gêne pas beaucoup. Ils n'ont aucun culte établi. Ils ne tiennent qu'à des préjugés et à des mœurs reçus de leurs pères, dans lesquels on trouve des observances juives et mahométanes.

Je suis fermement persuadé que la religion chrétienne fera des progrès parmi ces peuples, si ceux qui la leur annonceront se conduisent d'une manière prudente et politique. C'est une folie que d'espérer arracher ces barbares à des usages invétérés. On a peu de chose à espérer des hommes faits. C'est de la génération qui s'élève que nous devons tout nous promettre. On réduira bien ces nègres à se faire baptiser, à assister à la messe, à ne pas travailler les jours de dimanche et de fête, et à d'autres pratiques indifférentes ; mais si on attaque leurs mœurs qui sont très vicieuses et très corrompues, on ne fera que les irriter et les éloigner. Les enfants et ceux qui sont encore dans la première puberté pourront plus aisément recevoir un joug qu'il est inutile et dangereux de présenter à ceux dont le caractère est formé, et qui ont l'intelligence trop bornée pour concevoir le prix d'une vie plus pure et plus honnête.

27 octobre

Le sieur Gontin est revenu ce matin à neuf heures. Il m'a dit que M. de Mareüil, arrivé au village de Refis avec Raimaz, avait continué sa route pour Fenerife ; qu'il n'avait voulu garder que quatre Blancs auprès de lui, et tout le reste est revenu avec le sieur Gontin. Le voyage s'est passé très paisiblement ainsi que Dian Mananzac m'en avait fait assurer.

Un capitaine de ce chef est venu au fort dans la matinée, accompagné de Cartouche. Ce dernier voulait m'annoncer qu'il allait pour quelques jours à Itapère ; mais il m'a trouvé, à ce qu'il dit, si fâché contre lui qu'il n'a pas osé me parler. Cependant il est persuadé que cela ne durera pas.

Dian Mananzac m'a fait dire ce matin qu'il viendrait aujourd'hui au fort, mais il m'a manqué de parole. Je le crois un peu embarrassé de sa figure. De quelque façon qu'on puisse tourner ce qui s'est passé dans la journée d'hier, il est indubitable qu'on ne peut excuser sa conduite. Je présume volontiers que Cartouche n'a pas rendu à M. Dolvet ce que Mananzac lui disait, mais le meurtre de ce Noir entre les bras de nos soldats, dans une circonstance où, de l'avis même de Mananzac, je travaillais à sa réconciliation avec Mainbou, est une action qu'on ne peut pallier, même en admettant les formes usitées entre ces nègres. Ce mépris des Blancs entraînerait de trop funestes conséquences, si je ne faisais pas un exemple sur ceux qui ont osé massacrer un Noir qui était sous ma sauvegarde, puisqu'il portait des effets sortis de nos magasins et que deux soldats français l'escortaient. Il est vrai que ces deux soldats sont coupables d'une grande lâcheté. S'ils avaient menacé Cartouche de le tuer à la moindre démonstration qu'il ferait de vouloir maltraiter ce nègre, il n'eut certainement pas osé commettre cette mauvaise action. Mais ils ont perdu la tête et ils se sont laissé intimider par le nombre. Je ne puis les punir, car que répondre à des gens qui disent : ils étaient quarante contre deux.

Quoiqu'il en soit, je suis très résolu de punir Cartouche de son insolence barbare et d'obliger Dian Mananzac, non seulement à le désavouer, mais de plus à m'en faire une réparation éclatante. Je prendrai à cet égard mon temps et mes mesures pour ne rien faire inconsidérément. Il n'y a aucune difficulté à arrêter Cartouche lorsqu'il viendra ici, et à le tenir aux fers dans un cachot pour l'envoyer esclave à l'Isle de France. C'est la récompense que je destine à ses services. Mais ce n'est pas une réparation assez ample de la part que Mananzac doit avoir à son crime. Je verrai donc si la situation des affaires me permet de m'en prendre à lui. En ce cas je le retiendrai dans le fort, jusqu'à ce qu'il m'ait remis entre les mains ceux de ses gens qui sur l'ordre de Cartouche ont massacré ce misérable.

Je ne pourrai prendre un pareil parti que dans le cas où je ne conclurais pas la paix de Mananzac avec Mainbou. Si au contraire je viens à bout de cet accord, je serai contraint de me contenter de la punition de Cartouche. En tout état de cause, c'est une condition indispensable.

28 octobre

J'ai envoyé ce matin M. Avril dire à Dian Mananzac de venir me parler. Il est venu environ à midi et m'a fait dire par M. Avril qu'il n'osait pas entrer [f°25] dans le fort, parce qu'il ignorait ce qui s'était passé entre Raimaz et moi. Ces ridicules méfiances ne me surprennent plus, car j'y suis tout habitué. Je l'ai laissé assis sur son cul comme un singe au grand soleil, jusqu'à trois heures. Alors j'ai été le trouver. Je lui ai dit que je trouvais les plus grandes facilités du monde à conclure sa paix avec Mainbou ; que ce dernier était disposé à s'en rapporter à moi de tous ses intérêts. Dian Mananzac m'a répondu qu'il était dans les mêmes dispositions, et j'ai répliqué qu'à cet égard j'avais de grandes raisons de douter de sa sincérité. J'ai exigé qu'il me réponde positivement si c'était par son ordre qu'on avait massacré le Noir de Mainbou escorté de deux Blancs. Il m'a dit que, loin d'avoir commandé une pareille chose, il avait du regret que cela fut arrivé. Ces chefs nègres font si peu de cas de la vie de leurs esclaves, qu'il a cru diminuer à mes yeux l'horreur de cette mauvaise action, en ajoutant que j'avais promis d'acheter cet esclave et que j'étais dégagé de cette promesse. Enfin le résumé de tout a été qu'il s'abandonnait à ma bienveillance et que les choses que je réglerais auraient son approbation.

Pendant cette conversation il s'est levé une grande rumeur parmi ses capitaines. Des nègres qui étaient aux aguets ont vu venir du monde le long de la plage de la baie des Gallions. Ils ont conseillé à Dian Mananzac de se retirer. J'ai compris que c'était M. de Mareüil qui revenait de Fenerife, et sur ce que je lui ai dit, il a moins paru pressé de s'en aller. Enfin je l'ai laissé partir et il a en effet rencontré M. de Mareüil à quelque distance du lieu de notre conférence.

J'ai été bien aise d'obliger Dian Mananzac à désavouer le meurtre de l'esclave de Mainbou ; car lorsque je ferai éclater mon juste ressentiment sur le misérable qui a commis cette mauvaise action, il sera contraint d'approuver ce que je ferai.

M. de Mareüil est revenu sur les cinq heures. Il m'a dit que Mainbou avait été enchanté de la manière dont j'avais reçu et traité son fils. Il a chargé M. de Mareüil de me dire qu'il me laissait maître des conditions de sa paix avec Dian Mananzac, et que dans tous les cas je pouvais disposer de tout ce qui lui appartient.

Plus je vais en avant, plus je me repens d'avoir si facilement cédé aux conseils qu'on m'a donnés de prendre Dian Mananzac pour notre principal allié. Sans l'éclat des démarches auxquelles on m'a engagé, il n'eut jamais osé s'établir au village qu'il vient de construire et qui est placé de telle manière qu'il bouche le passage à tous les chefs dont les villages sont situés à l'ouest du fort ; mais cette école politique se redressera insensiblement par la nature même des affaires. Je sais enfin que Dian Mananzac n'a ni crédit, ni moyens. Lorsque j'aurai fait une paix plâtrée entre Mainbou et lui, ce premier chef viendra s'établir au Fort Dauphin, et comme il est sans contredit le plus puissant et le plus respecté de tous, la supériorité de ses forces et de ses moyens et les caresses que nous lui ferons, dégoûteront insensiblement Dian Mananzac de notre voisinage, et il se retirera à Itapere pour n'être pas exposé aux désagréments que lui causeraient les préférences que nous accorderons à Mainbou. Raimaz, son fils auquel je n'ai eu garde de confier mes vues et mes espérances à ce sujet, a deviné les uns et les autres, et il m'a dit qu'il pénétrait si bien mon projet qu'à son retour à Fenerife, il ferait ses efforts pour engager son père à se désister de tout ce qui pouvait faire obstacle à la paix, parce qu'il reprendrait bientôt le premier rôle, vu la disproportion des ressources de Dian Mananzac comparées à celle de Mainbou.

Je n'ai pas été fâché que Raimaz ait pénétré cette partie de mon secret, que Raimonza a également deviné et je ne doute point que c'est à leurs insinuations que je dois la réponse que M. de Mareüil m'a apportée de la part de Mainbou.

Je suis déterminé à m'en aller dimanche à Fenerife, et j'enverrai chercher demain Dian Mananzac pour lui parler sur ce voyage. MM. Fijac sont revenus ; ils n'ont pas sorti du village de Maibou ; mais ils ont envoyé un Blanc à la fameuse montagne. Cet homme leur en a rapporté quelques rocailles où ces messieurs assurent qu'il y a de l'or. Je les ai vues. Je ne me connais pas en minéralogie, mais j'assure que ce que j'ai vu n'est que de la pierre et du sable.

29 octobre

C'était aujourd'hui un jour malheureux. Dian Mananzac n'a pas voulu sortir de son village. Il m'a envoyé un de ses capitaines nommé Rechouzamenti pour me réitérer les assurances qu'il m'a déjà données plusieurs fois. Il est inutile de les répéter. Je vais en conséquence tâcher de mettre tous ces gens d'accord et les faire vivre à l'avenir en paix les uns avec les autres. J'envoie demain informer Mainbou de mon arrivée et je partirai lundi matin. Je tâcherai, si je puis, en partant de chez Mainbou, de descendre la rivière de Fanshere, jusqu'à l'étang d'Ambouve, pour bien reconnaître cette partie. Rien de nouveau. J'ai fait mettre en feu un four à chaux.

Dimanche 30 octobre

Il ne s'est rien passé aujourd'hui qui mérite attention. Je pars demain au point du jour pour me rendre à Fenerife.

[f°26]

31 octobre

J'ai monté à cheval à cinq heures du matin et, traversant nos possessions, je suis arrivé au village de Refis à 8 heures précises. J'y ai trouvé quatre soldats que le sergent parti hier du fort pour escorter mes effets chez Mainbou, avait laissés à ce village pour m'attendre. Refis m'a reçu de son mieux. Ses gens ont fait plusieurs décharges de mousqueterie, et j'y suis entré au milieu des acclamations de tout ce petit peuple ; lesquelles acclamations ressemblent beaucoup à des hurlements. Je me suis arrêté une heure dans ce village et j'ai continué ma route, et passant au pied de la résidence de Regou, à onze heures et demie, je suis arrivé au bord de la rivière de Fanshere, vis-à-vis Fenerife.

Remonza est venu me trouver et il m'a dit que Mainbou était bien content de mon arrivée ; qu'on venait de l'en informer, parce qu'il était, m'a-t-il dit, à une demi-lieue de là, dans un de ses petits villages. Raimaz a passé tout de suite la rivière pour venir au-devant de moi, et m'informer que son père était de retour et qu'il m'attendait. J'ai bien vu que cette prétendue absence n'était que pour donner à Mainbou le temps de s'habiller et de se montrer devant moi avec toute la pompe de la Majesté royale. On verra tout à l'heure qu'il y a fort bien réussi.

Je traversai à cheval la rivière de Fanshere pour juger par moi-même de sa profondeur. Les eaux étaient basses, mon cheval ne nagea point. Dans la saison des pluies elle est très profonde, mais son cours n'est jamais rapide. Son lit est bordé des deux côtés d'un rang de collines qui le resserrent et qui lui donnent toute l'apparence d'un magnifique canal. Cette rivière m'a paru aussi large à Fenerife que l'Oise l'est à Beaumont.

J'entrai dans le village à midi précise, et je me rendis tout de suite au donac. Mainbou était assis sur une table clouée contre une des fenêtres de sa case. Il était couvert, des épaules aux talons, d'une pièce d'un gros drap rouge de Châteauroux, bordée autour d'un galon d'or. La pièce était assez ample pour envelopper tout son corps. Sa tête était chargée d'un assez haut bonnet du même drap, également galonné. Son front était ceint d'un diadème qui n'était autre chose que le ruban du bonnet de nuit de quelque officier de la Compagnie des Indes. On y avait cousu une pièce carrée de satin noir sur laquelle étaient attachées les pierreries de la couronne, savoir une croix de pierres bleues, façon du Temple ou d'Alençon, et deux pendants d'oreilles. Ces trois pièces pouvaient bien valoir 30 sols. Il avait à son poignet droit une manille d'or assez mince et à sa main gauche un gros cercle d'argent. Ajoutez à tous ces ornements une haute stature et une énorme masse de chair couleur de cuivre, deux dents qui sortent des deux côtés de sa bouche comme les défenses d'un sanglier, des cheveux gris, hérissés et couverts d'huile, vous verrez que Mainbou avait en effet très bonne façon.

Il me reçut à merveille et parut très aise de me voir. Je lui déclarai la résolution où j'étais de faire sa paix avec Dian Mananzac. Il y était tout résolu la veille de mon arrivée, mais les choses venaient de changer. Il était arrivé à Fenerife des Noirs de Dian Mananzac qui avaient dit à Mainbou que tous les gens de ce chef mouraient de faim ; qu'il ne pouvait payer ceux qui travaillaient à l'entourage du village qu'il fait faire à une lieue du fort et que pour nourrir ses ouvriers, il faisait voler les bœufs des Français qui s'écartaient dans le bois, et qu'il les leur distribuait de temps en temps. En effet il nous en manque 13 ou 14 qu'on n'a pas encore retrouvés. Ces déserteurs ajoutaient qu'avant qu'il fut 15 jours, la famine obligerait les Noirs de Dian Mananzac de l'abandonner, et qu'il serait lui-même contraint de quitter le nouveau village et de se retirer à Itapere.

C'est là principalement ce que Mainbou souhaite. Aussi ni prières, ni raisons, ni menaces n'ont pu l'engager à se désister de cette prétention. Je m'y suis pris de toutes les manières et je n'y ai rien gagné. Sa grande raison est que s'il laisse ce village à Dian Mananzac, ce chef se moquera de lui et qu'il perdrait sa considération parmi les autres. Il m'a dit qu'avant qu'il fut 15 jours, il contraindrait Dian Mananzac de se retirer à Itapere où il le laissera tranquille. Il a ajouté que la possession de ce village lui était très indifférente, et que si je le voulais pour les Français, il me le céderait.

Je n'ai rien oublié pour porter ce vieux Mainbou à me complaire dans cette occasion, mais je n'ai pu l'amener à mon but. De sorte qu'après avoir bataillé pendant longtemps, j'ai été contraint de me désister et de lui laisser la liberté d'agir à sa fantaisie.

Sans les justes sujets que j'ai de n'être pas content de la conduite de Dian Mananzac, je ne me serais jamais rendu sur cet article, et Mainbou n'eut seulement pas conçu l'espérance de le chasser de force du village qui est

la cause de leurs démêlés ; mais j'ai considéré que cet homme n'ayant aucun moyen de tenir les paroles qu'il nous a données, je me mettais en frais très inutilement pour le protéger contre le chef le plus puissant et le plus accrédité du pays, notre plus ancien et plus nécessaire ami. J'ai donc pris le parti de rester neutre et d'attendre l'événement, sans aider Mainbou [f°27] en aucune manière et sans rien hasarder pour le service de Dian Mananzac.

Le village de Fenerife est très grand et dans une belle situation. Il est environné d'un fossé. Il y a de plus quelques épaulements dans les lieux plus accessibles. Ce qui fait paraître ces villages si grands, c'est la nécessité où sont ces nègres d'y renfermer leurs troupeaux à cause de leurs fréquentes guerres. Il y a de grands espaces dans l'enceinte de leurs palissades uniquement destinés à recueillir les troupeaux.

On découvre de Fenerife toute la vallée que parcourt la rivière de Fanshere et qui est bordée d'une chaîne de hautes montagnes. Les villages y sont très fréquents, ainsi que les horracs⁷ dont la plupart m'ont paru très grands et très beaux. Dans un espace de 10 à 12 lieues, on compte 15 à 16 chefs principaux. C'est le nombre des troupeaux qui fait la richesse et la puissance de ces prétendus princes.

Lorsque la nuit fut arrivée, Mainbou se retira dans sa maison. Un moment après il m'envoya inviter à souper avec lui. Je vins le prier de m'en dispenser. Je le trouvai accroupi sur ses genoux, environné de plats et d'assiettes remplis de riz, d'œufs, de poisson, de bœuf et d'autres choses pareilles. Je revins souper dans la case qu'il m'avait prêtée et Raimaz vint nous tenir compagnie.

Il me dit que son père s'enivrerait certainement ; que dans cet état il était sujet à faire des incartades ; qu'il m'en avertissait pour y prendre garde ; et qu'il me conseillait de venir coucher chez lui. Je lui répondis que cela était inutile et que je ne craignais rien. Il s'en alla et je fis venir dans ma chambre un caporal et trois soldats bien armés pour empêcher Mainbou de se livrer à ses saillis. La précaution fut inutile, il dormit jusqu'au jour et moi aussi.

J'ai remarqué un trait des mœurs de ces peuples dont il me semble que Flacourt n'a pas parlé. Les Madécasses s'abstiennent généralement de manger du cochon et la circoncision est en usage chez eux. Outre cela ils ont encore des abstinences particulières. Par exemple Mainbou ne mange jamais de la chair de cabri, ni Raimaz de celle du mouton. Un autre se prive de poisson, d'autres de volaille, ainsi du reste. L'interdiction du cochon et la circoncision leur viennent incontestablement des Arabes, mais les autres privations dont je parle tiennent à des superstitions particulières. Ils portent tous des grigris, or la vertu de ces grigris est attachée à de certaines privations, et c'est ce qui fait que l'un renonce au cabri, l'autre au mouton, l'autre aux poules, etc.

Mainbou m'a promis d'envoyer au village de Refis, vendredi prochain en huit, un grand troupeau de bœufs sous la conduite de Raimaz. Je ferai partir M. de Mareüil avec un bon détachement pour l'aller prendre chez Refis et l'escorter au Fort.

1^{er} novembre

Je me déterminai hier au soir à revenir aujourd'hui au Fort Dauphin, ne pouvant faire la tournée que je me suis proposé que la paix ne soit faite dans cette partie. Je pris congé de Mainbou auquel j'ai fait présent d'un cheval et de quelques bouteilles d'eau de vie. Je suis revenu par le même chemin que j'avais pris en allant. Arrivé chez Refis, j'ai engagé deux Noirs qui ont servi au fort d'y revenir avec moi. Les pères y ont consenti, mais les mères ont fait un beau carillon dans la crainte que Dian Mananzac ne fit massacrer leurs enfants. Il y en eut une qui prononça un long discours où je n'ai rien compris et qui finit par jeter de l'eau sur son fils pour détourner de lui les malheurs qu'elle annonçait. J'ai continué paisiblement ma route et je suis arrivé au fort à deux heures. Quelque temps après on m'a annoncé que M. de La Marche paraissait, et j'ai eu le plaisir de le voir dans le moment même, suivi de M. Pichard. Il m'a appris que M. Dallemand venait derrière, porté sur un brancard, et que M. Laureau l'accompagnait ; que M. de La Richardie et un caporal de la Légion étaient morts de maladie sur les bords du Mananpani ; que tous ses compagnons de voyage étaient malades et qu'il les avait laissés chez un chef qui promettait de les faire transporter au fort. Ces tristes nouvelles m'ont fort affligé. J'ai vu arriver M. Dallamand, et, à ma grande satisfaction, j'ai trouvé qu'il s'en fallait beaucoup qu'il fut aussi malade qu'on me l'avait dit. J'espère qu'il en sera ainsi à peu près des autres. Le mauvais succès de ce voyage me cause beaucoup d'humeur, d'autant plus que rien n'était plus aisé que de prévenir les accidents qui l'ont rendu inutile et destructeur. M. Pichard qui est un garçon sensé m'a dit que s'il avait été chargé de l'opération, ils seraient actuellement en chemin pour s'en revenir de Mananzari. Je conclus de tout cela que M. de La Marche ne connaissait point les gens et les affaires de ce pays, et n'ayant pas donné une certaine attention à ce que M. Pichard pouvait lui dire à trop lanterner dans les commencements, puisqu'il a mis plus de 15 jours à faire 12 lieues, que les obstacles sont nés des obstacles mêmes et les accidents des accidents, et qu'après avoir employé 41 jours pour faire à peu près 30 lieues, il n'était plus en état de suivre sa destination. Enfin c'est un malheur mais [f°28] qui ne serait pas d'importance sans la mort de ce pauvre La Richardie et le danger où sont encore ceux qui sont malades.

⁷ *Horrac* : terme malgache pour designer les surfaces inondables formant des rizières.

M. de La Marche avait amené avec lui l'interprète. Je le ferai partir demain avec un détachement pour porter des rafraîchissements à ces pauvres malheureux et pour trouver les moyens de les faire conduire au fort.

2 novembre

J'ai fait partir ce matin l'interprète rusé avec quatre soldats chargés de vin, de biscuit et d'autres rafraîchissements pour aller au-devant de nos désastreux voyageurs. L'interprète qui connaît très bien les façons des gens du pays m'a promis de faire apporter tous ces messieurs au fort. Je désire de tout mon cœur de voir arriver la troupe en meilleur état qu'on me la promet.

Dian Mananzac se prépare à soutenir un siège. Il a envoyé ici aujourd'hui beaucoup de nattes pour avoir de la poudre. Le boucher du fort a trouvé ce soir quatre Noirs embusqués sur la hauteur, de l'autre côté du ravin. Ces Noirs lui ont dit en confidence qu'ils appartenaient à Mainbou, qu'ils m'étaient envoyés par Raimaz, et qu'ils viendraient au fort dès qu'il ferait nuit pour m'informer que Raimaz attaquerait cette nuit le village de Dian Mananzac.

Un quart d'heure après, j'ai vu six Noirs sortir en deux troupes du lieu où les prétendus Noirs de Mainbou étaient cachés et ils ont pris le chemin qui conduit au village de Rechouzamenti. Il est clair que ce sont des Noirs de Dian Mananzac qui ont voulu se divertir, ou que c'est une mauvaise finesse de ce chef pour savoir le parti que je prendrai dans l'occasion.

S'il en a eu la pensée, il n'en aura pas le plaisir, car je ne lui en sonnerai mot. J'enverrai demain M. Avril à son village pour lui parler de tout autre chose. Je sais très bien que Raimaz n'a ni la volonté ni les moyens de se jeter actuellement sur le village de Dian Mananzac.

Un soldat de la légion, bas breton de naissance et bien digne de cette exaction, a voulu raccommo-der sa corne à poudre dont l'ouverture n'était pas assez grande à sa fantaisie. Il l'a renversée sens dessus dessous, et avec un fer rouge il a travaillé à agrandir l'ouverture avec tant de succès que la corne a éclaté entre ses mains et la poudre l'a brûlé cruellement de la tête aux pieds. Il n'en mourra pas, mais le voilà du moins instruit qu'il ne faut pas employer un fer rouge à toutes sortes d'usages.

3 novembre

Dian Mananzac, à la persuasion de M. Avril, s'est enfin décidé, au risque de tout ce qui en pouvait arriver, de venir me voir ce matin. Il a dîné avec moi, et, quoique je l'aie grondé, je l'ai fort bien reçu. Je lui ai raconté tout ce qui s'était passé à Fenerife. Je lui ai dit de plus que puisque je ne pouvais pas les mettre en paix, Mainbou et lui, j'étais résolu de les laisser battre, tant que le cœur leur en dirait. En parlant avec lui de toutes ces affaires, M. Avril m'a proposé de lui laisser faire encore une tentative sur l'esprit de Mainbou pour le porter à la conciliation. J'y ai consenti et je ne crois pas la chose hors d'état de réussir si la défection des Noirs de Dian Mananzac n'est pas aussi prompte et aussi générale que son adversaire s'y attend. Je ferai donc partir M. Avril après-demain pour Fenerife, muni de toutes les ressources de sa rhétorique, et si un impétueux flux de bouche peut renverser le temple de la discorde, je suis assuré qu'il le détruira jusqu'aux fondements. Il compte sur le succès et je ne vois aucun inconvénient à tenter encore cette voie.

Dian Mananzac s'en est retourné après m'avoir solennellement promis de ne plus avoir peur et de laisser passer et repasser librement tous les Noirs qui viendront au Fort Dauphin ou qui s'en retourneront.

M. de La Marche m'a remis un mémoire contenant l'exposé d'un projet qu'il a fait pour fonder un établissement particulier à Manatengha, au confluent des rivières de Mananpani et de Mananboule. Il s'est déjà fait concéder le territoire nécessaire à cet objet. Le prix en est convenu avec les gens du pays qui lui ont déclaré qu'ils en attendraient tant qu'on voudrait le paiement [*sic*].

Cet établissement sera très utile dans tous ses rapports. Les bords du Mananpani sont couverts de bois propres à la charpente et à la construction, les mines de fer y sont très abondantes, les gommés, les raisins s'y trouvent en quantité, ainsi que l'argile et la terre-glaise.

Cet établissement particulier ne sera point fait aux dépens du Roi. Il appartiendra en propre à ceux qui l'entreprendront. Ils loueront des ouvriers blancs, maçons, charpentiers, forgerons. Ils construiront de fortes chaloupes qu'ils vendront à l'Isle de France ou au Fort Dauphin pour le service public, et ce qu'ils gagneront à ce commerce, joint à leurs ressources particulières, les mettront en état de former une forge avec toutes ses dépendances. Alors le débit du fer dans l'intérieur du pays et dehors, leur donnera assez de profit pour étendre les branches de la petite colonie qu'il propose de fonder sur Mananpani.

Le Roi en retirera des troupes pour le service de l'Isle de France. [f°29] On pourra tenir un commis de traite dans ce lieu avec un magasin d'effets. Les gens du pays conduiront leurs bœufs au Fort Dauphin, et on les paiera en billets sur le magasin de Manatenghe. On verra en peu de temps les nègres de la vallée d'Amboule et des pays circonvoisins offrir plus de troupeaux que nous n'en pourrions transporter ; car ces peuples ont besoin de fusils et de munitions dont ils sont très mal pourvus. M. Pichard m'a dit que la rivière de Manatenghe était fermée à l'entrée par un banc de roches, mais qu'il avait découvert une petite anse où les navires pouvaient mouiller, à

laquelle il était aisé de faire communiquer le Mananpani, en coupant une langue de terres basses qui n'a pas plus de 150 toises de longueur. Au moyen de ce canal, on jetterait une partie des eaux du Mananpani dans la baie dont parle M. Pichard. Il prétend que cet ouvrage ne coûterait presqu'aucun travail.

Je trouve l'idée de l'établissement de Manatenghe utile et praticable, et c'est ainsi que j'ai toujours cru que nous devons nous y prendre pour nous étendre insensiblement dans le pays. Si je reçois de l'Isle de France les choses que j'y ai demandées, je mettrai M. de La Marche en état de suivre ce projet. Ainsi en fondant à la fois la colonie du Fort Dauphin qui ne doit être que l'entrepôt de la garnison et le débouché du commerce, je porterai les colons sur les bords de l'étang d'Amboule, comme je l'ai toujours proposé, et du même coup une quinzaine de Blancs, sous la conduite de M. de La Marche, s'établiront à Manatenghe.

La communication du Fort Dauphin avec ce poste se fera aisément par terre, parce que nous connaissons mieux la route que lorsque ces Messieurs sont partis d'ici. Elle se fera plus facilement encore par la voie de la mer, au moyen de quelques doubles chaloupes qu'ils feront construire sur le Mananpani, et qui viendront et iront alternativement du Fort Dauphin à Manatenghe et de Manatenghe au Fort Dauphin.

Il résulte de tout cela que notre premier établissement embrassera 30 ou 35 lieues de pays et que nos cultivateurs seront en sûreté dans tous ces divers points, puisque la colonie de Fanshere ou d'Amboule n'est qu'à trois lieues du Fort Dauphin, et que celle de Manatenghe qui en est à 30, communiquera toujours au fort par la mer qui lui apportera facilement des secours si elle en a besoin, et qu'en tout temps lui offre une retraite assurée si des circonstances qu'on ne peut prévoir obligeaient les habitants d'y recourir.

Quelque médiocres que soient les secours que j'attends de l'Isle de France, si je les reçois et qu'on me laisse hiverner ici, je formerai tout de suite les deux établissements. Lorsqu'on m'enverra de France un surcroît de colons, je les distribuerai dans les deux postes de Manatenghe et d'Amboule, proportionnellement à l'utilité dont ils pourront être dans ces deux endroits. Je ne garderai au Fort Dauphin que des soldats et des ouvriers. Je tiendrai aux deux colonies un petit détachement que je ferai relever de temps en temps.

4 novembre

J'ai vu arriver ce matin le chevalier de Chapuis avec un des soldats que j'ai envoyés avec l'interprète au-devant du reste de nos voyageurs. Il m'a bien surpris en m'apprenant qu'ils suivaient tous, en meilleur état que je ne les attendais. En effet ils sont arrivés à midi et demi, à la réserve d'un soldat de la légion qui a une forte fièvre, et du chirurgien qui s'est démis la clavicule, tous les autres ne me donnent aucune inquiétude. Ces Messieurs m'ont informé que les marmites qui portaient leurs effets et cinq brancards sur lesquels on avait mis les plus malades et les plus faibles, se sont prévalus de leur malheureuse situation, et au milieu d'une affreuse montagne, ils ont dépouillé violemment ceux qui étaient sur les cadres⁸ de tout ce qui a paru leur convenir des nippes qu'ils avaient, et ils ont contraint ceux qui marchaient de leur donner également la plupart de leurs hardes, sans préjudice du prix convenu pour leurs peines.

Tous ces marmites étaient dans le fort à attendre leur paiement. J'ai fait dresser un état des effets enlevés à ces messieurs. J'ai ordonné qu'on ferma la porte du fort. La garnison s'est mise sous les armes. On a dit au capitaine des marmites dont nos voyageurs sont fort contents qu'il n'avait rien à craindre, qu'il allait être payé, récompensé et renvoyé, mais j'ai fait déclarer aux autres que je prétendais que les vols fussent restitués, ou que j'en retiendrais arbitrairement la valeur sur ce qui leur était dû ; que de plus, ceux de ces marmites qui avaient osé enlever aux malades leurs hardes, resteraient prisonniers dans le fort jusqu'à ce que leur chef que je ferai informer de ce qui se passait les envoie chercher. Alors j'ai fait prendre quatre des plus coupables et je les ai fait mettre aux fers et au bloc ; les autres tremblaient de la tête aux pieds. Après cette exécution on a ouvert les portes du fort. On a payé ces misérables en défalquant le prix de leur vol et ils se sont retirés. J'ai envoyé dire à Dian Mananzac ce qui se passait pour qu'il n'en prit aucune alarme.

J'ai suspendu de 24 heures le départ de M. Avril. Il n'ira chez Mainbou que dimanche. Le fils de Refis que j'avais emmené avec moi, s'en est retourné cette nuit chez son père à cause de la peur que lui fait Dian Mananzac. [f°30]

5 novembre

Nos voyageurs paient tribut au changement d'air et de nourriture. Ceux qui n'ont pas été malades ont la fièvre. Mais jusqu'à présent les apparences n'alarment point.

Dian Mananzac a fort approuvé la justice que j'ai faite de l'insolence des Noirs d'Amboule. Je ne sais si M. Avril pourra partir demain. Les Noirs qui doivent porter ses effets ne sont pas encore arrivés.

Dimanche 6 novembre

M. Avril est parti cet après-midi pour s'en aller à Fenerife, dont il reviendra tout de suite s'il réussit à faire la paix. Sinon il continuera sa tournée pour tâcher de faire amener des bœufs au Fort Dauphin.

⁸ Cadre. Terme de marine, à bord, lit où l'on couche un malade. « être sur les cadres » : être malade.

Il nous est mort aujourd'hui un homme qui était un bon sujet que je regrette fort. Il revenait de Manatenghe. Il était un de ceux qu'on portait sur un brancard. Il avait eu la clavicule cassée d'une chute. M. de La Marche est tombé dans une forte fièvre ; il me tient aussi fort en peine depuis hier que la fièvre l'a pris. S'il eut voulu faire quelques légers remèdes en arrivant, il eut vraisemblablement prévenu cet accident. J'en fais prendre tous les soins possibles, et je ne serai tranquille que lorsque je le verrai en train de rétablissement. Nos autres malades vont assez bien.

7 novembre

Nos malades vont tous beaucoup mieux. M. de La Marche, après m'avoir donné de très grandes inquiétudes par un accès léthargique qui a duré 36 heures, se trouve enfin dans un état beaucoup meilleur. Je commence à espérer que nous en serons quitte pour les pertes déjà faites, et c'est bien assez, puisque c'est le fruit le plus immédiat que je recueille d'un voyage entrepris à toute autre intention.

Cependant je m'attends à en retirer de plus agréables lorsque les circonstances me permettront de laisser former un établissement à Manatenghe. Je n'hésiterai pas à y renvoyer M. de La Marche. Je lui donnerai des ouvriers, des effets de traite, et un petit détachement de soldats. Il exploitera les bois, on construira des chaloupes, des canots et des pirogues, et on se mettra insensiblement en état d'y élever une bonne forge.

Cet établissement se formera dans le temps même que j'emploierai à fonder celui-ci, et ils marcheront à peu près du même pas, malgré les obstacles apparents, lesquels se tirent tous du caractère de ces peuples. Je ne vois rien qui puisse m'engager à changer d'avis. Leurs vies mêmes ne sauraient arrêter nos progrès, car ils sont perfides et paresseux, ils sont aussi lâches et ivrognes. Nous les contiendrons par la terreur et nous les exciterons par l'eau de vie.

Il nous faut au Fort Dauphin dans ces commencements 150 à 200 soldats, un magasin de marchandises bien fourni pour les traites. La somme qu'on y a employée jusqu'à présent est presque suffisante pour l'objet de la traite et pour celui de l'établissement. On doit ajouter à ce nombre une quantité pareille d'ouvriers, ce qui fait en tout 300 hommes et, de plus, 300 cultivateurs auxquels on distribuera des terres et des troupeaux, ce qui portera la totalité de l'établissement à 600 Blancs.

Ce nombre est suffisant pour nous soutenir ici par nos propres forces, et nous étendre même considérablement dans l'intérieur du pays. Nous verrons bientôt mille objets de commerce se présenter à notre industrie et nous procurer de nouveaux moyens d'accroître notre établissement. J'ai montré, dans le mémoire que j'ai dressé à ce sujet, la forme la plus avantageuse qu'il convient de donner à nos traites en suivant ce plan. On verra incessamment d'immenses troupeaux s'élever dans les possessions particulières de nos Français. Ils approvisionneront seuls les Isles de France et de Bourbon, et le besoin que les naturels du pays auront de nos marchandises, les contraindra à s'adonner à d'autres objets de négoce pour s'en munir.

De là résulte une nouvelle industrie. Les nègres qui cultivent déjà le coton, étendront cette culture. Ils ramasseront dans leurs forêts les cires et les gommes. Ils nous apporteront des bois précieux et des bois de teinture. Nos Français se trouveront dans une grande abondance de toutes les choses nécessaires à la vie et de toutes celles qui peuvent être la matière d'un grand commerce.

On ne doit avoir aucune inquiétude sur la conservation des Blancs qui formeront les postes particuliers. Il suffit que le Fort Dauphin soit dans l'état que j'ai dit ci-dessus pour mettre en sûreté toutes ses dépendances à 30 ou 40 lieues à la ronde. La communication entre toutes ces diverses parties se fera facilement par les terres et le long des côtes par mer. Nous aurons par ci par là des chefs affidés qui contiendront leurs voisins et je compte mettre les choses sur un si bon pied qu'un Français sera accueilli et respecté partout. Cela n'est pas aussi difficile qu'on pourrait croire, ou plutôt cela est déjà, car nous avons plusieurs exemples anciens et récents de nos Français qui ont parcouru et traversé l'île dans tous les sens. [f°31] Depuis que je suis au Fort Dauphin, le bruit d'un grand établissement que nous projetons s'est répandu partout. Les chefs qui m'en ont parlé m'ont offert des terres et demandé des Blancs. Cette disposition générale nous est favorable, mais quand elle n'existerait pas, nous n'en serons pas plus embarrassés. Il est vrai qu'il est impossible qu'elle n'existe pas. Tous les chefs du pays sont ennemis jurés les uns des autres, et la bienveillance qu'ils nous montrent est certainement fondée sur l'espérance particulière que chacun d'eux conçoit de nous engager dans ses intérêts.

Je pense qu'il est très essentiel de ne prendre aucune part directe aux démêlés de ces misérables princes. Il faut simplement nous faire craindre et respecter également de tous, et faire un exemple terrible et mémorable de celui ou de ceux qui manqueront essentiellement aux engagements qu'ils auront pris avec nous. Par ce moyen et le besoin qu'ils ont de nos marchandises, nous les tiendrons dans la dépendance, la crainte et la soumission, et en veillant attentivement sur leurs desseins et sur leurs démarches, ils ne feront jamais rien qui puisse nous être préjudiciable. Cette race d'homme ne manque pas d'une certaine portée d'esprit, ni d'art, ni de finesse. Ce qui est étonnant, c'est que ces nègres qui ont presque sur tous les points, très bonne opinion d'eux-mêmes, croient sentir néanmoins une soumission naturelle pour les Blancs. On peut tirer un très grand parti de ce préjugé général parmi eux. Ce préjugé est fondé sur la supériorité réelle que nous avons sur eux et qui n'a pas pu leur échapper.

Quand ils comparent leur misérable police, leur vie errante, malheureuse et agitée, la grossièreté de leurs arts avec ce qu'ils ont pu voir jusqu'à présent de nos mœurs et de notre manière de vivre, ils tombent dans l'admiration et ils disent qu'en effet ils ne sont que des bêtes comparés à nous.

En faisant un usage politique et raisonné de cette opinion universelle des Madécasses, elle peut nous servir d'un frein capable de les régir et de les conduire, mais il ne faut pas en abuser. Si l'injustice, l'avarice, la dureté et tous les maux qui en sont la suite entrent dans nos principes, nous les irriterons, et ils deviendront absolument inutiles à nos vues. Le sentiment du bien et du mal est très vif parmi eux. S'ils ne sont pas capables d'une solide reconnaissance, ils sont du moins très susceptibles de haine et de vengeance. Il est sage et nécessaire de ne pas les désespérer.

En se conduisant sur de bons principes, on tirera un parti très avantageux des vertus et des vices mêmes de ce peuple. Il travaillera pour nous, en croyant ne travailler que pour lui. Il faut bien se garder de toucher à la propriété et aux droits des princes sous lesquels ils vivent. Ils nous obéiront tant que nous auront l'art de leur cacher qu'ils ne peuvent pas nous désobéir.

Je compte donc leur laisser inviolablement l'exercice paisible de leurs droits et de leur autorité sur leurs sujets. Je les tiendrai dans une dépendance dont ils ne s'apercevront pas, parce que les actes en seront cachés sous les avantages qu'ils en retireront. Je n'exigerai rien d'eux qu'en les payant, et il n'est point de services auxquels on ne puisse les soumettre, dès qu'on leur fait entrevoir quelque profit.

C'est par ces moyens que nous étendrons rapidement notre crédit et notre autorité partout où nous aurons des établissements. Insensiblement ces peuples s'accoutumeront à une domination qui leur paraîtra douce et profitable. Les avantages journaliers qu'ils en retireront seront de nouvelles chaînes. Plus nos établissements s'agrandiront, plus nous serons en état de nous les attacher, et le commerce respectif que nous aurons ensemble, en fera en peu d'années des sujets obéissants par la force de l'habitude, et fidèles par la crainte que nous leur inspirerons. Je ne vois rien à opposer à des principes si clairs et si faciles. Je ne fais aucun doute que si le gouvernement daigne entrer dans mes vues, j'embrasserai l'île dans la totalité d'un établissement général. Ceci mérite d'être expliqué, afin qu'on ne regarde pas cette idée comme un projet gigantesque et désordonné.

Quand je parle d'embrasser l'île dans un établissement général, je ne prétends pas en peupler la surface de colons français, ni soumettre à main armée tous les peuples qui l'habitent. Je me renferme dans un cercle beaucoup plus étroit et voici le détail de mes vues.

Il faut d'abord fonder solidement l'établissement du Fort Dauphin avec ses deux dépendances desquelles j'ai fait mention plus haut. Cette première colonie nous donne, comme j'ai dit, environ 35 lieues de pays. Tous les chefs dans cet espace sont accoutumés à traiter avec nous. Ils viendront négocier indifféremment, suivant leur plus grande commodité, à l'un de ces trois établissements ; savoir ceux du sud, en bord de la rivière de Fanshere ; ceux à l'ouest et au nord, d'Itapere au Fort Dauphin ; et ceux de la vallée d'Amboule et pays circonvoisins à Manatenghe.

On donnera à ces liaisons de commerce toute la solidité dont [f°32] elles sont susceptibles. Le nombre des Blancs qui formera cet établissement travaillera les terres, et chacun négociera de son côté, comme ses intérêts le prescriront. On empêchera soigneusement les vexations particulières et les nègres trouveront dans le gouvernement justice et protection suivant l'exigence des cas. La nécessité du commerce occasionnera de fréquents voyages dans l'intérieur du pays et de l'un des établissements à l'autre. Nous aurons au Fort Dauphin une maison d'instruction et un hôpital où l'on recevra gratis les jeunes gens et les malades. Ils nous seront garants de la conduite de leurs compatriotes. Nos travaux en occuperont une quantité considérable. Les gens libres se fixeront volontiers parmi nous, lorsqu'ils verront qu'ils y peuvent vivre en sûreté.

C'est par une voie si simple que nous pourrions nous regarder comme les véritables possesseurs des pays où nous serons établis, puisqu'en effet les princes dépendront de nous, comme je l'ai expliqué ci-dessus. En étendant ces mesures, nous étendrons également notre domination. Lorsque nous serons sur un pied respectable au Fort Dauphin, à l'étang d'Amboué et à Manatenghe, nous ferons trois autres établissements. Deux au bord de la mer et un dans l'intérieur des terres. Le premier aux Matatanes, le second près des Antavares, sur la rivière du Mananzari, et le troisième au centre de l'île, à peu près dans la contrée d'Alfissach.

Chacun de ces établissements exigera 100 soldats pour la sûreté des colons dont le nombre ne peut être fixé, mais ne saurait être trop considérable. Les deux qui seront au bord de la mer communiqueront par cette voie au Fort Dauphin, au moyen des embarcations que l'industrie se procurera. Celui d'Alfissach correspondra à l'établissement de la rivière de Fanshere dont il ne sera séparé que par la grande vallée que cette rivière parcourt et par une chaîne de montagnes qui paraissent hautes et escarpées et qui cependant sont très praticables, puisqu'on amène des bœufs d'Alfissach dans le pays d'Anossi.

Ces six postes suffisent pour réaliser ce que j'ai dit que nous embrasserions l'île dans la totalité d'un établissement général. En effet ils se communiqueront facilement les uns avec les autres, et ils se procureront réciproquement de nouvelles branches de commerce, en telle sorte que nous serons en état de fournir plusieurs

choses utiles aux manufactures de France et d'envoyer aux Indes des marchandises de débit qui nous rentreront en autres marchandises dont la défaite est sûre dans cette île. On voit que ces six établissements à former n'emploient qu'environ 600 soldats. Cela suffira au commencement, mais il ne faudra pas tarder à en augmenter le nombre, à mesure que les affaires deviendront plus multiples et plus importantes. C'est un objet que je ne puis encore entrevoir qu'imparfaitement. Je présume cependant que cette augmentation de soldats ne sera point à la charge au Roi ; que nos établissements une fois formés, ils seront en état de fournir la solde, par une subvention juste et modérée, des corps de troupes que le Roi jugera à propos d'établir dans cette île.

Il est nécessaire que ces troupes soient de diverses sortes. Il faut de l'infanterie et des dragons pour se porter avec plus de célérité d'un lieu à un autre, 200 dragons bien montés seront pendant 20 ans l'objet de la terreur et de l'admiration de nos Madécasses.

On sent parfaitement bien que les six divisions principales de notre établissement produiront avec le temps beaucoup d'autres subdivisions. Lorsqu'on connaîtra plus particulièrement l'intérieur des terres, il se formera tous les jours de petites sociétés qui demanderont la permission de se fixer de côté et d'autres. On veillera à ce que ces établissements particuliers tiennent à l'objet général et, comme je l'ai dit plusieurs fois, on verra un temps où quatre Blancs qui s'établiront dans un lieu y formeront une tête de colonie.

Je pensais à l'Isle de France qu'il serait peut-être plus à propos de les jeter vers le nord, et c'est encore, je crois, l'opinion de M. Dumas. J'en adopte toujours une partie, mais depuis que j'ai vu l'étang d'Ambouve, je suis revenu à ma grande idée. Quelques avantages qu'on puisse se promettre du nord, on les trouvera tous dans le sud, et le magnifique port de Fanshere dont on peut pendant dix ans dérober la connaissance aux Anglais, doit emporter la balance pour la partie méridionale. Cette idée mérite d'être éclaircie et je prie de donner une attention particulière à ce que je vais dire.

Je me propose, si on me laisse maître de ma conduite, de porter une partie des Blancs qui me viendront sur les bords de l'étang d'Ambouve qui est formé par la rivière de Fanshere, à 200 toises de la mer. Je choisirai un emplacement pour y fonder une ville, et j'ai déjà reconnu un terrain qui me paraît très propre à l'exécution de mon projet. Les terres qu'on nous a cédées et dans la possession desquelles Mainbou m'a promis de ne jamais nous troubler, aboutissent à cet étang, comme je l'ai dit à l'article du 13 octobre. Ainsi rien n'est plus naturel que de faire cultiver ces terres par [f°33] les premiers colons qu'on m'enverra, et de préparer insensiblement les matériaux nécessaires pour l'exécution de mes vues. Ce préliminaire est très simple, tandis que les nouveaux colons défrichent et plantent leurs terres, les ouvriers préparent les matériaux nécessaires à la construction d'une citadelle. La colonie se forme insensiblement. L'établissement de Manatenghe s'élève et s'accroît. On s'étend même jusqu'aux Matatanes et aux Antavares et dans cet espace de temps qui demande au-moins trois ou quatre années, on a rassemblé tout ce qui est requis pour la construction de la citadelle en question.

Comme elle est en quelque sorte dans l'intérieur du pays, et qu'il n'est pas d'ailleurs nécessaire d'annoncer les vues qu'on peut avoir, elle sort pour ainsi dire de dessous terre au moment où l'on s'y attend le moins.

L'anse du Fort Dauphin sert toujours de débouché au commerce extérieur de cette partie de l'île. Le fort reste encore notre principal entrepôt, et bien qu'il faille lui donner une apparence tout autre que celle qu'il a eue jusqu'à présent, ce que je me propose d'y faire laissera toujours à la simple inspection un air de médiocrité qu'il est important de conserver le plus longtemps qu'il se pourra.

Lorsque nos peines et nos soins auront eu un succès d'une certaine étendue, nous nous donnerons alors le port de Fanshere. Il ne faut qu'en déboucher la barre, ce qui certainement n'est pas un travail prodigieux, et il est aisé de s'en convaincre à la simple inspection du local. Cette opération finie, tout est terminé pour l'établissement ; il ne faut que l'abandonner à ses forces particulières et il surpassera bientôt toutes nos espérances.

Si l'on veut bien considérer que par la nature des choses les vaisseaux de commerce ne peuvent guère aborder les côtes de l'île de Madagascar que pendant la belle saison, mais qu'elles sont toujours praticables pour de petits bâtiments, on concevra combien il est facile de concentrer dans un point unique tout le commerce extérieur de l'île. Il résulte de ce fait que l'entrepôt général s'accroîtra rapidement par cette seule ressource. Les négociants qui s'établiront au long et au large auront leurs magasins particuliers à l'entrepôt général. Il deviendra le marché principal de l'île, et les gens du pays y viendront de tous les côtés dans l'assurance de s'y pourvoir des choses qui leur sont nécessaires.

M. de Flacourt ne dit qu'un mot de l'étang d'Embouve, mais ce mot est bien substantiel. J'avoue qu'il ne m'est jamais sorti de la tête, et que je suis fermement persuadé que si l'établissement de Madagascar a quelque succès, il sera dû à ce mot en question.

Je ne sais si les côtes de Madagascar recèlent quelques autres ports. Dans le cas de l'affirmative, ils ne peuvent être que dans des parties de l'île sujettes aux intempéries et en proie à un air destructeur et pestilentiel. Ici c'est tout le contraire, et ce qu'on ne saurait trop estimer, c'est que le climat y est doux et froid pendant la majeure partie de l'année : avantage d'autant plus précieux que par la nature des choses, les Blancs devant travailler eux-

mêmes, on ne saurait pas exiger dans un climat brûlant et malsain, ce qu'on est en droit d'attendre d'eux sous une température douce et salubre.

Toutes ces raisons et beaucoup d'autres encore me déterminent à insister sur la nécessité de jeter par préférence les fondements de notre établissement dans la partie du sud. Je ne sais point d'objection ni de difficulté qu'on ne puisse aisément résoudre, et il est impossible de satisfaire aux inconvénients qui résultent d'un air malsain, d'un climat destructeur qui enlève infailliblement dans le courant de l'année ceux qui sont assez mal avisés pour s'y fixer.

Ainsi la conservation des hommes et la nécessité où ils seront de travailler doivent seuls nous décider. Les objets qui déterminent à la fondation d'une nouvelle colonie se trouvent également dans la partie du sud de Madagascar. Si le nord en est mieux pourvu, cette commodité plus ou moins grande ne forme pas un obstacle contre le parti que je propose de prendre ; car il sera très aisé de se procurer toute ces diverses denrées par un cabotage facile et jamais interrompu.

Je ne fais aucun cas des objections tirées du voisinage des lieux que fréquentent ordinairement les Anglais. Je sais bien que la communication du pays d'Anossi à la baie St Augustin est ouverte et praticable, mais les naturels du pays sont si paresseux, si peu instruits, que leurs relations rapportées aux Anglais ne donneront aucune lumière. A l'égard des avantages que nos ennemis peuvent se procurer pour nous faire la guerre dans cette partie, c'est un objet si mince qu'il ne mérite guère d'être discuté.

Ainsi donc nous ne devons point balancer à nous établir dans le sud pour remonter ensuite vers le nord. C'est ce que j'ai toujours pensé. On peut voir que les divisions que je propose de faire, partant du point du Fort Dauphin, vont pour ainsi dire [f°34] au-devant de tous les avantages qu'on peut se promettre des deux parties de l'île ; et que nous jouirons des richesses septentrionales, sans rien perdre des avantages et des ressources du côté méridional.

Cette longue discussion n'a aucun rapport à l'article du journal ; mais je crois devoir exposer mes idées à mesure qu'il m'en vient de nouvelles.

8 novembre

L'interprète rusé que les gens du pays nomment Zacatou, est revenu aujourd'hui de Fenerife où il avait accompagné M. Avril. Il m'a dit qu'il avait été impossible de parler à Mainbou, parce qu'il était malade d'un accident qui lui est survenu le jour de mon départ. Je lui avais laissé de l'eau de vie et il s'est enivré comme de raison. Un chien l'a mordu à la jambe et cet accident lui a causé une forte fièvre ; de sorte que M. Avril est parti sans le voir et sans trouver l'occasion de développer ses talents pour la négociation. Ils ne seront cependant pas tout à fait perdus, car il va passer chez plusieurs chefs pour tâcher d'avoir des bœufs à son retour. Je le renverrai à Fenerife, et si Mainbou résiste à la force de ses raisons, il croira dans le fond de son âme qu'en effet il a été mordu d'un chien enragé.

Nos malades vont de mieux en mieux, à la réserve de M. de La Marche dont l'état n'a cependant encore rien d'inquiétant, et de M. de La Coulonnerie qui, sans fièvre et sans aucune apparence de mal, souffre beaucoup et paraît fort abattu.

J'ai fait dire à Dian Mananzac l'accident survenu à Mainbou, et je l'ai fait prier de suspendre une opération militaire à laquelle Rechouzamenti, son principal capitaine, m'a informé qu'il songeait. Je saurai demain à quoi il s'est résolu. Sa femme est venue ce matin voir M. de La Marche. L'honnête Cartouche, duquel je m'ennuie de ne plus parler, avait l'honneur de lui servir de truchement. Ce fripon paraît inquiet de ce que je ne lui parle plus. Il espère que cela finira et il ne s'attend pas à ce que je lui garde. [sic]

9 novembre

Dian Mananzac n'a pas eu égard aux représentations de Rechouzamenti. Il a fait attaquer la nuit dernière le village de Refis. Il y a perdu un homme et s'en est revenu sans prendre le village, avec 70 bœufs environ dont il s'est emparé.

Le nombre de nos malades augmente chaque jour. M. de La Marche et M. de La Coulonnerie sont toujours les plus mal. J'espère pourtant que cela n'aura aucune fâcheuse suite. Nos autres malades n'ont guère que des fièvres éphémères, occasionnées par la vie dissolue que la plupart ont menée. Les accidents vénériens se mêlent à ces fièvres et en augmentent la malignité.

10 novembre

Dian Mananzac m'a envoyé informer de son expédition et, crainte que je ne fus fâché de ce qu'il l'a fait contre ma demande. On m'a offert ma part à la prise. J'ai répondu que je ne lui savais pas mauvais gré de cette excursion, mais que je n'en voulais pas retirer le profit. Le fusil de Rechouzamenti, principal capitaine de Dian Mananzac, a crevé entre ses mains. Il n'a pas été blessé. Comme c'est un Noir qui nous témoigne beaucoup d'affection, je lui en ai fait présent d'un autre. L'état de nos malades n'amende point, cependant M. de La Marche ne me cause encore aucune inquiétude. M. de La Coulonnerie est en danger par sa faute et son inflexible

opiniâtreté. Il a eu jusqu'à aujourd'hui une connaissance pleine et entière et il injuriait, faisait mine de battre tous ceux qui s'empressaient autour de lui. S'il meurt, comme je le soupçonne, on peut bien assurer qu'il se sera tué lui-même.

Nos Français commencent à attaquer la salubrité de l'air de cette partie, parce que, sur une centaine de Blancs que nous sommes ici, il y en a 29 malades. Mais la véritable cause de ces accidents n'a aucun rapport à la température du climat. Je divise nos malades en deux parties, ceux qui reviennent des bords du Mananpani, et ceux qui ont resté au fort. Les premiers sont presque tous atteints de fièvres occasionnées par la mauvaise nourriture, les fatigues du voyage et les excès avec les négresses auxquels ils se sont tous abandonnés d'une manière étonnante, cependant il n'y en a aucun en danger. Les autres ont également des fièvres et le plus grand nombre est par surrogation cruellement affecté de maux vénériens. Aussi, à la réserve d'un soldat qui est en péril évident de mort, le reste ne donne aucune inquiétude.

Ce n'est donc pas au climat qu'il faut attribuer cette multiplicité de fièvres, mais bien à la vie dissolue de nos soldats. Ceux de l'état-major qui sont malades se rétablissent à vue d'œil [f°35] à la réserve de M. de La Coulonnerie dont la conduite a été pire que tout ce qu'on pourrait dire.

Je ne vois pas en effet comment on pourrait se plaindre de l'air du Fort Dauphin. Il est situé sur une péninsule élevée, exposée aux vents généraux qui soufflent presque sans interruption. Les marais sont éloignés de nous sous le vent : ainsi nulle exhalaison n'en peut venir ici. Il me semble que ceux qui ne s'abandonnent à aucun excès s'y conservent en bonne santé.

Il serait à souhaiter de pouvoir remédier aux désordres occasionnés par l'excessive fréquentation des Blancs et des négresses, mais la chose me paraît bien difficile, et je présume que ce sera toujours le vice intrinsèque et radical de l'établissement. Il est vrai qu'on en diminuera les inconvénients en établissant un bon hôpital dans lequel on traitera ces malheureuses qui sont toutes infectées de cette triste maladie dont elles font part si libéralement à tous ceux qui sont assez fous pour s'abandonner à elles.

J'ai discuté assez amplement dans l'article de ce journal du 7 de ce mois quelques principes sur lesquels il me paraît qu'on doit se régler dans la fondation de cet établissement. Il est aisé de voir à quel point les diverses choses que j'ai mises sous les yeux du gouvernement concordent avec celles que m'enseigne une expérience journalière. Non seulement le succès de l'établissement est certain en suivant cette méthode, mais j'ose assurer qu'il n'y en a point d'autre. Il n'est pas douteux que nous aurons bientôt gagné la confiance et l'affection des gens du pays, autant du moins qu'ils en sont susceptibles et que ceux qui s'habitueront parmi nous, oublieront bientôt leurs autres compatriotes et se regarderont comme faisant corps avec nous.

Dans tous les lieux où nous formerons des établissements, un grand nombre de familles madécasses viendront y chercher la paix et la sûreté. Ceux de ces nègres qui parlent français nous répètent cent fois les mêmes assurances, et je commence à connaître assez la situation des affaires de ce pays pour n'en pas douter.

Je ferai venir de l'Isle de France ce qui est nécessaire pour équiper et armer deux compagnies de 100 hommes chacune. J'aurai bientôt assez de jeunes nègres pour les compléter. Je les ferai discipliner. Je les nourrirai mieux qu'ils ne sont dans leurs villages et leur donnerai de temps en temps de l'eau de vie ; ce qui joint à la liberté qu'ils auront de s'en aller lorsqu'ils s'ennuieront, les attachera à ce nouvel état. Lorsqu'ils seront bien façonnés, et qu'ils auront véritablement un air militaire, je les enverrai en détachement dans le pays où leur exemple en engagera beaucoup d'autres, et nous aurons en peu de temps un corps de milice noir aussi nombreux que nous le souhaiterons.

Ces peuples sont au fond si malheureux chez eux, si mal nourris, si pauvrement vêtus, si tyranniquement traités par leurs Rohandriens qu'ils ne se font aucune peine de changer de parti et de domicile. Ils sentiront bien vite la différence de leur situation actuelle et de leur condition passée, et ils s'attacheront fortement à nous ; de manière que nous pourrions compter sur eux contre leurs compatriotes même : car ils sont tous ennemis de province à province, de village à village, et même de famille à famille.

Les Rohandriens qui gouvernent le pays d'Anossi ou Carcanossi sont étrangers comme nous. C'est une colonie d'arabes venus dans l'île il y a environ 250 ans. Ils ont perdu la trace de leur origine, et sont devenus de véritables Madécasses, à la réserve d'une légère différence dans la couleur qui est moins noire que celle des naturels du pays, et d'une teinture plus légère encore, de lettres et de lumières qui s'est jusqu'à présent conservée parmi eux.

Ces Rohandriens sont des oppresseurs durs et cruels. Ils font massacrer leurs sujets sur les plus minces prétextes et ils les dépouillent encore plus facilement. Aussi ne sont-ils obéis que par la force de la coutume et par l'art qu'ils tiennent de leurs ancêtres, de persuader à ces misérables qu'ils disposent des éléments, des biens et des maux, de la vie et de la mort, à leur volonté.

Cette machine de fourbe et d'illusion peut être aisément détruite, et je me flatte qu'en trois ou quatre ans je leur ferai perdre une partie de leur crédit. Aussitôt que nous serons en état de donner protection à ceux qui nous la

demandèrent, nos établissements se remplirent de Madécasses et les villages des Rohandrians deviendront déserts.

Le corps de milice noire dont je viens de parler sera un puissant véhicule pour attirer les nègres auprès de nous. Ils ont l'esprit belliqueux à leur manière et généralement ils sont grands, bien faits, et de bonne mine. Plus ce corps aura de montre et d'apparence, plus l'empressement d'y entrer sera vif. Les tambours, les fifres, les trompettes, les clarinettes, les drapeaux feront une impression merveilleuse sur leurs esprits. Je mettrai des Blancs à la tête [f°36] des compagnies, et les emplois subalternes seront remplis par ceux des jeunes nègres qui montreront de l'aptitude et de l'application.

On les exercera soigneusement à des simulacres de guerre. Ces exercices seront de véritables fêtes, non seulement pour eux, mais même pour tous les Madécasses. Ils viendront de tous les coins du pays pour admirer la bonne mine de leurs compatriotes.

Un autre moyen de nous attacher ces peuples sur lequel je compte beaucoup, est celui de la navigation. J'ai demandé à mes procureurs à l'Isle de France, pour mon compte particulier, des ouvriers de marine et tous agrès d'un vaisseau. J'en veux faire construire un du port de 180 tonneaux sur la plage de l'anse Dauphine, à portée des fusils du fort. Les bois sont auprès. Ce vaisseau ira de Madagascar à l'Isle de France, et de l'Isle de France à Madagascar. J'engagerai quelques jeunes nègres à s'y embarquer volontairement. Je donnerai de si bons ordres pour qu'ils y soient bien traités qu'ils prendront insensiblement le goût des voyages et de la navigation, et qu'ils l'inspireront à d'autres.

Si l'on ajoute à tous ces moyens la fondation d'un collège et d'un hôpital, il sera aisé de pressentir le crédit que nous prendront sur l'esprit de ces peuples. Aussi ne vois-je rien, ni dans la théorie, ni dans la pratique, qu'on puisse opposer à la certitude apparente de nos succès. Ce qui me plaît le plus en tout cela, c'est qu'on n'a pas besoin d'un long espace de temps pour jouir du fruit de nos travaux. On recueillera immédiatement après avoir semé, ce que je ne sache pas qu'on puisse se promettre de quelqu'autre colonie que ce soit.

Les progrès que nous devons attendre, non seulement ne sont pas éloignés, mais ils sont de plus importants. La méthode que je me propose de suivre mettra pour ainsi dire entre nos mains les deux tiers de l'île en trois ou quatre ans ; car il est hors de doute que l'établissement du Fort Dauphin et celui de Fanshere, lesquels à certains égards n'en font qu'un, tiendront dans leur dépendance tous les chefs du voisinage, lesquels chefs nous donneront de nouvelles relations avec d'autres chefs plus éloignés, et ainsi de tout le reste : puisque chacun de nos établissements fera en proportion de ses forces, ce que nous ferons au Fort Dauphin.

Il me semble qu'on regarde mal à propos à l'Isle de France la partie du nord de Madagascar comme la plus intéressante. Cette idée exige de grandes modifications. Je conviens que l'entrepôt de Foulepointe fournit à lui seul plus d'esclaves que tout le reste de l'île de Madagascar, mais je dis que les esclaves ne sont pas le seul objet d'utilité que l'Isle de France retire de Madagascar. Elle ne peut pas se passer des troupeaux et de salaisons, et c'est dans cette partie qu'il faut qu'elle les vienne chercher. D'ailleurs les esclaves qu'on transporte de Foulepointe à l'Isle de France y sont les moins recherchés. Sa véritable ressource en ce genre est à Mozambique. Ainsi les avantages de première nécessité se trouvent partagés entre le nord et le sud de Madagascar, les raisons que j'ai détaillées plus haut doivent emporter la balance en faveur de la partie méridionale de l'île.

Ces raisons sautent aux yeux à la première inspection, et il est inutile de s'appesantir sur les détails. Je ne demande qu'à voir arriver des Blancs. On verra bientôt les plus utiles établissements se former et s'ordonner d'eux-mêmes. Comme les peuples de cette partie de Madagascar ont de fréquentes habitudes avec les Français, nos colons seront en sûreté partout où ils voudront se fixer. Cette facilité de former des établissements particuliers avance infiniment l'objet général. Deux ou trois personnes qui s'associeront cultiveront des riz ; d'autres planteront du tabac ; d'autres du coton à 15 et 16 lieues du fort, comme ils pourraient le faire à l'Isle de France. Quelques-uns se mettront à parcourir les forêts, ils ramasseront la cire, les soies, les gommés, les bois de teinture et les bois précieux, et ils apprendront aux nègres l'usage et la valeur de mille choses utiles que le pays produit et qui leur sont inconnues. Bien plus, les chefs de cette partie nous demanderont tous des ouvriers et des cultivateurs. Cette communication active et soutenue produira les meilleurs effets, car on remarque que les nègres qui voient assidûment les Français contractent d'abord de l'humanité et de la sociabilité.

Ce que je viens de dire est attesté par une expérience journalière. J'ai vu des chefs dans cette partie qui n'étaient jamais sortis de leurs villages et qui n'avaient eu que fortuitement et par lacunes une sorte de commerce avec les Blancs, jargonner assez bien le français et affecter de connaître nos coutumes et nos usages. Je conclus de là qu'il y a dans l'esprit de ces peuples un penchant à l'imitation dont nous pouvons nous prévaloir.

Il me semble aussi que nous ne devons pas chercher à nous étendre dans la partie de l'ouest, du moins dans ces commencements, au-delà de la rivière de Mandrerei. J'ai même assez insinué que ce n'était pas mon projet, lorsque j'ai dit que je ferais tout de suite un établissement à Manatenghe. Ce qui nous ramène vers le nord.

Mais je persiste dans l'opinion qu'il ne faut pas abandonner le milieu des terres. Les établissements maritimes n'auront [f°37] jamais de consistance qu'autant que nos liaisons dans les terres leur en procureront. C'est, en

effet, dans l'intérieur du pays que se trouvent les plus riches objets du commerce. Je ne prétends pourtant pas qu'il soit à propos de s'y jeter tout de suite. Je veux seulement faire connaître qu'il est important de se ménager à l'avance les moyens d'y être bien reçu ; ce qui ne sera pas difficile lorsque notre établissement du Fort-Dauphin, celui de Fanshere qui en est la suite immédiate, celui de Manatenghe, que dans mon plan on ne peut pas séparer des deux premiers, auront été fondés, comme je l'ai proposé ci-dessus.

Mais comment s'y prendre, dira-t-on, pour porter si loin de tout secours une colonie française ? La marche de cette opération est simple et facile, là voici. Je suppose que le pays d'Alfissach soit le lieu reconnu le plus propre à recevoir cette nouvelle colonie. Tandis que nous travaillerons à fonder les autres, on envoie dans cette contrée des observateurs qui reviennent accompagnés de quelques personnes du pays auxquelles on fait des présents et qui retournent chez elles caressées et bien traitées. On les engage à revenir et à amener troupeaux, et on tâche à cette seconde visite de les contenter comme à la première. Cette correspondance ne manque pas de leur être agréable. On les engage à désirer et à demander qu'on établisse dans leur pays un petit comptoir pour la facilité de leur paiement. L'affaire est consommée de ce moment-même. Un chef accrédité et qu'on a su se ménager assure notre communication de l'établissement de Fanshere à celui d'Alfissach.

J'ai honte de répéter si souvent les mêmes choses. Je veux déclarer pour la décharge de ma conscience que proportionnellement aux moyens dont je disposerai, je ferai à 200 lieues du Fort Dauphin tout ce que je pourrai faire sous la portée du canon de la place. Lorsque nous serons établis d'une manière irrévocable dans ce petit poste, les gens du pays sentiront toujours que les punitions ou les récompenses ne sont pas éloignées. Ils respecteront les Blancs, les recevront chez eux, les voleront quand ils en trouveront l'occasion et ne leur feront jamais d'autre mal. C'est ce que j'ai compris dès les premiers moments de mon arrivée, et ce qui me fait désirer de ne pas retourner à l'Isle de France, jusqu'à ce que nous ayons jeté les fondements d'un établissement permanent. Telle est la constitution des affaires de ce pays que les racines de cet établissement s'étendent dans l'opinion des peuples d'un bout de l'île à l'autre. J'avoue qu'il faut un peu d'art et d'adresse pour entretenir cette illusion, mais enfin on peut l'entretenir, et je ne doute pas que je ne vienne à bout de le faire durer longtemps, pour peu que les ressources sur lesquelles je compte ne me manquent pas dans leur totalité.

D'après ce que je viens de dire, il résulte que le succès de l'établissement de Madagascar dépend de ce que nous ferons au Fort Dauphin. La chose me paraît indisputable. Aussi mon parti est-il pris en conséquence. Si l'on m'envoie de l'Isle de France les choses que j'ai demandées, je travaillerai tout de suite à donner au fort un air d'établissement qu'il n'a jamais eu. J'en agrandirai l'enceinte au moins du double de ce qu'elle a à présent. J'y joindrai deux bâtiments, un fossé et un chemin couvert sur une partie de l'enceinte. Je ferai un quai pour la commodité du débarquement et je fermerai les accès de la péninsule, de manière à persuader aux nègres que sa conservation nous est essentielle. Les Madécasses verront avec plaisir ces différents travaux. Ils sont si prévenus et si touchés de leurs intérêts particuliers, que les chefs qui traitent habilement avec nous, menaceront leurs ennemis de la puissance formidable des Français qui éclate par tant de merveilles dans les travaux qui se font actuellement au Fort Dauphin. L'exacte neutralité que nous garderons entre eux laissera à tous l'espérance de notre protection et nous nous trouverons, en élevant quelques murailles et en creusant quelques fossés, les juges et les arbitres de tous leurs différends.

Il ne faut pas prendre une trop haute idée des ouvrages que je me propose de faire au Fort Dauphin. Dans l'état où il est aujourd'hui, on ne peut guère le considérer que comme un parc à moutons entouré sur trois côtés d'un mur de dix pieds de haut qui n'a pas plus de 120 pieds de large sur 200 de long. La face qui regarde le long de la mer n'est fermée que par une ligne de gaulettes. Ainsi, en proposant de lui donner un meilleur air, il n'est à la vérité pas question de moins que d'en faire un nouveau. [sic] Mais ce n'est pas un grand ouvrage. Je le laisserai subsister tel qu'il est. Je ferai petit à petit une nouvelle enceinte. Ces travaux qui viendront l'un après l'autre, auront leur éclat dans le pays et leur utilité réelle. Je vais commencer incessamment l'enceinte du plan que je me propose, en fermant d'un mur la partie du fort qui n'est actuellement fermée que d'une simple palissade, et si ce travail peut être fini à l'arrivée des vaisseaux de l'Isle de France, je serai alors en état d'achever tout de suite ce que j'ai résolu de [f°38] faire pour donner au Fort Dauphin une partie de l'extérieur que je crois qu'il est à propos de lui donner.

Quand je ne ferais autre chose dans la première année de mon séjour dans cette île, je croirais avoir travaillé avantageusement pour le service du Roi. Telle est l'ineptie et l'ignorance de ces peuples qu'un simple mur leur paraît le dernier effort de l'esprit humain. Il faut avoir vu pour le croire les cris d'admiration et d'étonnement qui leur échappent à la première inspection d'une poudrière que j'ai fait faire contre le mur d'une des faces du fort. Cette poudrière a 10 pieds de large sur 15 de long. Elle est couverte d'une bonne voûte, et quoique la plupart des nègres qui viennent au fort, y aient vu travailler journallement, je ne puis me lasser d'entendre les cris de surprise et d'acclamation qu'ils font depuis que l'ouvrage est à sa perfection.

Je conclus de là que je ne me suis point trompé lorsque j'ai dit si affirmativement que nous les soumettrions par la supériorité de nos arts. En y joignant tous nos autres avantages, que ne devons-nous pas nous promettre d'une supériorité si réelle qu'ils n'osent même pas la disputer.

11 novembre

Rechouzamenti est venu ce matin traiter 13 bœufs. Il était encore tout brillant de joie et de satisfaction du traitement que je lui avais fait la veille. Sa gaîté n'a pas duré. Un soldat de la légion nommé Bertin auquel j'avais donné permission d'aller passer quelques jours chez Ramansouloue, son beau-père : car nos soldats épousent sans difficulté les filles des rois du pays, est revenu ce matin à dix heures et m'a annoncé la mort de Mainbou, arrivée par les suites de l'accident dont j'ai parlé plus haut. Aussitôt que Rechouzamenti a appris cette nouvelle, il s'est mis à pleurer le plus tendrement du monde. Ensuite il s'est consolé à la vue d'un verre d'eau de vie que je lui ai fait apporter, et il m'a dit que désormais la paix était entre mes mains.

Rechouzamenti s'en est retourné chez Dian Mananzac, auquel il me paraît moins attaché qu'il ne l'était à Mainbou. Comme je ne recevais aucune nouvelle confirmation de cet événement, j'ai envoyé mon valet de chambre chez Dian Mananzac pour en savoir. Il est revenu en moins de deux heures et il m'a dit que Dian Mananzac me faisait bien des compliments ; qu'un Noir de Ratsimihauz était arrivé à son village et lui avait annoncé la mort de Mainbou, avec toutes ses circonstances dont les plus considérables sont que Raimaz est persuadé que j'ai fait mourir son père par le moyen du cheval dont je lui ai fait présent, lequel cheval était chargé de gris-gris propres à produire cet effet ; qu'il avait juré de tuer tous les Blancs qui tomberaient entre ses mains pour leur apprendre à vivre et à ne plus faire mourir les gens en leur donnant des chevaux. Un détail si plein de caractères plausibles a ébranlé l'esprit de Dian Mananzac, et pour fixer ses doutes ou les détruire, il a ordonné à son sorcier d'employer tous les secrets de son art.

Cet habile homme s'est tout de suite attaché à découvrir la vérité. Il a fait beaucoup de cérémonies, de gestes et de grimaces, enfin une sagaie jetée en l'air a tombé d'un biais capable de détruire les soupçons les mieux fondés, et d'après cette preuve incontestable, il a prononcé, ex cathedra, que ni moi ni mon cheval n'étions coupables de la mort de Mainbou.

J'entre dans ce détail puéril pour faire connaître ce que j'ai déjà dit que ces nègres sont infatués à un point incroyable des absurdités de la magie. Je suis cependant si convaincu que Raimaz n'a rien dit ni pensé de ce que ce misérable Noir lui a attribué, que j'envoie demain M. Bidard lui faire un compliment de ma part sur la mort de son père. Je lui écris la lettre suivante :

« Vous êtes mon fils, et votre père était mon frère. Vous venez de le perdre, je veux le remplacer. Je vous envoie M. Bidard pour vous témoigner combien je suis touché de votre affliction et du malheur qui vous est arrivé. J'ai fait tirer ce soir cinq coups de canon pour honorer la mémoire de mon frère. Comme je ne connais pas les usages de votre pays, faites-moi savoir si vous désirez quelque chose de plus ; ne manquez pas de venir me voir le plus tôt que vous pourrez, et chargez M. Bidard de me dire à quoi je puis vous être utile. N'oubliez pas non plus la nécessité de faire la paix ; et si vous voulez vous en rapporter à moi sur cela, vous n'y perdrez rien. Mes compliments à vos enfants qui sont aussi les miens. Adieu mon cher Raimaz, je vous souhaite une bonne santé, et je désire beaucoup d'avoir le plaisir de vous voir au Fort Dauphin. »

Le soldat qui était en danger hier est mort ce matin. Nos autres malades, à la réserve de M. de La Coulonnerie, sont beaucoup mieux. M. de La Marche a une fièvre double tierce dont les accès sont très longs, mais comme les accidents vont toujours en diminuant, et qu'on l'a beaucoup évacué, je suis plus tranquille sur son chapitre que je ne l'étais il y a deux jours. [F°39]

12 novembre

Le Portugais que j'ai pris à mon service était parti il y a quatre jours pour aller récolter ses riz. Raimaz a su qu'il était dans le voisinage de Fenerife. Il l'a envoyé chercher et lui a dit que la guerre avec Dian Mananzac l'empêchait de m'envoyer un de ses capitaines pour m'informer de la mort de Mainbou, son père ; qu'il le priait d'aller tout de suite au Fort Dauphin pour me rendre compte de cet événement et me demander en même temps quelques bouteilles d'eau de vie pour la cérémonie des funérailles.

Le Portugais est arrivé ce matin et il a exécuté sa commission d'après laquelle je conclus que Raimaz recevra très bien M. Bidard qui est parti aujourd'hui pour aller le complimenter de ma part sur la mort de son père.

Ainsi Raimaz n'a pas eu besoin de la science de son sorcier pour être assuré que ni moi, ni mon cheval, n'avons en rien contribué à la mort de Mainbou.

Retombe est venu me voir aujourd'hui et il doit revenir demain avec Dian Mananzac. Je lui ai reproché d'avoir été si longtemps sans paraître au fort. Il m'a dit beaucoup de raisons pour se disculper. Il promet d'être désormais plus assidu et de venir souvent avec des bœufs.

La mort de Mainbou va changer l'état politique du pays. Je présume que son fils va se mettre absolument entre nos mains par son propre penchant et par la considération de ses intérêts ; car il ne peut espérer de conserver le rôle principal que par notre protection. Je suis impatient de voir quelles seront ses premières démarches pour moi. Je suis résolu de m'en tenir à de simples honnêtetés et de ne m'engager avec lui qu'à proportion des

services qu'il nous rendra. Il est apparent qu'après qu'il aura fini les obsèques de son père, il me demandera la permission de venir au Fort Dauphin.

Nos malades sont toujours au même état, à la réserve de M. de La Coulonerie dont la situation empire. M. de La Marche a eu une forte crise qui m'a alarmé. M. Mille qui est capable et judicieux, me rassure. Il lui applique ce soir les vésicatoires dont il se promet un grand effet.

J'ai dit que Retombe était venu me voir, il se promena pendant environ deux heures dans le fort. Je fus fort étonné de le voir revenir à moi et se prosterner à mes pieds avec l'air le plus humble et le plus suppliant qu'il soit possible de prendre. Enfin il était question de me demander la grâce d'un soldat que j'avais fait mettre aux fers, ce qui lui fut facilement accordé, et il s'en retourna ivre et content.

Dimanche 13 novembre

M. Avril est arrivé aujourd'hui de chez Ramahababu. Il est revenu à son ordinaire, chargé de belles promesses et puis c'est tout. M. Bidard est également arrivé de Fenerife. Il y a trouvé un monde enragé et particulièrement huit ou dix rois. Il a vu Mainbou sur son lit de parade. Il est mort de mardi dernier, et il ne sera enterré que mardi prochain.

Raimaz est dans les embarras des funérailles de son père et il est assez simple qu'on n'en ait pu rien tirer de relatif aux affaires générales. Il faut attendre quelque temps et je verrai alors ce qu'on en peut espérer. Il est sûr que son intérêt et son penchant le portent vers nous. Il croit ou paraît croire que Dian Manazac a fait empoisonner son père, et je ne l'en soupçonne pas plus coupable que les deux qui en sont d'abord accusés, savoir moi et mon cheval.

Dian Manazac est venu ici cet après-midi. Il m'a dit qu'il avait consommé toutes ses munitions et que, se trouvant en état de guerre, il en avait grand besoin. Je lui ai répondu que nous en avons beaucoup au Fort Dauphin et que nous en donnions volontiers à ceux qui nous en demandaient de la bonne façon ; qu'ainsi, s'il en voulait, [qu'] il fit pour nous ce qu'il nous avait si souvent promis. Il doit demain envoyer son monde pour achever un travail que j'ai commencé il y a déjà longtemps et que j'ai été contraint d'abandonner faute de bras. Rechouzamenti et l'honnête Carrouche nous ont ramené aujourd'hui six bœufs du troupeau du Roi que les gardiens avaient égarés.

Les vésicatoires ont très bien fait à M. de La Marche. Cependant il a toujours un peu de fièvre. M. Mille n'en est point alarmé, ce qui soutient beaucoup mes espérances. M. de La Coulonerie a payé sa mauvaise conduite et son inflexibilité. Il est mort ce soir à sept heures et demie.

J'envoie demain le Portugais à Fenerife pour dire à Ramaz que je ne puis lui envoyer les chose qu'il demande, parce que je n'ai point de marmites ; que je l'exhorte à mettre ordre à ses affaires, et à venir le plus promptement qu'il pourra au fort ; car les choses sont dans une situation où je ne puis lui accorder des bagatelles qui l'obligeraient et que je ferais avec plaisir.

14 novembre

Il ne s'est rien passé aujourd'hui de nouveau. Dian Manazac a envoyé au fort une cinquantaine de Noirs chargés de palissades. Il est venu [f°40] lui-même cet après-midi, mais je me suis excusé de le voir, à cause de l'état où est M. de La Marche qui me cause beaucoup d'inquiétude. Les vésicatoires, après avoir commencé par promettre, ne produisirent pas du tout l'effet qu'on en attendait. Ce pauvre malheureux garçon est dans un excès [accès] de fièvre et d'accablement qui me fait appréhender de le perdre. J'en serai d'autant plus touché qu'après 20 ans de liaison, je n'ai jamais eu que des sujets de l'aimer et de l'estimer ; et qu'il s'est principalement décidé à venir dans ce pays sur des motifs tirés de notre ancienne amitié. Toutefois il n'est pas absolument sans ressource.

J'ai fait inhumer ce matin M. de La Coulonerie au centre de l'ancienne église de l'établissement. Je lui ai fait faire l'enterrement le plus décent qu'il m'a été possible. Tout en a été, excepté la messe, parce que nous n'avons point de prêtres. Nos autres malades vont bien ou mieux.

Dans le temps que j'ai été à Fenerife, j'ai beaucoup parlé à Raimaz et à Raimonza du pays d'Alfissach. Ils m'ont montré le chemin par où l'on y va. Il est séparé de la vallée qu'arrose la rivière de Fanshere par une haute montagne qui fait partie de la chaîne dont cette vallée est bordée. On traverse aisément, m'ont-ils dit, cette montagne quoiqu'elle soit aride et escarpée ; les gens d'Alfissach amènent par là leurs troupeaux dans le pays d'Anossi.

Raimaz m'a de plus promis d'y envoyer, quand je voudrai, chercher de la vigne et la faire apporter au Fort Dauphin. Il faut attendre pour cela que le mois de janvier soit passé. M. de Flacourt en fit faire une assez grande plantation autour du fort. J'ai retrouvé les traces de ces vignobles. Je suis persuadé que les raisins y viendront bien et seront d'une bonne qualité. On en peut planter, en ne choisissant que les emplacements les plus favorables, une assez grande quantité pour donner au moins 300 barriques de vin, et l'on peut étendre cette plantation bien au-delà, en formant des vignobles dans le territoire qu'on nous a cédé.

Si le vin que nous recueillerons n'est pas de la première qualité, il nous servira du moins à faire de l'eau de vie. A l'aide de quelques légères précautions, le secret restera entre les mains des adeptes et ne passera point au peuple. L'alambic sera longtemps un secret impénétrable.

Il est aisé de concevoir combien il nous serait avantageux de faire de l'eau de vie dans le pays. Elle serait toujours d'une qualité inférieure à celle de France, ce qu'il est facile de juger par l'exemple de celle du Cap qui ne peut soutenir en aucun lieu ni comparaison ni concurrence. Ainsi la nouvelle fabrique ne ferait aucun tort à la consommation des eaux de vie de France dont nous désirons toujours plus qu'on ne nous en apportera ; mais nous aurions sous notre main un véhicule toujours actif pour engager aux corvées les gens du pays. Les travaux publics se feraient tous, en les payant de cette nouvelle monnaie.

C'est une chose incroyable que le penchant assuré de ces peuples pour cette mauvaise boisson. Mais l'agrément de boire n'est rien, si l'on n'y joint le plaisir de s'enivrer, et ils sont tous, sans exception, dans cette habitude pernicieuse. Il n'y a sorte de bassesse que les grands mêmes ne fassent pour obtenir une bouteille d'eau de vie. C'est leur souveraine félicité, et ils poussent même la brutalité de ce goût au point de dire que l'eau de vie est le premier et le plus puissant des dieux.

Nous avons donc à notre disposition un moyen également puissant et infaillible de dominer sur ces peuples en nous prêtant à leur plus chère passion. Aussi ne comptais-je sur rien, par préférence, comme je compte pour la suite de mes projets, sur l'action toute puissante de l'eau de vie.

C'est dommage que la Compagnie des Indes ait notablement diminué les envois qu'elle faisait jadis de cette précieuse liqueur. Mais le gouvernement peut facilement y remédier, et j'ose répondre que si l'on veut seconder nos dispositions, la Saintonge et le l'Angoumois seront bien empêchés de pourvoir à nos besoins.

J'ai représenté ce fait à M. Poivre. Je crois qu'il en est bien persuadé ; mais les moyens lui manqueront pour nous aider efficacement. Un exemple va faire connaître combien ce que je dis du goût des Madécasses pour l'eau de vie est fondé. On sait à quel point ceux du nord se sont affectionnés à nos piastres. Pendant la dernière guerre on leur en portait une notable quantité. Des particuliers industriels s'avisèrent d'établir des cantines, et par ce moyen ils retiraient une partie considérable des piastres qu'on avait traitées.

Voilà un assez grand chapitre sur l'ivrognerie ; mais comme ce vice enraciné est un des moyens que je me propose d'employer pour faire entrer ces peuples dans mes vues, j'ai cru devoir traiter la matière à fond. J'ai déjà insisté dans mes lettres et j'insisterai encore pour qu'on me pourvoie abondamment d'une denrée si chérie. Si par une hypothèse extravagante, on m'obligeait de choisir entre les armes et l'eau de vie, je préférerais des barriques aux caisses de fusils. [F°41]

Je vois avec plaisir que la *Garonne* tarde à venir. J'en conclus qu'on aura fait attention à l'Isle de France à mes propositions et à mes demandes. Si l'on m'envoie seulement la moitié des effets que j'ai demandés et un certain nombre de Blancs, je puis dire que l'établissement est formé. Je suppose que ces Blancs montent à 200 hommes, soldats, ouvriers, ou colons. Je les emploierai d'abord à quelques ouvrages qu'il est indispensable de faire au fort et qui prendront à peu près trois mois de temps. Ensuite je dresserai une palissade sur les bords de l'étang d'Ambouve, où je tiendrai vingt soldats et deux pièces de canon pour protéger les cultivateurs que j'y enverrai et le village de nègres qui s'y formera tout de suite. Je distribuerai des terres aux colons, à proportion de leur état, et je leur fournirai un premier fonds de troupeaux et des effets pour les aider à payer les Noirs qu'ils emploieront aux travaux les plus pressés et les plus immédiats. Cette petite colonie ne sera pas à plus de deux heures de chemin du Fort Dauphin. Ainsi je serai à portée de veiller à sa sûreté et à son augmentation. Nos colons auront leurs possessions éparées ça et là. Mais leur principal domicile sera sous la protection du petit fort que je ferai construire. Ce fort ne consistera qu'en une enceinte de pieux ; c'est ce que nous nommons ici une palissade.

Je fais compte que le nombre de ces colons ira à peu près à cent, et qu'ils emploieront chacun journellement, l'un dans l'autre, 8 à 10 marmites, ce qui fera 800 ou 1000 Noirs. Ils seront occupés pendant quelques mois à les instruire de notre manière de travailler la terre, à leur apprendre à dompter des bœufs et à s'en servir pour le labourage. On n'est pas longtemps à construire des maisons, et deux jours suffisent pour édifier un grand village. Il est vrai qu'il faut mesurer la solidité des édifices sur la célérité de leur construction ; mais enfin on est à l'abri des injures de l'air, et on attend dans cette position les circonstances qui permettent de se loger d'une manière plus stable et plus commode.

Ainsi, en supposant que les colons arrivent au Fort Dauphin dans le courant du mois prochain, je les garderai pour les travaux du fort jusqu'à la fin du mois de mars. Le mois d'avril leur servira pour s'établir dans leurs concessions et les terres pourront être ensemencées avant le 15 de juin. Il ne faut pas que cette rapidité surprenne. Les horras sont tous faits. On les plantera suivant la méthode du pays ; car il faut un plus long espace de temps pour se procurer des charrues. Cette méthode est simple et grossière, la voici.

Les horras sont des morceaux de terre fermés de petits murs qui retiennent les eaux pour les répandre partout, ce qui forme une espèce de marécage. On fait entrer un grand troupeau de bœufs dans ces horras lorsque les eaux ont assez détrempé les terres. On fait marcher ces troupeaux dans tous les sens, et les traces de leurs pieds sont la

seule espèce de labour qu'on donne à ces champs. Nous nous en servons donc jusqu'à ce que nous soyons en état d'employer la charrue, et nous aurons ainsi, à peu de frais, nos premières récoltes.

Les terres où je placerai nos colons sont environnées par les possessions de deux chefs qui les garantiront de toute insulte, savoir le Mainbou à l'ouest, et Dian Mananzac à l'est. Je ferai d'ailleurs ouvrir un chemin qui mènera en droiture à l'établissement. Lorsque les affaires me retiendront au Fort Dauphin, je serai instruit deux fois par jour de l'état de la colonie.

Il faut de plus remarquer que chaque colon aura un armement et des munitions pour sa défense particulière. Si l'on ajoute à cette précaution la considération du voisinage du Fort Dauphin, et la protection encore plus immédiate que les colons recevront de la nouvelle palissade, on se persuadera qu'ils peuvent dormir tranquillement. La situation des affaires et des esprits est telle que nous n'avons absolument rien de sinistre à craindre : car on ne doit compter pour rien les vols accidentels dont même on peut prévenir la plupart avec un peu de vigilance, et qui ne roulent guère que sur des bœufs et des moutons égarés.

Les choses sont bien changées à cet égard de ce qu'elles étaient du temps de M. de Flacourt. Les nègres savent très bien qu'ils ne gagneront rien à nous exterminer dans leur pays. Ils ont dans l'esprit qu'on en tirerait la plus sévère vengeance, vu la proximité de notre établissement de l'Isle de France dont ils se sont faits les plus magnifiques idées sur le rapport de quelques-uns d'entre eux qui y ont passé plusieurs années. Ils s'imaginent que l'Isle de France qu'ils nomment Maurice, est le centre de la puissance de la monarchie française, ce qui est vrai à leur égard. Ainsi on peut s'assurer que nous n'avons rien à craindre de leurs desseins, et tout à espérer d'eux, si nous savons nous bien conduire.

15 novembre

Dian Mananzac est venu ce matin au fort pour presser nos travaux. Tout le front de la place se couvre insensiblement de cases pour loger [f°42] notre monde. Chaque particulier a fait son marché avec l'un des capitaines de ce chef. On a une belle maison pour six livres de poudre à tirer. On a continué à charrier du bois pour l'entourage du jardin, et comme Dian Mananzac a besoin de munitions, tous ces travaux se finiront promptement.

M. de La Marche a passé une très mauvaise nuit. Je l'ai vu régulièrement à toutes les heures depuis dix jusqu'à cinq. Sur les sept heures du matin, le pouls s'est un peu relâché. Cet amendement promettant de se soutenir, M. Mille a jugé à propos de lui faire prendre quelques verres d'apozèmes purgatifs. Il a gardé longtemps les trois premiers, enfin ils ont produit leur effet et il a été abondamment évacué. Il est actuellement tout à lui et dans le meilleur état qu'on puisse le désirer après de si fortes crises. C'est ainsi que commence l'onzième jour de sa maladie que je craignais de voir plus orageuse. Si cet amendement se soutient 24 heures, j'espère tout de lui.

Je n'ai encore aucune nouvelle de mon Portugais. Raimaz m'a fait demander tant de choses que je n'ai pu lui donner, que, peut-être, est-il un peu fâché. Il souhaitait entre autres d'avoir des violons pour les obsèques de son père, mais je crois qu'après ses premiers embarras finis, il ne tardera pas de venir au fort.

Tant qu'il n'a été que l'héritier présomptif de la couronne, il m'a montré toutes les dispositions de conclure la paix aux conditions que je proposais, mais le voilà monarque. Il a par conséquent d'autres intérêts et d'autres pensées. Cependant, si je puis le tenir ici, je me flatte que la nécessité de se pourvoir d'eau de vie prévaudra sur la raison d'Etat.

Les grands de ce pays ne meurent jamais de leur mort naturelle. Mainbou était vieux et brûlé par l'usage terrible et incroyable qu'il faisait de l'eau de vie, puisqu'il y a eu des mois, et ces mois ont été fréquemment répétés, où il en consommait 250 ou 300 bouteilles. Cependant, à en croire les discours de ces nègres, il est mort de poison ou de sortilèges, et l'un me paraît aussi fondé que l'autre. Lorsqu'il tomba malade à la suite de la morsure qui a causé son accident, son sorcier fut chargé du soin de le rétablir en santé. Les principes de ces médecins sont différents de ceux des nôtres. Les remèdes qu'on lui fit consistaient à pendre une ficelle au plancher [? plafond] qui soutenait un petit paquet d'herbes et de gris-gris au-dessus de la poitrine du malade. 30 ou 40 femmes l'environnaient et tenaient ses bras et ses jambes en criant comme des furies. Le sorcier lui passait sans fin et sans cesse la crosse d'un fusil à quelque distance du visage. Enfin on a fait cent extravagances du même genre et l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'imbécillité de ces nègres qui paraissent étonnés que la maladie ait pu résister à de si puissants remèdes.

J'ai dit qu'on nous avait fait l'honneur de publier que Mainbou était mort par la supériorité de notre magie sur celle des sorciers du pays. Le cheval dont je lui ai fait présent entrain pour sa part, comme on a vu ci-dessus, dans l'exécution de ce dessein. Raimaz qui est moins borné que les autres Madécasses, n'a rien cru de ces ridicules contes, mais il dit, sans doute sans en croire davantage, que ce sont les sorciers de Dian Mananzac qui ont fait mourir son père.

Quoiqu'il en soit, la mort de Mainbou est un événement intéressant dans ce pays. Je ne suis pas encore en situation d'entrer directement dans les mouvements qu'elle va sans doute produire, mais si *la Garonne* arrive

avec les secours que j'attends, je paraîtrai sur la scène pour pacifier les différents et contraindre ces misérables princes à ne pas se vexer réciproquement.

On m'a dit que Remainou, ce petit chef qui est venu ici il y a quelque temps, et dont j'ai fait mention au commencement de ce journal, étant venu à Fenerife à l'occasion de la mort de Mainbou. Il avait découvert que Raimaz voulait le faire assassiner dans la nuit, et qu'il s'était retiré clandestinement dans son village. Je tiens ce détail de M. Avril et par conséquent je ne le crois guère.

Il m'est échappé de parler de Ramansouloue qui, aux termes de ses promesses, devrait être établi au Fort Dauphin depuis plus d'un mois. Mais il n'a pas tenu parole et dans la vérité ce n'est pas tout à fait de sa faute. Ce fut, le 10 du mois passé, qu'il m'offrit ses services en me demandant protection et la permission de rester huit jours chez lui pour s'arranger et tout disposer, de manière qu'il put demeurer auprès de nous sans embarras et sans inquiétude. Il partit le lendemain de cet accord. Quelques jours après il envoya de ses gens auprès de son fils qu'il avait laissé au fort, avec ordre de couper du bois et de lui dresser des cases pour lui, sa famille et ceux de ses gens qu'il comptait amener. Cela se passait dans le temps où Raimaz vint me voir. Les gens de Dian Mananzac se sauvèrent tous, comme j'ai dit plus haut, le fils de Raimansouloue, jeune homme de 18 ans, prit le parti de suivre avec les Noirs de son père les gens de Dian Mananzac. Les choses qui se sont passés à la suite de cette visite de Raima engagèrent le fils de Ramansouloue de se retirer chez son père. Lorsque je fus à Fenerife, Mainbou me parla de ses ennemis, nomma Ramansouloue. Sur l'étonnement que je lui marquai, il répliqua que lorsque [f°43] Raimaz était venu au Fort Dauphin, Ramansouloue avait envoyé des Noirs armés au secours de Dian Mananzac, croyant que Raimaz l'attaquerait. Je lui expliquai comme les choses s'étaient passées et il me répondit alors que cela changeait la thèse, et qu'il était bien aise que Ramansouloue ne se fut pas déclaré contre lui.

Celui-ci eut d'abord le vent du mécontentement de Mainbou. Il n'a osé depuis sortir de son village, mais il m'a fait dire plusieurs fois que si je voulais lui envoyer deux Blancs pour le garder pendant son absence et deux pour le conduire au Fort Dauphin, il se rendrait tout de suite auprès de moi.

J'ai quelque envie de l'avoir ici, quand ce ne serait que pour exciter le zèle, ou pour mieux dire la négligence de Dian Mananzac. J'enverrai incessamment chez Ramansouloue Bertin, soldat de la Légion qui a l'honneur d'être son gendre, et qui le ramènera au fort en laissant un autre Blanc pour la sûreté de son village, et si ce dernier Blanc parvient à le conserver, supposé qu'on doive l'attaquer, je ne douterai plus des merveilles que nous pourrions opérer dans le pays.

19 novembre

Il n'y a pas eu aujourd'hui d'événement bien intéressant. J'en excepte le meilleur état où se trouve M. de La Marche. Il me donne toutes les espérances d'un rétablissement prochain. Il entre dans le douzième jour de sa maladie, et celui d'hier qui devait être critique, s'est passé le plus heureusement du monde. On me pardonnera d'entrer dans ces sortes de détails, mais ils regardent un ami qui m'est très cher et dont la conservation m'est très précieuse.

Je fais partir demain au point du jour le gendre de Ramansouloue, comme je me le suis proposé. Il est suivi d'un autre Blanc. Je le charge de nous ramener son beau-père, en supposant qu'il vienne avec du monde que nous puissions employer, autrement j'aime autant qu'il reste dans son village.

Fijac l'aîné est très mal d'un hoquet qui lui dure depuis 4 jours. Il a eu précédemment quelques petits accès de fièvre. Il a voulu se traiter à sa guise, et je soupçonne que ce qui peut arriver n'accréditera pas sa méthode.

Les Noirs de Dian Mananzac ont commencé la clôture du jardin. J'espère que cet ouvrage finira bientôt, ainsi que la construction des maisons qu'on bâtit sur la face du fort. Je ne puis m'empêcher d'admirer la manière dont ces gens-ci travaillent. On voit 50 ou 60 nègres accroupis sur leur derrière qui regardent cinq ou six heures de suite huit ou dix d'entre eux qui s'occupent aux ouvrages dont ils sont chargés. Cela ne doit point étonner. J'ai fait un marché avec Dian Mananzac, et il l'exécute par corvées. Comme ces nègres ne gagnent rien à ce marché, ils ne s'empressent pas au travail. S'il y avait de l'eau de vie sur jeu, on les verrait plus actifs.

L'autorité des chefs sur les nègres est très bornée, ainsi que je l'ai déjà remarqué. Cela n'empêche pas qu'ils n'exercent sur eux, à la moindre occasion, les vexations les plus tyranniques et les plus insupportables. Un Rohandrian ne contraindra pas la totalité de ses sujets à faire tels ou tels travaux, il tâchera de les y engager à force de prières, de promesses et de menaces, mais en récompense ils sont durs et violents dans les détails particuliers. Ils punissent rudement les moindres fautes, surtout si elles blessent leurs intérêts personnels. La mort ou la perte des biens s'infligent pour les plus petites bagatelles.

Les nègres sont si indolents que ces tyrannies privées et qui se répètent très fréquemment ne leur font pas la même impression que la violence dont il faudrait user pour les contraindre tous à travailler. Aussi leurs chefs se conduisent-ils en conséquence. Ils leur laissent la paisible jouissance de leur oisiveté. Cette jouissance fait la meilleure partie de la liberté de ces peuples ; mais cette liberté n'est qu'une illusion, puisqu'on les fit mourir ou

on les dépouille au moindre prétexte, et s'ils sont libres en effet, ils ne profitent guère de cet avantage que pour changer de tyrans à leur fantaisie.

Les lois du pays ne sont que des traditions qui passent des pères aux enfants. La plus généralement reconnue est la punition des voleurs. Dès qu'ils sont pris et convaincus, ils deviennent esclaves s'ils n'ont pas de quoi se racheter. On juge les coupables en public, et tous les principaux du village donnent leur opinion. Si on punit de mort, on attache le criminel à un poteau et on le fait tuer à coups de sagaie.

Les terres appartiennent aux chefs des villages qui les partagent aux habitants pour les cultiver. On leur paie une certaine redevance sur les produits de ces terres, ce tribut s'appelle *faenza*. L'usage de la monnaie leur est inconnu quoiqu'ils aiment beaucoup l'or et l'argent. Leur commerce ne se fait que par échange et ils ne trafiquent que pour des besoins pressants et actuels.

Ils ont quelques connaissances de l'art d'écrire, et ils se servent pour cela des caractères arabes que les ancêtres des Rohandrians leur ont apportés. Le papier se fabrique dans la vallée d'Amboule, et, au lieu de plumes, ils emploient le roseau des Indes, connu sous le nom de *Bambou*. Quoiqu'ils se servent de l'alphabet arabe, il ne faut pas croire que cette langue soit fort répandue dans l'île. Le peu de livres qu'ils ont ne consiste qu'en quelques traités de géomancie, [f°44] d'astrologie, de médecine et quelques petites histoires insensées. Ils sont tous écrits dans la langue madécasse avec l'alphabet arabe. Ils n'entretiennent guère de correspondance épistolaire ; et ils traitent toutes leurs affaires de vive voix, sans rien conserver par écrit.

Leurs savants se nomment *ombiasses*. Ils sont à la fois sorciers, prêtres et médecins. Les plus renommés se trouvent dans le pays des Matatanes. C'est là que la magie s'est conservée dans tout son éclat. Les Matatanes sont redoutés des autres Madécasses à cause de la perfection où ils ont poussé ce grand art. Ils entretiennent école et les universités de cette île sont presque toutes dans cette partie.

La langue arabe a fait quelques progrès vers le nord-ouest de l'île. On sait que ces Arabes ont fondé de grands états le long de la côte d'Afrique qui est en face de Madagascar. Ils se sont de plus emparés des îles de Comore. Les princes arabes transplantés en Afrique et dans ces îles n'ont point oublié leur patrie originale. Ils négocient régulièrement à Aden, à Mascate et généralement sur toutes les côtes de l'Arabie heureuse ; mais leur plus grand cabotage est à Madagascar. Ils ont sur la rivière de Bombaitoque, vers le cap de St Sébastien, un comptoir de commerce assez considérable. Ils se sont assez répandus dans cette partie et ils y ont étendu du même coup leur langue et leur religion.

J'ai remarqué ailleurs que ces Arabes profitaient journellement de la sottise que nous avons faite de porter des piastres à Madagascar. Ils les échangent contre des marchandises des Indes qui viennent à Mascate de Surate et de Calicut, et quoique ces marchandises supportent de grands frais avant de parvenir à Madagascar, ils les y vendent encore avantageusement.

Il y avait autrefois entre les Arabes et les Portugais des Indes, une étonnante animosité, fondée sur le zèle furieux et barbare que ces deux nations ont pour leur religion. Les Arabes de Comore et de Madagascar ont fait cent irruptions sur les établissements portugais de la côte d'Afrique, et ils en ont détruit la plupart, enfin ce zèle s'est amorti, et l'abaissement des Portugais rendant les occasions de leur nuire plus rares et plus difficiles, la haine des deux nations s'est également ralentie.

On voulut, il y a quelques années, profiter à Goa de cette espèce d'armistice, et faire un établissement portugais dans l'île de Madagascar, vers le cap St Sébastien. Il est vrai que ce projet était purement religieux et qu'on songeait plutôt à fonder une mission qu'un comptoir. On y envoya trois moines mestices de Goa qui sont, sans aucune exception, ce qu'il y a de plus vil et de plus bas dans la canaille monacale du clergé des colonies portugaises.

Ces misérables prêchèrent la religion chrétienne d'une manière digne d'eux, mais après quelques mois de séjour, voyant qu'ils ne faisaient aucuns fruits, ils se retirèrent à Mascate sur une barque arabe, d'où ils revinrent à Goa.

Le sieur Bosse, habitant de Bourbon qui a navigué longtemps sur les côtes de Madagascar, a vu à Bombaitoque les débris de cette belle mission. Les moines portugais avaient instruit un chef de village à dire la messe, et lui avaient laissé les ustensiles nécessaires pour cette cérémonie. Le nègre voulut absolument montrer à M. Bosse ce qu'il savait faire. Il s'affubla d'une aube, d'une chasuble, d'une étole. Il mit en ordre son autel et dit la messe avec toutes les circonstances requises. C'est ainsi que ces missionnaires de Goa travaillent à étendre leur religion chrétienne, et je ne sais si l'extravagance de ce zèle ne ressemble pas plutôt à une sacrilège profanation.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre pour rendre les Madécasses chrétiens. Il n'est pas nécessaire qu'ils sachent dire la messe. Je pense que des hommes sages et éclairés commenceraient d'abord par les rappeler aux principes éternels de la religion naturelle, avant de leur ouvrir les voies de la révélation. On leur donnerait une notion fixe du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Enfin on commencerait par travailler à les rendre hommes, pour en faire ensuite plus aisément des chrétiens.

Il nous viendra sans doute des prêtres dans notre établissement, s'ils suivent dans une certaine étendue les maximes que je viens de poser, ils recueilleront sans doute de grands fruits de leurs peines et de leurs travaux. Je ne leur cacherai pas mes idées. Je tâcherai de les tenir dans les bornes de la raison. S'ils s'en écartent, non seulement ils ne feront rien de bon, mais ils nuiront essentiellement à nos intérêts temporels, sans avancer ceux d'un ordre supérieur et plus important.

On attribue au zèle inconsidéré des premiers missionnaires la plus grande partie des malheurs arrivés à l'ancien établissement. Je ne sais ce qui en est, mais il est certain que sans une conduite prudente et politique, on ne doit se promettre aucun progrès. C'est au temps, aux bons exemples, aux succès que nous aurons, au crédit que nous pourrions acquérir sur l'esprit des Madécasses dans les affaires temporelles, à préparer des voies capables de les amener à embrasser par leur propre choix la religion qu'ils nous verront [f°45] professer. Heureusement nous n'en avons point à détruire parmi eux. L'expérience a montré jusqu'à présent que les missions ont prospéré parmi les nations qui n'avaient point de culte, et n'ont guère fait de progrès dans les pays où il y avait une religion établie. Je ne prétends parler ici que d'une façon purement humaine et politique. Je sais très bien que la religion chrétienne ouvre les portes les mieux fermées, lorsque la providence veut qu'elle soit triomphante.

A s'en tenir donc aux mesures toujours courtes et fautive de notre raison et de notre prudence, nous ne devons compter sur de grands progrès qu'en faveur de la génération qui s'élève dans l'île de Madagascar. Les hommes faits sont trop corrompus pour essayer de les changer. Cependant plusieurs embrasseront sans doute notre croyance, et ils y seront principalement attirés par la magnificence du culte extérieur, et on ne pourra guère compter sur eux. Les jeunes gens deviendront avec le temps plus fermes et plus réglés, mais l'ouvrage sera dans sa force et dans sa perfection au milieu de la génération suivante.

En ne parlant même que dans un sens purement politique, la conversion des Madécasses au christianisme et le plus grand bien que nous puissions désirer. Elle naturaliserait en quelque sorte notre police et notre autorité parmi ces peuples. Mais je crois aussi que c'est à notre police à préparer les voies au christianisme, en attendant qu'elle en reçoive à son tour une force et une sanction à laquelle rien ne pourra résister. C'est donc à nous à travailler à en faire des Français, et les ouvriers évangéliques en feront après des chrétiens. C'est un grand bonheur que le mahométisme n'ait pas tout infecté. Cependant nous aurons la circoncision et l'abstinence du porc à combattre, et je crois qu'il sera très difficile d'introduire la mode des prépuces et des boudins. Ce ne sera pas assez que les Madécasses nous voient porter les uns et manger les autres. Il est vrai qu'ils ne paraissent pas s'en scandaliser, mais, jusqu'à présent, ils ne veulent pas nous imiter. J'ai même eu la malice de faire manger du lard à plusieurs sans qu'ils s'en soient aperçus. Je crois avoir déjà dit que cette abstinence de la chair de porc et l'usage de la circoncision sont plutôt une coutume invétérée qu'une adhésion au mahométisme, puisque plusieurs de ces circoncis ne connaissent pas Mahomet.

17 novembre

Dian Mananzac a envoyé ce matin au fort pour m'informer qu'il ne pouvait pas employer ses gens aux travaux entrepris, parce qu'il venait d'avoir avis que les obsèques de Mainbou se feraient demain et qu'il était informé que d'abord après cette cérémonie, Raimaz marcherait avec tout son monde pour l'attaquer dans son village, qu'ainsi il n'avait pas trop de temps pour se préparer à le bien recevoir.

J'ignore si cet avis est fondé ou non, mais je ne puis me persuader que Raimaz songe sitôt à une opération de cette nature. Cependant cela peut être vrai, car ces nègres agissent par sauts et par bonds. J'ai prié Dian Mananzac de m'avertir lorsqu'il aura des nouvelles certaines de la marche de Raimaz. Si le moment est commode, j'irai seul au-devant de lui pour tâcher de le détourner de ce dessein, l'amener au fort et le porter à la paix.

Le village de Dian Mananzac est situé sur une hauteur que rien ne domine, ce qui forme une assiette assez avantageuse. Il n'est fermé que d'une simple enceinte de pieux ; mais ces nègres entendent si mal la guerre, qu'une fortification si grossière rend un poste inexpugnable. Il est rare qu'ils les attaquent de vive force. Ils tâchent de les enlever par surprise. Ce sera vraisemblablement l'objet de Raimaz ; mais comme son ennemi est sur ses gardes, cette tentative ne lui réussira pas.

L'état de M. de La Marche se soutient de mieux en mieux. Celui de Fijac l'aîné empire. On le croit affecté d'une hydropisie de poitrine, et il est de plus tourmenté par un hoquet qui ne lui laisse point de repos. Tous nos autres infirmes vont mieux, et huit ou dix jours nous débarrasseront de tout.

Bertin est parti ce matin pour aller chercher Ramansouloue, son beau-père. Je pense pourtant que ce chef ne viendra pas, si le bruit de la marche de Raimaz a de la réalité.

18 octobre

Pour commencer par nos malades, M. de La Marche continue à se porter de mieux en mieux, et Fijac l'aîné, après une légère lueur d'amendement, a retombé tout à coup dans un état très périlleux. Il n'y a personne parmi nos malades du second ordre qui donne de l'inquiétude.

Les fréquentes désertions des Noirs de Dian Mananzac qui nous servent m'ont fait prendre il y a quelque temps le parti de confier la garde des bœufs du Roi, à un soldat de la Légion qui m'assurait d'en rendre bon compte. Il lui a plu aujourd'hui de mener le troupeau à un étang qui est à une petite lieue du fort, et de ne s'armer que d'un bâton. Cinq Noirs, dont j'ignore encore le chef, ont guetté l'occasion de détourner quelques bêtes. [f°46] Le gardien par lequel ils auraient dû commencer, a tombé avec son bâton sur ces cinq Noirs armés de fusils et de sagaies. Ils l'ont blessé légèrement en deux endroits de cette dernière arme. J'ai été instruit, mais trop tard, comme il arrive toujours de cette insulte. J'ai fait courir après les voleurs desquels on n'a pas pu trouver la piste.

Les inconvénients qui résultent de la garde d'un troupeau de bœufs au Fort Dauphin, m'ont fait penser de proposer à Dian Mananzac de s'en charger, moyennant une rétribution. J'ai dit mon idée à M. Avril qui, suivant sa louable coutume, a voulu m'étaler, principalement pour le plaisir de parler, des difficultés que j'avais senties mieux que lui. Je l'ai envoyé promener à la lettre ; car je l'ai contraint d'aller tout de suite chez Dian Mananzac, lui demander ce bon office de ma part. Il est revenu deux heures après, avec une réponse telle que je l'attendais. Ainsi j'enverrai incessamment le troupeau du Roi à la garde de ce chef qui m'en répondra et où il sera incontestablement plus en sûreté contre les vols journaliers et beaucoup mieux encore pour la commodité et l'abondance des pâturages.

M. Fijac l'aîné vient de mourir.

19 novembre

Hier au soir, tous nos malades allaient bien, à la réserve de ce pauvre Fijac qui mourut, comme je l'ai dit ce matin. Il a été enterré le plus décentement qu'on a pu, et sur les sept heures, deux soldats de la Légion sont encore morts, à peu de distance l'un de l'autre, d'une manière étonnante et subite. Dès que les soldats attaqués de fièvre ont du relâche [sic], ils s'abandonnent à tous les excès dont ils peuvent s'aviser. Ils retombent et meurent rapidement. J'ai pris et je prends toutes les précautions imaginables pour les contenir, mais je ne puis tout garder, et ils m'échappent toujours par quelque endroit. Il faut rendre justice à la vérité, M. Mille se donne toutes les peines et prend tous les soins possibles, mais ces fièvres doubles quotidiennes qui, à la vérité cèdent aux remèdes, exigent une suite de ménagements dont ces misérables soldats ne sont pas capables. Jusqu'à présent je ne vois que Fijac qui ne soit pas mort de sa propre épée. Tous les autres se sont tués au pied de la lettre.

Dian Mananzac a fait courir après les Noirs qui ont commis l'insolence dont j'ai parlé dans l'article d'hier. Il dit qu'il veut remettre entre mes mains celui qui a blessé le gardien du troupeau du Roi. S'il tient parole, j'en ferai justice. Comme ce chef est dans de grands embarras, il ne peut encore de quelques jours se charger de nos bœufs, mais il nous a envoyé quatre de ses capitaines pour en prendre soin. La poudrière que j'ai fait construire est achevée. Elle a dix pieds de large sur 15 de long et 12 de hauteur dans le dedans. Les fenêtres sont défendues par de fortes barres de fer. Les volets ainsi que la porte sont couverts de cuivre. La voûte me paraît bonne et solide, enfin nos poudres y seront en sûreté.

Bertin est revenu chez son beau-père qui n'a pu le suivre au fort, parce qu'il craint quelque expédition de Raimaz duquel, par parenthèse, je n'ai pas entendu parler depuis le retour de M. Bidard.

Dimanche 20 novembre.

Le chirurgien de l'établissement trouve que nos malades vont mieux, il espère que ce mieux se soutiendra.

Dian Mananzac est venu me voir ce matin. Il amenait avec lui le fils de Dian Meloue qui est chef des quatre Amboulois que j'ai fait mettre aux fers lors du retour de nos voyageurs. J'ai dit au fils de Dian Meloue que s'il était bien aise de voir et de ravoire ses quatre nègres, il pouvait en remercier Dian Mananzac, que, sans lui, il aurait trouvé les têtes de ces coquins exposées sur des poteaux autour du fort, pour apprendre à leurs semblables à ne pas traiter les Blancs qui passent chez eux, comme ces misérables ont fait.

Il m'a dit des compliments de la part de son père, et je lui ai répondu que je n'étais pas content de ses procédés, mais que je lui pardonnais en considération de Dian Mananzac : bien entendu qu'il ne retomberait pas à l'avenir dans une pareille faute. Après cette mercuriale qui a été beaucoup plus vive et plus longue, j'ai fait sortir du cachot les quatre nègres dont un est parent de Dian Meloue, et de la race des Rohandrians. Je leur ai fait ôter les fers. Dian Mananzac et le fils de Dian Meloue ont embrassé le Rohandrian captif. Son cousin l'a chargé sur ses épaules, trois capitaines de Dian Meloue ont pris les trois autres de la même façon, et on les a emportés tous les quatre hors du fort où ils ont été reçus par les autres nègres avec de grands cris de joie et force coups de fusils.

Dian Mananzac m'a dit qu'il reviendrait demain compter le troupeau du Roi, et le faire conduire chez lui, de sorte que nous serons débarrassés de sa garde qui ne laisse pas que de nous être à charge. Rechouzamenti m'a dit aujourd'hui qu'on était venu [f°47] chez Dian Mananzac de la part de Raimaz pour lui faire quelques propositions de paix. Je crois que le désir que je lui ai montré de la conclure, joint aux soins de Rabefala son beau-père qui souhaite l'accommodement, terminera enfin cette querelle. Je veux attendre quelque temps avant de renouveler mes sollicitations.

21 novembre

Dian Mananzac est venu ce matin au fort. Il m'a fait dire que la facilité avec laquelle je lui avais remis les quatre Amboulois que je tenais aux fers, avait fait une forte impression sur l'esprit du fils de Dian Meloue et de ses capitaines ; qu'une marque si publique de ma considération pour lui augmenterait son crédit et sa réputation dans le pays ; que puisque j'avais été si généreux, il n'était pas juste qu'il ne suivit pas mon exemple ; qu'il me pria d'accepter dix jeunes bêtes qu'il amenait et dont il me faisait présent. Je lui ai répondu que je n'avais fait arrêter les quatre Amboulois que pour les punir de leur mauvaise conduite ; que j'avais bien voulu me contenter, par égard pour lui, d'un châtement si médiocre ; que je le priais de ne point me faire de présent, surtout pour une chose que j'avais faite uniquement pour l'obliger ; que je serais content s'il voulait vendre pour le compte du Roi les dix bœufs qu'il m'amenait. Les Madécasses ne sont pas accoutumés à voir refuser des présents, et j'ai vu que ce refus leur paraissait un trait fort généreux. J'ai fait payer ces bêtes au prix ordinaire et je les ai fait joindre au troupeau. J'oubliais de dire qu'une autre chose qui a saisi l'imagination de ces nègres c'est l'exactitude avec laquelle on a payé les quatre Amboulois, aussitôt qu'ils ont été sortis des fers.

M. Mille continue à être content de l'état de nos malades, à la réserve d'un qui est menacé d'hydropisie. Il est sûr que si nous avons un hôpital où l'on put tenir renfermés les convalescents, ces fièvres ne feraient presque point de dégât. Les remèdes les surmontent d'abord, mais les rechutes sont dangereuses.

On a fini aujourd'hui ce qui restait à faire à la poudrière. Les poudres y seront transportées demain. J'ai fait mettre aujourd'hui en feu un four à chaux pour commencer le mur qui manque au fort, le long de la mer.

Dans l'inaction où les maladies inopinées qui attaquent nos Français me retiennent malgré moi, je ne perds pas tout à fait mon temps, j'examine ces nègres et ce qu'on peut attendre d'eux. Comme je suis à portée de comparer ce qu'ils me disent avec ce qui se passe sous mes yeux, je ne crois pas me tromper beaucoup dans les résultats. Je conclus que nous pouvons fonder au milieu d'eux un établissement qui sera solide malgré tout ce qu'on a pu dire au contraire. Mais je suis plus persuadé que jamais que cet établissement doit avoir sa pépinière dans la partie que nous occupons actuellement. Voici mes raisons.

L'expérience fait voir que le sud de Madagascar est beaucoup plus sain que les parties septentrionales de cette île. Même à cet égard, le Fort Dauphin a des avantages qui diminuent à mesure qu'on monte vers le nord, au point qu'un ou deux degrés de latitude apportent une différence notable à la salubrité de l'air. Cela est si vrai que les fièvres qui nous tourmentent actuellement au Fort Dauphin nous ont été indubitablement apportées par ceux de nos Français qui viennent de Manatenghe, lesquelles fièvres, sans être ni contagieuses ni trop dangereuses, se gagnent pourtant facilement par la fréquentation, et font mourir des gens par elles-mêmes et par les accidents qui s'y joignent. Nous avons eu jusqu'à présent huit personnes mortes, savoir, M. de La Richardie et un caporal de la Légion laissés à Manatenghe. Il est clair que pour ces deux là, la fièvre, le manque de secours, l'inquiétude sont des raisons suffisantes de leur mort. A l'arrivée des voyageurs, le chirurgien Clergue, apporté sur un brancard, travaillé d'une fièvre violente depuis plusieurs jours, attaqué d'une maladie de tous les pays qu'il avait en commençant son voyage et dont il a eu grand soin d'entretenir les levains, qui tomba même du brancard où on le portait et qui se cassa la clavicule, devait mourir de ces accidents réunis. En voila trois dont nous ne pouvons pas mettre la mort sur le compte de la température du Fort Dauphin. Le nommé Dupuis, soldat de la Légion, qui le suivit immédiatement, mourut de mort subite, ce qu'on ne peut non plus considérer comme un effet de l'influence du climat. M. de La Colonne, sous-lieutenant de la Légion, qui vint après, est mort, de l'aveu de tous les témoins oculaires, par son inflexible opiniâtreté, sans fièvres et sans autre accident qu'une maladie vénérienne négligée qui a fait un engorgement dans le col de la vessie, auquel il n'a jamais voulu souffrir qu'on apportât le moindre remède. Fijac l'aîné qui a suivi ces mauvais exemples, au-moins pour ce qui regarde l'issue de la maladie, [F°48] s'était tant tourmenté et avait tellement outré les forces de sa constitution, qu'il a succombé à la fin, des suites d'un violent coup de soleil qui lui avait enflé les jambes, de sorte qu'il est mort gonflé comme un ballon, depuis le talon jusqu'à la poitrine, après huit jours de maladie.

De huit personnes que nous avons perdues, il est certain qu'en voila six qui ne sont pas morts par la seule malignité des maladies du climat. Les deux soldats qui font le nombre des huit morts se trouvaient beaucoup mieux la veille et l'avant-veille, mais le défaut de régime et la fureur de manger ont occasionné leur perte. Cela est si vrai que plusieurs personnes de l'état-major sur lesquelles on veille avec plus de soin qu'on peut le faire sur le reste, ont retombé dans des accidents plus fâcheux que leur maladie même, par les suites de cette intempérance qu'on ne peut pas arrêter. Cependant, comme on en a été prévenu à temps, ces rechutes ne produiront, Dieu aidant, aucun mal.

Il résulte de tout cela que l'air du Fort Dauphin n'est point malsain. S'il y a dans l'île de Madagascar un air salubre, c'est là qu'il faut le chercher, et il ne faut pas mettre sur son compte les accidents survenus ; mais bien sur le compte de quelques-uns de ceux qui ont succombé et sur l'impossibilité où nous sommes de veiller attentivement à la conduite des malades et des convalescents. Lorsqu'il y aura ici un hôpital bien clos et bien fermé, ces fièvres ne feront presque point de dégât.

D'après ces faits constants et avérés, on ne peut plus attaquer la salubrité de l'air du Fort Dauphin. Il faut nécessairement revenir à l'hypothèse que nous devons le regarder comme la pépinière de notre établissement à

Madagascar. Ce qui s'est passé ici, sous mes yeux, me montre combien il serait impossible de lutter contre la malignité du climat, surtout dans les commencements et avec le peu de moyens dont nous pourrions vraisemblablement disposer d'ici à longtemps. Je vois avec plaisir que le retour de *la Garonne* se recule et j'en conclus que M. Dumas et M. Poivre auront fait des réflexions sérieuses sur tout ce que je leur ai mandé, et que l'arrivée de ce vaisseau me donnera de bonnes nouvelles.

La plus agréable qu'il me puisse annoncer est sans doute l'approbation qu'on aura donné à l'Isle de France au plan que j'ai proposé. Je me flatte que cette approbation ne sera pas stérile, et qu'on m'enverra une partie des choses que j'ai demandées pour commencer tout de suite à réaliser un plan qui paraîtrait toujours chimérique si on s'en tenait à la simple spéculation. Mais le premier pas produira des effets si sensibles qu'on ne pourra pas se résoudre à renoncer à mes vues, pour peu que l'on soit affectionné au bien public et à la splendeur de notre commerce dans les Indes.

Il est assez singulier que je prétende faire dépendre de si grands intérêts d'un petit établissement au Fort Dauphin. Cette idée a d'abord un air de paradoxe et d'incohérence que je ne me suis pas déguisé, mais, plus je vois la chose de près, plus je me confirme dans mes principes. Je détaillerai quelque jour toutes mes raisons. En attendant je me borne à exposer ce qui peut décider les personnes de qui le succès de l'établissement projeté dépend immédiatement.

Deux choses sont à observer à ce sujet. 1° La facilité de l'établissement en lui-même. 2° L'utilité dont il sera à l'Isle de France. J'ai traité ces deux objets et je me flatte d'avoir convaincu Messieurs les administrateurs de l'Isle de France que l'établissement de Madagascar est facile à former, et qu'il sera avantageux à la colonie qu'ils gouvernent, que cet établissement soit formé.

La province d'Anossi, ou de Carcanossi, car tout cela est la même chose, est le pays de Madagascar le plus étendu, le plus sain et le plus peuplé. Les nègres de l'île en conviennent. Je crois que les gens qui l'habitent sont moins industriels que ceux du nord, je crois encore que le terroir, en parlant généralement, produit moins de choses rares ou précieuses que les terroirs septentrionaux. Je crois de plus, si l'on veut, qu'il serait plus aisé de s'établir à Foulepointe qu'au Fort Dauphin ; mais comme je trouve au Fort Dauphin une facilité suffisante, je n'en cherche pas davantage, d'autant plus que je crois qu'il est indispensable de préférer les lieux où l'on est assuré de la conservation des hommes, à ceux où l'on doit s'attendre de perdre les quatre cinquièmes des colons qu'on y transportera.

Lorsque nous aurons un entrepôt des colonies au Fort Dauphin, les nouveaux venus s'y reposeront et s'accoutumeront au climat, car on remarque assez généralement que les étrangers qui ont passé quelque temps dans une partie de l'île, vont ensuite partout sans danger, ce qui n'est pas un médiocre avantage. Ainsi, petit à petit, nous nous étendrons au nord et dans l'ouest, jusques au temps où une génération de Français nés dans l'île, pourra porter de tous les côtés nos mœurs et nos lois. [f°49] C'est donc au Fort Dauphin et dans ses environs que nous devons nous fixer dans ces commencements. Nous y trouverons assez d'avantages pour nous donner de vastes espérances. Ce n'est pas assez de travailler pour soi, surtout dans un établissement de cette nature. Si ceux qui ont jeté les fondements de l'ancien établissement avaient eu plus de vues ou plus de moyens, nous serions aujourd'hui les maîtres des Indes. Nous voyons clairement ce qu'ils auraient pu faire. Travaillons donc pour nous, j'y consens, mais n'oublions pas la postérité.

Il y a autour du Fort Dauphin à peu près 30 chefs de ceux que nous honorons du nom de roi, à compter depuis la vallée d'Amboule inclusivement, jusqu'à la grande rivière de Mandrerie, ce qui, à mon compte, forme un pays de 45 lieues sur 30 de profondeur. Les Français sont fort connus dans cette partie et il n'y a pas un de ces chefs qui ne jargonne quelques mots de notre langue. Nous avons ainsi assez d'espace pour nous retourner pendant quelques années. Ceux de ces chefs auprès desquels nous voudrions nous établir, céderont les terres qu'on leur demandera ; mais dans les premières années nous n'aurons pas besoin de leur en demander beaucoup. Il y en a d'agrestes plus que nous n'en saurions cultiver. D'ailleurs, comme je l'ai déjà remarqué, il est à propos de diviser en trois parties le premier fonds de l'établissement, savoir le Fort Dauphin qui n'est que l'arsenal ou la citadelle. La colonie de Fanshere où seront les cultivateurs, et le port de Manatenghe qui ne sera qu'un établissement particulier entrepris par quelques personnes à leurs risques et périls, et toutefois avec garde et protection de l'établissement principal.

L'établissement de Fanshere sera, à tous égards, le plus important de tous, à raison de sa proximité du Fort Dauphin, de la facilité qu'on aura d'y élever de grands troupeaux, de l'abondance de riz qu'on pourra s'y procurer et surtout, avec le temps, du port que l'on peut s'y ménager. Outre ces avantages, il y en a grand nombre d'autres qui dépendent également du local. La rivière de Fanshere est navigable et vient des montagnes. Le bord de la mer jusqu'à la rivière de Mandrerie est très bien cultivé et les gens du pays y récoltent une prodigieuse quantité de riz dont ils n'ont point de débouché. Ils élèvent également de nombreux troupeaux qui leur sont inutiles. Ils viendront traiter à Fanshere, ce qui sera plus commode pour eux ; car deux ou trois lieues de plus ou de moins forment un obstacle ou une facilité pour le commerce de ce pays. Il y a dans cette partie un chef nommé Ramahaboue qui n'est qu'à onze lieues d'ici, qui est fort vieux et fort riche en bestiaux et qui n'avait

jamais vu de Blanc lorsque j'envoyai chez lui M. Avril. Il se défendait principalement sur la longueur du voyage, ce qui confirme assez ce que je viens de dire, que deux ou trois lieues de plus ou de moins font un objet.

Le Fort Dauphin restant une simple citadelle, la grande traite se fera à Fanshere, et l'on y verra venir des bords de la mer et de l'intérieur des terres, des chefs dont nous ignorons le nom, car les princes de ce pays n'ont de relations qu'avec leurs voisins, et lorsque ces relations se subdivisent, ils finissent par en perdre la trace. Mais un phénomène aussi singulier que l'établissement des Blancs au-milieu de leur pays les réveillera l'un après l'autre. Nous les verrons venir à la file nous demander notre amitié et de l'eau de vie.

Je suis fort étonné de n'avoir pas encore entendu parler du bâtiment du Roi *l'Heure du Berger*. Il est parti de l'Isle de France avant *la Garonne* sur laquelle je suis venu à Madagascar. Il devait aller à Foulepointe et se rendre au Fort-Dauphin en examinant la côte. M. le chevalier de Grenier qui le commande comptait être ici au plus tard à la fin d'octobre. J'ai principalement regret de ne pas le voir au Fort Dauphin à cause du sieur Sirandré que j'avais fait embarquer sur ce bateau pour voir par lui-même la côte de l'Est de Madagascar. Il me serait actuellement bien utile, surtout dans l'idée où je suis de faire reconnaître exactement l'étang d'Ambouve et l'embouchure de la rivière de Fanshere. Heureusement que le sieur Pichard suppléera à son absence. C'est un article très essentiel, car je ne veux pas m'en rapporter à mes seules idées. J'avoue même qu'elles n'ont de poids dans mes résolutions qu'autant que les relations de Flacourt leur en donnent.

Après l'examen qui sera mûrement et soigneusement fait sur les lieux, si l'étang d'Ambouve remplit mes vues au sujet du port qu'il semble promettre, je n'aurai plus rien à désirer que de recevoir des colons sans fin et sans mesure. Ils pourront se flatter d'avoir avec le temps un des plus beaux ports du monde. Ce port sera si avantageusement situé qu'on ne pourra pas l'attaquer par son embouchure, et qu'il ne sera accessible que par ses flancs, savoir par l'Anse Dauphine qui en est à trois lieues et qui peut se défendre de manière à triompher de tous les efforts des ennemis et par le Baie St Augustin, ce qui est une hypothèse extravagante, d'autant qu'elle est éloignée de la rivière de Fanshere de plus de 80 lieues, que le pays est coupé de rivières et de déserts et qu'il est impossible de traîner dans un si long espace et sous un ciel [f°50] brûlant l'attirail nécessaire à un siège.

L'arrondissement de la côte de Madagascar vers le sud ne présente qu'un espace inabordable ou sans abri. La nature du terrain est encore un obstacle insurmontable au transport de l'artillerie, car il faudrait tout traîner à force de bras, et après avoir vu les terres de cette partie de l'île, on se persuade que si l'on met trois lieues d'intervalle entre l'ennemi et le poste qu'on occupe, on est en pleine sûreté.

Je n'entre dans ce détail que pour répondre sommairement à une objection qu'on m'a faite à l'Isle de France. Une des raisons qu'on alléguait contre le projet de s'établir dans le sud de Madagascar était tirée du voisinage du Fort Dauphin de la Baie St Augustin. Il y a plus de 80 lieues de l'un à l'autre : ce que l'on sait très bien, mais on supposait des facilités et des secours qui n'existent pas. Ainsi l'objection tombe d'elle-même pour peu qu'on veuille l'examiner attentivement de près.

Les relations du pays d'Anossi à la baie St Augustin sont très rares et l'on peut presque dire qu'elles ne sont pas réelles. J'ai même été trompé à cet égard. On m'avait dit, et je crois l'avoir avancé quelque part, que le fils de Mainbou s'y rendait chaque année, à peu près vers le temps où les vaisseaux anglais y relâchent. J'ai découvert que c'était une fausseté. Son père entretenait bien quelque correspondance avec le chef des Mahafales qui habitent sur la rivière d'Onglahé [Yonggelah /Onilahy], laquelle rivière se décharge dans la baie de St Augustin, mais il n'y a jamais eu de commerce plus particulier entre le pays d'Anossi et cette partie de la côte de l'ouest.

Ainsi, l'objection tirée du voisinage des lieux que les Anglais fréquentent n'est d'aucun poids. J'ose même avancer ici qu'ils sont si occupés de leurs affaires dans l'Inde qu'ils ne songeront pas à nos établissements de Madagascar, beaucoup moins encore penseront-ils à nous imiter. Si l'inquiétude les prend, ils viendront au Fort Dauphin examiner ce que nous y faisons et ils s'en retourneront rassurés sur nos desseins.

Depuis le temps que les Anglais commercent aux Indes, ils n'ont pas songé à s'établir à Madagascar. Aujourd'hui qu'ils ont tout envahi et qu'ils s'épuisent à tout conserver, ils sont bien éloignés de tenter d'autres établissements. Ils dépendent d'ailleurs d'une compagnie de commerce dont les vues ne sont ni aussi profondes, ni aussi suivies qu'on veut bien le croire. Il est sûr que les Anglais ne songent qu'au Bengale, et que la conservation de cette riche contrée absorbe la totalité de leurs vues et de leurs moyens.

Nous pouvons donc tripoter à Madagascar tant que nous voudrons, sans craindre d'être troublés par l'inquiétude ou la vigilance de nos rivaux. Je réponds que nous avons au moins dix ans devant nous. Employons-les de manière à ne pas les regretter, et cela est fort facile si l'on veut me fournir les moyens que je ne cesse de réclamer. Lorsque nous serons établis dans ce pays sur le pied que j'ai proposé, les Anglais feront après là-dessus toutes les réflexions qu'ils jugeront convenables. Nous serons en situation de ne rien craindre ni de ces réflexions, ni des efforts qui pourront les suivre. Mais pour en revenir à ma ritournelle, il nous faut des Blancs et de l'eau de vie. Je prêcherai toute ma vie que ce serait toujours les deux points de mon sermon.

22 novembre

Les gens de Dian Mananzac sont venus ce matin chercher le troupeau du Roi. Ils en ont amené la meilleure partie à Itapere où il sera beaucoup mieux pour l'eau et les pâturages. Le reste ira demain à Yaza qui est le village que Dian Mananzac a bâti à une lieue du fort. Je trouve que c'est un grand avantage pour nous d'être débarrassés du soin de ce troupeau dont la garde nous était ici fort à charge. Les Noirs qui s'en chargeaient l'abandonnaient au plus léger prétexte. On y mettait des soldats qui en égaraient une partie ou qui se faisaient de mauvaises affaires avec les Noirs. Aujourd'hui, il est à la consignation de Dian Mananzac, et s'il nous manque de fidélité sur un objet si menu, le Roi y perdra à la vérité quelques bœufs, mais nous saurons du moins à quoi nous en tenir sur ce chef.

Il m'a envoyé trois petites bêtes que ses gens ont enlevées, dit-il, au Noir qui a blessé le Blanc qui gardait le troupeau. Ils n'ont pas pu le joindre, mais en attendant qu'ils se soient saisis de lui, ils m'ont toujours amené une portion du bien de ce misérable. J'ai dédaigné un pareil présent. Les bœufs ont été payés, joints au troupeau, et j'ai déclaré que c'était l'homme qu'il me fallait et non pas ses bestiaux. Ils ne me l'amèneront sûrement pas, mais peut-être que les circonstances le conduiront quelque jour au Fort Dauphin. Je sais son nom et l'on connaît sa figure. Nos malades vont beaucoup mieux. Cependant M. de Linetot qui était sorti victorieux de l'assaut paraît vouloir retomber. Je me flatte pourtant que ce ne sera rien.

23 novembre

Je ne dirai plus rien désormais de nos malades. Je me contenterai [f°51] d'observer, une fois pour toute, que ceux qui sont fidèles au régime se rétablissent insensiblement et que les intempérants tombent dans des accidents qui à la fin leur deviennent funestes.

Il ne nous est survenu aujourd'hui aucun événement. Je ne vois pas retourner encore mon Portugais que j'ai envoyé il y a quelques jours à Fenerife. D'un autre côté, Raimaz ne me fait rien dire et je garde la même conduite, parce que nous sommes à la fin de notre eau de vie et que dans ce pays-ci, on ne peut ni négocier, ni correspondre sans ce préalable.

Ce déficit me fait désirer le retour de *la Garonne*, quoique son retardement me paraisse avantageux en ce qu'il me laisse l'espérance de recevoir une partie des choses que j'ai demandées. Je ne tarderai pas à être instruit, car je ne pense pas que *la Garonne* soit encore 15 jours sans arriver au Fort Dauphin.

24 novembre

A une heure après midi, nous avons eu connaissance d'un vaisseau qui était au delà de la pointe d'Itapere, et vers le soir il a mouillé à l'entrée de l'anse Dauphine. J'ai été tout de suite informé que c'était la flûte du Roi *l'Ambulante* qu'on m'expédiait de l'Isle de France avec une partie des choses que j'ai demandées. Mme de Modave, sa mère et ses enfants y étaient. Je me suis transporté à bord où j'ai soupé, et on procédera demain à commencer le débarquement des personnes et des effets.

Le Portugais est revenu aujourd'hui de chez Raimaz, chargé de compliments de sa part pour moi. Il dit que dès que Raimaz sera débarrassé des premiers soins qui suivent la mort de son père, il viendra au Fort Dauphin.

Il mourut hier un soldat de la Légion qui expira en rendant un lavement accompagné d'une portion de ses intestins.

25 novembre

Mme de Modave a débarqué ce matin. M. de Clonard qui commande la flûte du Roi lui a fait l'honneur de tirer onze coups de canon. Elle a été reçue, la garde sous les armes, au bruit de l'artillerie de la place. Dian Mananzac qui n'a pu venir, parce que ce jour-ci et celui de demain sont malheureux à son compte, a répondu à nos coups de canon par une décharge de ses pierriers. Il m'a envoyé faire compliment par Rechouzamenti que j'ai enivré et congédié. M. de Clonard est venu dîner à terre avec une partie de son état-major.

On a travaillé à mettre le chaland en état d'être lancé à la mer, ce qui se fera demain à ce que j'espère.

Nos malades toujours au même état, avec leurs fièvres continues et leurs redoublements.

M. Pestré s'est occupé à dresser un inventaire des effets existants dans le magasin et dans le fort, afin qu'on puisse rendre un compte exact des consommations subséquentes.

On ne peut encore travailler sérieusement au débarquement des choses que *l'Ambulante* nous a apportées. Le jour de demain passé, on y procédera jusqu'à conclusion. L'honnête Cartouche qui cherche à se bien remettre dans mon esprit, m'a promis solennellement de m'amener demain bon nombre de Noirs pour nous aider.

26 novembre

On a débarqué aujourd'hui beaucoup des effets qui nous sont destinés. M. le chevalier de Poilly a choisi 25 soldats auxquels j'ai promis une ration d'eau de vie pour les engager à les transporter au fort ; ce qui, joint aux secours que nous tirerons de temps en temps des Noirs, remplira cet objet. Cartouche est bien venu aujourd'hui comme il me l'avait promis. Mais il a prétexté la mort de son frère pour s'excuser de faire travailler. J'attends

demain Dian Mananzac auquel je parlerai de la bonne façon, et je me flatte que j'en tirerai parti. Les maladies qui nous tracassent sont d'une espèce bien singulière, et sans le régime le plus rigoureux, on ne peut s'en débarrasser. Des gens tranquilles depuis huit jours reprennent la fièvre pour une aile de volaille. Aussi va-t-on prendre le parti de prolonger les diètes et de les rendre très rigoureuses.

Dimanche 27 novembre

Dian Mananzac est venu ce matin voir Mme de Modave. Il lui a fait présent d'un gros bœuf, d'une bouteille de lait et de quatre nattes. Je lui ai remis la pipe d'argent que j'avais demandée pour lui à l'Isle de France : ce qui m'a paru lui faire grand plaisir. Il a assisté à une messe que nous avons dite le plus solennellement que nous avons pu et il m'a paru que cette cérémonie religieuse lui inspirait du respect et de l'admiration. Ses gens ont travaillé à transporter nos effets dans le fort avec plus d'activité que je n'en attendais. Il s'est engagé à nous en fournir tous les jours jusqu'à parfait débarquement.

28 novembre

J'ai monté à cheval ce matin à cinq heures avec M. de Clonard. Nous avons été visiter l'étang d'Ambouve que j'ai fait sonder il y a deux jours. On répétera bientôt la même opération. Je trouve que cet étang remplit tout ce que je m'en suis promis. Je m'étendrai [f°52] plus particulièrement sur cet objet dans mes lettres au Ministre, mais je n'ai aucun regret d'avoir avancé si hardiment, sur la parole de Flacourt, ce que j'ai dit de cette position. En revenant au fort, j'ai vu que le zèle des gens de Dian Mananzac s'était considérablement amorti, car ils n'ont pas travaillé de la journée. Il est vrai que je m'en suis douté pendant ma course. J'ai trouvé deux ou trois troupes de Noirs de Dian Mananzac qui étaient embusqués dans les bois et ils m'ont dit que Raimaz s'était avancé jusqu'au village de Refis, et la crainte qu'il ne vint plus avant a retenu les gens de Dian Mananzac dans le village de Yaza. A propos de Raimaz, en montant sur le trône, il a jugé convenable de changer de nom. Il s'appelle aujourd'hui Manzourini, j'ignore encore ce que signifie cette dénomination, mais je m'en ferai instruire.

Nos malades vont beaucoup mieux et j'espère que nous serons bientôt délivrés de ce fléau. On travaille à force à décharger le vaisseau, et nous apportons dans le fort les effets débarqués. Tout le monde s'y emploie, mais ce n'est pas un petit ouvrage.

29 novembre

Dian Mananzac ne nous a pas plus fourni de marmites aujourd'hui qu'hier. J'ai répété si souvent que c'est parce qu'il craint d'être attaqué par Raimaz que je n'en parlerai plus. Il y a eu huit Noirs de bonne volonté qui ont travaillé comme des diables. Nos effets arrivent petit à petit dans le fort. Rien de nouveau.

30 novembre

On a continué aujourd'hui à débarquer nos effets. Il est venu beaucoup de Noirs de Dian Mananzac qui ont aidé à travailler. Il est arrivé lui-même cet après-midi, et il a amené deux négresses dont il a fait présent à Madame de Modave. J'ai reconnu sa générosité en lui donnant un fusil à deux coups que M. Pichard m'a cédés. Dian Mananzac était en bonne humeur. Il ne veut pas retourner à son village que nos effets ne soient débarqués. Je crois pourtant qu'il prend son parti et qu'il s'en ira dès ce soir ou demain matin.

Une négresse des environs de la baie St Augustin et qui jargonne quelques mots d'anglais, est arrivée aujourd'hui au fort. J'ignore encore les circonstances et l'objet de son voyage. Il ne tiendrait qu'à nous de la prendre pour un espion si nous avions l'esprit soupçonneux. Je la questionnerai demain, sans autre objet que de simple curiosité : car je ne soupçonne ni vues mystérieuses, ni politique dans cette subite apparition. Elle est au village de Dian Mananzac d'où elle ne manquera pas de revenir nous voir souvent. Ce chef vient de partir dans l'instant pour s'en retourner chez lui. J'oubliais de dire qu'il m'a demandé aujourd'hui un détachement pour aller faire la guerre à Dian Louve à l'entrée de la vallée d'Ambouve. J'ai en mon particulier quelque chose à démêler avec ce chef. Il est le maître des Noirs qui ont blessé le soldat qui gardait le troupeau du Roi. Si je trouve l'occasion de lui faire sentir un peu rudement que je ne suis pas content de lui, je ne la laisserai pas échapper ; mais je ne puis prendre encore sur ce sujet aucune résolution.

Premier décembre

Nous travaillons toujours à transporter nos effets. La besogne va lentement, mais enfin elle finira. Il nous mourut hier un soldat de la Légion après avoir donné de grandes espérances de rétablissement. M. de La Marche, loin d'avancer vers la convalescence, s'est trouvé aujourd'hui très mal et je ne sais qu'en espérer. Les Noirs de Dian Mananzac nous ont donné un assez bon coup de collier.

2 décembre

Dian Mananzac a eu avis aujourd'hui que Raimaz marchait pour l'attaquer. Ainsi il n'y a ni marmites ni travailleurs au fort. M. de La Marche est un peu mieux, mais d'une manière à n'y pas trop compter. Les événements ne sont pas fréquents. Nous sommes tous fort occupés. Ainsi les articles du journal seront courts.

Dimanche 11 décembre

Les embarras que j'ai eus depuis l'arrivée de *l'Ambulante* et la nécessité de travailler à mes expéditions m'ont fait suspendre pour quelques jours la confection de mon journal, d'autant plus que depuis le 2 du courant jusqu'à ce jour, les événements n'ont pas été bien remarquables. J'en excepte la mort de M. de La Marche arrivée dimanche dernier, 4 du présent mois, après 29 jours de maladie et d'assez longues espérances d'un prochain rétablissement. Outre la perte que j'ai faite en sa personne d'un ami qui m'était très cher, je le regrette beaucoup [f°53] pour l'utilité dont il aurait pu m'être ici. C'était un homme de beaucoup d'esprit, d'un très grand courage et du meilleur caractère qu'il fut possible d'avoir. Il se prêtait à tout sans répugnance, et j'en aurais certainement retiré les plus grands services pour la suite de mes opérations.

Nous avons employé les neuf jours qui viennent de s'écouler à décharger *l'Ambulante* et à transporter les effets dans le fort. Les Noirs de Dian Mananzac nous ont aidés par boutades. Je m'occupe actuellement à dresser la maison qu'on m'a envoyée de l'Isle de France. Ce sera l'hôtel du gouvernement et, je crois, le plus bel édifice qu'on ait encore vu dans ce pays.

Aussitôt que *l'Ambulante* sera partie, je vais travailler à rétablir la paix dans ce pays. Je suis plus en état de me faire respecter que ci-devant, et certainement je contraindrai ces nègres à s'accorder. J'ai été obligé, par de particulières considérations, de suspendre la résolution que j'avais prise de punir Cartouche de l'insolente perfidie dont j'ai parlé ci-dessus. Peut-être même faudra-t-il en oublier jusqu'aux moindres traces, mais ce seront les circonstances qui me détermineront.

Raimaz, ou plutôt Manzourini, m'a fait dire qu'il allait venir au fort où je suis résolu de l'attirer dans quelque temps. D'après la situation où il me paraîtra, je le laisserai retourner, ou je le retiendrai auprès de moi à la place de Dian Mananzac. C'est un homme d'esprit qui nous serait, à ce que je présume, beaucoup plus utile que l'imbécile qu'on m'a fait prendre, duquel je suis chaque jour plus dégoûté. J'envie M. Pichard à l'Isle de France pour faire d'autres demandes et d'autres représentations. Si, comme je l'espère, il réussit aussi bien que mes premiers députés, je n'aurai pas regret à son voyage ./.⁹

* * *

⁹ : Le manuscrit ce termine au recto du folio 53 par ces trois signes qu'il m'a fallu de nombreuses précédentes transcriptions pour en comprendre le sens exacte : un point, une barre transversale, un point. C'est la marque d'une fin de document, en l'absence d'une signature : donc un point final, sans aucun sens caché.]